

Bâtir des connexions

T3

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES
DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2025
5 NOVEMBRE 2025

BCE

Table des matières

Rapport de gestion	3
1 Vue d'ensemble	7
2 Analyse financière consolidée	13
3 Analyse des secteurs d'activité	25
4 Gestion financière et des capitaux	43
5 Information financière trimestrielle	57
6 Cadre réglementaire	58
7 Méthodes comptables	61
8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC).....	62
9 Contrôles et procédures	70
États financiers	
1 États financiers consolidés	71
2 Notes annexes	77

Rapport de gestion

Table des matières

1 Vue d'ensemble	7
1.1 Faits saillants financiers	7
1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités	9
1.3 Hypothèses	11
2 Analyse financière consolidée	13
2.1 États consolidés du résultat net de BCE	13
2.2 Connexions clients	14
2.3 Produits d'exploitation	17
2.4 Coûts d'exploitation	18
2.5 Bénéfice net (perte nette)	19
2.6 BAIIA ajusté	20
2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	21
2.8 Amortissements	21
2.9 Charges financières	21
2.10 Perte de valeur d'actifs	22
2.11 Profits sur placements	22
2.12 Autres (charges) produits	23
2.13 Impôt sur le résultat	23
2.14 Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA	24
3 Analyse des secteurs d'activité	25
3.1 Bell SCT	25
3.2 Bell Média	39
4 Gestion financière et des capitaux	43
4.1 Dette nette	43
4.2 Données liées aux actions en circulation	45
4.3 Flux de trésorerie	46
4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	50
4.5 Gestion des risques financiers	51
4.6 Notations	54
4.7 Liquidité	55
5 Information financière trimestrielle	57
6 Cadre réglementaire	58
7 Méthodes comptables	61
8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) ..	62
8.1 Mesures financières non conformes aux PCGR	62
8.2 Ratios non conformes aux PCGR	66
8.3 Total des mesures sectorielles	67
8.4 Mesures de gestion du capital	68
8.5 Mesures financières supplémentaires	68
8.6 IPC	69
9 Contrôles et procédures	70

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 8, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)* pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR définies, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Veillez vous reporter aux états financiers consolidés non audités de BCE pour le troisième trimestre de 2025 (états financiers du T3 2025) lorsque vous lirez le présent rapport de gestion. Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, daté du 6 mars 2025 (rapport de gestion annuel 2024 de BCE), mis à jour dans le rapport de gestion de BCE pour le premier trimestre de 2025, daté du 7 mai 2025 (rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de BCE), le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2025 de BCE, daté du 6 août 2025 (rapport de gestion du deuxième trimestre de 2025 de BCE) et le communiqué de presse de BCE, daté du 7 août 2025, qui contient une mise à jour de nos objectifs de l'orientation financière pour 2025 initialement fournis le 6 février 2025 afin d'intégrer l'incidence de l'acquisition de Northwest Fiber Holdco, LLC (qui exerce ses activités sous le nom de Ziplly Fiber (Zipty Fiber)) (communiqué de presse du deuxième trimestre de 2025 de BCE). Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 5 novembre 2025, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez plus d'information sur BCE, y compris la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, datée du 6 mars 2025 (notice annuelle 2024 de BCE), ainsi que les derniers rapports financiers, y compris le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, le rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de BCE, le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2025 de BCE et le communiqué de presse du deuxième trimestre de 2025 de BCE, sur le site Web de BCE, à BCE.ca, sur SEDAR+, à sedarplus.ca, et sur EDGAR, à sec.gov.

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE, notamment le communiqué de presse du troisième trimestre de 2025 de BCE, ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes, sauf indication contraire explicite.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les trimestres (T3) et les périodes de neuf mois (cumul annuel) clos les 30 septembre 2025 et 2024.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités*, la section 3.1, *Bell SCT*, la section et les sous-sections *Hypothèses* et la section 4.7, *Liquidité*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur le plan stratégique sur trois ans de BCE visant à générer une croissance durable des flux de trésorerie disponibles et une valeur à long terme pour les actionnaires; les rachats éventuels futurs par BCE de ses actions privilégiées aux termes d'une offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités; la cession proposée de Northwestel Inc. (Northwestel); le plan de Bell Canada visant à déployer des services cellulaires par satellite en orbite basse en 2026 et les avantages qui devraient en découler; les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités pour 2025; le dividende annualisé sur actions ordinaires de BCE; la cible de la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE; et les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel et l'emploi de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à*, *aspirer à* et *s'engager à* permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 5 novembre 2025 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels

diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans la section et les sous-sections *Hypothèses* du présent rapport de gestion, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 5 novembre 2025. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris l'imposition de tarifs douaniers et d'autres mesures gouvernementales protectionnistes, dont l'imposition de tarifs américains sur les importations canadiennes et les tarifs de rétorsion imposés par le gouvernement canadien sur les biens provenant des États-Unis, les récessions, l'inflation, la réduction des seuils d'immigration, les coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses de nos clients et de nos clientes ainsi que sur la demande de nos produits et services, la hausse des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité des données, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de sécurité et de gouvernance des données efficace; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation opérationnelle; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ou que des dividendes sur toutes les actions en circulation de BCE seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil); l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de

liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; la conclusion prévue de la cession proposée de Northwestel et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention du financement par l'acheteur, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que la cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la cession proposée se concrétiseront; le fait que rien ne garantit que les avantages qui devraient découler de la création de Network FiberCo se concrétiseront; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires, nos activités et notre gouvernance; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'engagement des fournisseurs; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; les risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de pandémies, d'épidémies et d'autres risques pour la santé, comme les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux sous-traitants et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; l'incapacité d'étendre avec succès le réseau de fibre optique de Ziplly Fiber et d'optimiser son réseau sur fil de cuivre existant; l'incapacité des initiatives ou des programmes actuels et futurs de Ziplly Fiber de générer le niveau de rendement que nous prévoyons ou de se réaliser selon l'échéancier prévu; l'intensité de l'activité de nos concurrents dans le marché des services de Ziplly Fiber aux États-Unis et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle fragmentée et en évolution rapide; l'incapacité d'intégrer avec succès Ziplly Fiber en tant que filiale de BCE et de générer les avantages attendus de l'acquisition de Ziplly Fiber; l'incapacité de prévoir avec exactitude les fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain et notre incapacité à mettre en œuvre avec succès les stratégies de couverture; le fait que Ziplly Fiber soit assujettie à de nombreux règlements aux États-Unis, ce qui pourrait réduire le montant des subventions et des produits qu'elle reçoit, augmenter le fardeau de la conformité ou restreindre sa capacité à rivaliser avec la concurrence; l'incapacité de se conformer aux règles sur la propriété par des sociétés non américaines et aux obligations réglementaires qui nous sont imposées par la Federal Communications Commission (FCC) et le fait que les modifications apportées aux lois fiscales aux États-Unis, au Canada ou dans les autres territoires visés, ou à leur interprétation ou à leur mise en application, puissent avoir une incidence sur la situation fiscale de Ziplly Fiber ainsi que sur notre taux d'imposition effectif et les rendements après impôt que nous tirons des activités américaines de Ziplly Fiber.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société. Se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2024 de BCE pour une description plus détaillée des risques susmentionnés ainsi que d'autres risques; cette rubrique, ainsi que les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2024 de BCE mentionnées dans cette rubrique sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Se reporter aussi à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de BCE, du rapport de gestion du deuxième trimestre de 2025 de BCE et du présent rapport de gestion pour une mise à jour concernant les initiatives et les procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, laquelle section est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. De plus, se reporter à la rubrique 7, *Risques d'entreprise* du rapport de gestion du deuxième trimestre de 2025 de BCE pour une description des facteurs de risque ayant trait à Ziplly Fiber, laquelle rubrique est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. Tous ces risques pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans les déclarations prospectives énoncées dans le présent rapport de gestion. Sauf en ce qui concerne les mises à jour présentées à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de BCE, du rapport de gestion du deuxième trimestre de 2025 de BCE et du présent rapport de gestion, ainsi qu'à la rubrique 7, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion du deuxième trimestre de 2025 de BCE, les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE demeurent essentiellement inchangés.

D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 5 novembre 2025. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

1.1 Faits saillants financiers

Faits saillants trimestriels de BCE pour le T3 2025

Produits d'exploitation	Bénéfice net (perte nette)	BAlIA ajusté ⁽¹⁾
6 049 \$	4 555 \$	2 762 \$
millions	millions	millions
+1,3 % vs T3 2024	vs (1 191) millions \$ au T3 2024	+1,5 % vs T3 2024

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾
4 502 \$	733 \$	1 914 \$	1 003 \$
millions	millions	millions	millions
vs (1 237) millions \$ au T3 2024	+6,5 % vs T3 2024	+3,9 % vs T3 2024	+20,6 % vs T3 2024

Connexions clients de BCE

Total – téléphones mobiles ⁽²⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾	Bell SCT services Internet haute vitesse de détail ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁶⁾	Bell SCT services de télé sur protocole Internet (télé IP) de détail ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁷⁾	Bell SCT services d'accès au réseau (SAR) résidentiels de détail ⁽³⁾⁽⁴⁾
+0,4 %	+9,7 %	(2,0) %	(5,9) %
10,4 millions d'abonnés au 30 septembre 2025	4,9 millions d'abonnés au 30 septembre 2025	2,1 millions d'abonnés au 30 septembre 2025	1,8 million d'abonnés au 30 septembre 2025

(1) Le BAlIA ajusté est un total des mesures sectorielles et le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 8.3, Total des mesures sectorielles, et à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Au T3 2025, le secteur Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) Canada a réduit sa clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés de 51 541 et de 7 867, respectivement, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.

(3) Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 442 225 abonnés, de 6 089 abonnés et de 84 440 abonnés, respectivement.

(4) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen des comptes de nos abonnés.

(5) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(6) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants dans le secteur Bell SCT Canada aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(7) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Faits saillants – états du résultat net de BCE

	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 329	5 286	43	0,8 %	15 768	15 786	(18)	(0,1) %
Tirés des produits	720	685	35	5,1 %	2 296	2 201	95	4,3 %
Total des produits d'exploitation	6 049	5 971	78	1,3 %	18 064	17 987	77	0,4 %
Coûts d'exploitation	(3 287)	(3 249)	(38)	(1,2) %	(10 070)	(10 003)	(67)	(0,7) %
BAlIA ajusté	2 762	2 722	40	1,5 %	7 994	7 984	10	0,1 %
Marge du BAlIA ajusté ⁽¹⁾	45,7 %	45,6 %		0,1 pt	44,3 %	44,4 %		(0,1) pt
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	4 502	(1 237)	5 739	n.s.	5 711	(298)	6 009	n.s.
Actionnaires privilégiés	38	45	(7)	(15,6) %	119	138	(19)	(13,8) %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (PNDDPC)	15	1	14	n.s.	52	30	22	73,3 %
Bénéfice net (perte nette)	4 555	(1 191)	5 746	n.s.	5 882	(130)	6 012	n.s.
Bénéfice net ajusté	733	688	45	6,5 %	1 958	2 054	(96)	(4,7) %
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (BPA)	4,84	(1,36)	6,20	n.s.	6,15	(0,33)	6,48	n.s.
BPA ajusté⁽²⁾	0,79	0,75	0,04	5,3 %	2,11	2,25	(0,14)	(6,2) %

n.s. : non significatif

(1) La marge du BAlIA ajusté se définit comme le BAlIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section 8.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Faits saillants – tableaux des flux de trésorerie de BCE

	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 914	1 842	72	3,9 %	5 432	5 111	321	6,3 %
Dépenses d'investissement	(891)	(954)	63	6,6 %	(2 383)	(2 934)	551	18,8 %
Flux de trésorerie disponibles	1 003	832	171	20,6 %	2 953	2 014	939	46,6 %

Faits saillants financiers du T3 2025

Au T3 2025, les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 1,3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits de 0,8 % et de 5,1 %, respectivement. L'augmentation des produits tirés des services découle de notre nouveau secteur, Bell SCT États-Unis, en raison de l'apport de l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025, de la croissance du nombre moyen d'abonnés des services sans fil et des services Internet de détail, de l'effet des augmentations des prix, de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de Bell Média et de l'augmentation des produits tirés de nos solutions d'affaires propulsées par l'intelligence artificielle (IA). Cette augmentation a été atténuée par l'érosion continue des produits tirés de nos services voix et de données traditionnels, les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels sur fil, la baisse des produits tirés des services de télé, la baisse continue de la demande de services de publicité traditionnelle, les pressions concurrentielles sur les prix des services sans fil toujours présentes mais en diminution et la baisse des produits tirés des frais d'abonnement de Bell Média en raison de l'avantage au T3 2024 découlant des ajustements rétroactifs liés à des contrats conclus avec des fournisseurs de services de télé canadiens. La hausse des produits d'exploitation tirés des produits s'explique principalement par l'augmentation des ventes d'appareils sans fil, contrebalancée par le recul des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source (Bell) Électronique inc. (La Source) en raison de la fermeture permanente de magasins et de la conversion de points de vente affichant la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada.

Au troisième trimestre de 2025, le bénéfice net, qui s'est chiffré à 4 555 millions \$, et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, qui s'est élevé à 4 502 millions \$, ont augmenté de 5 746 millions \$ et de 5 739 millions \$, respectivement, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation

des profits sur placements découlant de la vente de notre participation minoritaire dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) et de la baisse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, partiellement contrebalancées par l'augmentation de l'impôt sur le résultat.

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 1,5 % au T3 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, grâce à l'apport de notre secteur Bell SCT États-Unis en raison de l'acquisition de Ziplly Fiber, partiellement contrebalancé par des diminutions dans nos secteurs Bell SCT Canada et Bell Média. La hausse d'un exercice à l'autre du BAIIA ajusté s'explique par l'augmentation des produits d'exploitation, partiellement contrebalancée par la hausse des charges d'exploitation découlant principalement de l'acquisition de Ziplly Fiber, compensée par les initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux gains d'efficacité réalisés dans l'ensemble de l'entreprise grâce à la technologie et à l'automatisation. Ces facteurs ont généré une marge du BAIIA ajusté de 45,7 % au T3 2025, qui a été essentiellement stable d'un exercice à l'autre, en hausse de 0,1 point par rapport au T3 2024.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à 4,84 \$ au T3 2025, a augmenté de 6,20 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au troisième trimestre de 2025, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des profits (coûts) liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 733 millions \$, soit 0,79 \$ par action ordinaire, comparativement à 688 millions \$, soit 0,75 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du troisième trimestre de 2025 ont augmenté de 72 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de l'augmentation des fonds provenant du fonds de roulement et de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés, facteurs partiellement compensés par l'augmentation des intérêts payés et de l'impôt sur le résultat payé.

Les flux de trésorerie disponibles au troisième trimestre de 2025 ont augmenté de 171 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait surtout de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, de la baisse des dépenses d'investissement et de la diminution des dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées.

1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités

La présente section contient des déclarations prospectives portant notamment sur le plan stratégique sur trois ans de BCE visant à générer une croissance durable des flux de trésorerie disponibles et une valeur à long terme pour les actionnaires; les priorités stratégiques de BCE; les rachats éventuels futurs par BCE de ses actions privilégiées aux termes d'une OPRA dans le cours normal des activités et la cession proposée de Northwestel. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Plan stratégique pour générer une croissance durable et une valeur à long terme pour les actionnaires

Le 14 octobre 2025, avant sa conférence à l'intention des investisseurs, BCE a dévoilé son plan stratégique sur trois ans visant à générer une croissance durable des flux de trésorerie disponibles et une valeur à long terme pour les actionnaires, appuyé par une stratégie rigoureuse de répartition du capital adaptée à un contexte d'exploitation réorganisé. Le plan repose sur quatre priorités stratégiques : Être axé sur le client, Offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil, Être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises et Devenir un leader du contenu et des médias numériques.

Actualisation de la plateforme de marque

Le 14 octobre 2025, Bell a lancé sa nouvelle plateforme de marque, « Tout part d'une connexion », accompagnée d'une identité visuelle modernisée. Cette initiative met l'accent sur un avenir plus humain, plus pertinent et plus connecté. La plateforme souligne le rôle fondamental de Bell pour faciliter des communications essentielles entre les personnes, réaffirmant son engagement à aider les individus et les entreprises à établir des relations significatives entre eux, avec leurs communautés et avec le reste du monde.

Prolongation du partenariat conclu avec le Comité olympique canadien

Le 2 octobre 2025, Bell a annoncé le renouvellement de son partenariat de longue date avec le Comité olympique canadien jusqu'aux Jeux olympiques de 2032. Ce renouvellement réaffirme l'engagement de près de 30 ans de Bell à soutenir les athlètes canadiens au moyen du programme Athlètes branchés de Bell, qui offre notamment des téléphones et des forfaits de

téléphones mobiles gratuits à Équipe Canada. Par ce renouvellement, Bell restera le partenaire de télécommunications officiel d'Équipe Canada pour les Jeux olympiques de 2026, de 2028, de 2030 et de 2032.

Placement auprès du public de titres d'emprunt

Le 14 août 2025, Bell Canada a réalisé une émission publique au Canada de débentures à moyen terme (MTN) d'un montant en capital total de 2,0 milliards \$ en quatre séries dans le cadre de son programme de débentures MTN.

Les débentures MTN, série M-64, d'un montant de 400 millions \$, viendront à échéance le 14 août 2029 et sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 3,65 %. Les débentures MTN, série M-65, d'un montant de 500 millions \$, viendront à échéance le 14 mars 2033 et sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,30 %. Les débentures MTN, série M-66, d'un montant de 600 millions \$, viendront à échéance le 14 mars 2036 et sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,70 %. Les débentures MTN, série M-67, d'un montant de 500 millions \$, viendront à échéance le 14 août 2055 et sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 5,25 %. Les débentures MTN sont totalement et inconditionnellement garanties par BCE. Le produit net de l'émission a servi au remboursement, avant l'échéance, des titres d'emprunt en circulation émis par Zply Fiber et aux besoins généraux de l'entreprise.

Remboursement anticipé de la dette de Zply Fiber

Le 28 août 2025, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, la totalité des titres d'emprunt en circulation de Zply Fiber dont le montant en capital total s'établissait à 1 961 millions \$ US (2 701 millions \$ CA). Les titres d'emprunt en circulation de Zply Fiber se composaient de billets à terme garantis et liés aux revenus de réseaux de fibre optique (les « billets à terme ») d'un capital de 1 594 millions \$ US (2 192 millions \$ CA), qui ont été remboursés le 28 août 2025, et de billets de financement garantis et liés aux revenus de réseaux de fibre optique d'un capital de 367 millions \$ US (509 millions \$ CA) (les « billets de financement »), qui ont été remboursés le 20 août 2025. Le remboursement des titres d'emprunt de Zply Fiber a été partiellement financé par l'émission de débentures MTN de Bell d'un montant de 2,0 milliards \$, qui a été effectuée le 14 août 2025.

Renouvellement de l'OPRA dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Le 5 novembre 2025, le conseil d'administration a autorisé la société à renouveler son OPRA dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang en circulation (actions privilégiées) de BCE cotées à la Bourse de Toronto (TSX). L'OPRA dans le cours normal des activités commencera le 11 novembre 2025 et prendra fin le 10 novembre 2026 ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités. Aux termes de l'OPRA dans le cours normal des activités, BCE a l'autorisation de racheter jusqu'à 711 590 actions privilégiées, série R; 188 207 actions privilégiées, série S; 506 243 actions privilégiées, série T; 540 688 actions privilégiées, série Y; 239 924 actions privilégiées, série Z; 1 031 507 actions privilégiées, série AA; 607 333 actions privilégiées, série AB; 620 567 actions privilégiées, série AC; 1 100 123 actions privilégiées, série AD; 323 372 actions privilégiées, série AE; 1 057 613 actions privilégiées, série AF; 813 483 actions privilégiées, série AG; 420 261 actions privilégiées, série AH; 875 404 actions privilégiées, série AI; 378 276 actions privilégiées, série AJ; 1 939 114 actions privilégiées, série AK; 165 538 actions privilégiées, série AL; 898 765 actions privilégiées, série AM; 95 442 actions privilégiées, série AN; et 774 390 actions privilégiées, série AQ, ce qui représente environ 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées. Le nombre réel d'actions privilégiées à racheter aux termes de l'OPRA dans le cours normal des activités et le moment des rachats seront à la discrétion de BCE et seront assujettis aux restrictions imposées par la TSX. BCE procède à cette OPRA dans le cours normal des activités, car elle estime qu'il arrive de temps à autre que les actions privilégiées se négocient à des prix qui ne reflètent pas pleinement leur valeur. BCE est d'avis que, dans de telles circonstances, le rachat d'actions privilégiées constitue une utilisation opportune de ses fonds disponibles. Depuis le début de l'OPRA dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées précédente de BCE le 11 novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025, BCE a racheté et annulé 9 770 589 actions privilégiées d'un capital déclaré de 243 millions \$ pour un coût total de 176 millions \$. Un exemplaire de l'avis d'intention de BCE d'effectuer l'OPRA dans le cours normal des activités par l'intermédiaire de la TSX peut être obtenu sans frais en communiquant avec le groupe Relations avec les investisseurs de BCE à l'adresse relations.investisseurs@bce.ca ou au 1-800-339-6353.

Cession de Northwestel

En juin 2024, Bell Canada a conclu une entente en vue de la cession de Northwestel à Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. Nous prévoyions initialement que la transaction serait réalisée en 2025, mais ce n'est plus le cas, et nous continuons de travailler de concert avec Sixty North Unity en vue de réaliser la clôture de la transaction en 2026. La transaction demeure assujettie à certaines conditions de clôture, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity; par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. Les résultats de Northwestel sont inclus dans notre secteur Bell SCT Canada.

Actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance

Au T2 2025, BCE a conclu une entente en vue de vendre la quasi-totalité de ses actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance à a.p.i. ALARM Inc. Après la clôture du trimestre, le 1^{er} octobre 2025, BCE a réalisé la vente précédemment annoncée de la quasi-totalité de ses actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance à a.p.i. ALARM Inc. pour un montant de 170 millions \$.

Nomination aux conseils d'administration de BCE et de Bell Canada, départ à la retraite de Gordon Nixon à titre de président du Conseil et désignation de Louis Vachon par le Conseil

Le 5 novembre 2025, Steve Weed a été nommé aux conseils d'administration de BCE et de Bell Canada. M. Weed est l'ancien président exécutif du conseil de Zply Fiber et est chef de la direction de WaveDivision Capital, société de placement dans les services à large bande qui a investi dans plus d'une douzaine d'entreprises de ce secteur dans le but d'offrir de meilleurs services à large bande à un plus grand nombre de foyers et d'entreprises aux États-Unis et au Canada. M. Weed est également le fondateur de Wave Broadband et en a été le chef de la direction de 2002 jusqu'à la vente de cette entreprise en 2018. M. Weed est membre du conseil consultatif de Consolidated Communications et membre du conseil de Greenlight Networks.

Comme nous l'avons annoncé précédemment, Gordon Nixon, dont le mandat de douze ans viendra à terme en 2026, quittera son poste de président du conseil d'administration et ne briguera pas un autre mandat lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de BCE du 7 mai 2026. M. Nixon s'est joint au conseil d'administration en 2014 et en assure la présidence depuis dix ans. Dans le cadre de son plan de renouvellement et de relève, le conseil d'administration prévoit nommer Louis Vachon, C.M., O.Q., administrateur de BCE, au poste de président du conseil d'administration, sous réserve de sa réélection comme membre du conseil d'administration par les actionnaires de BCE le 7 mai 2026. M. Vachon s'est joint au conseil d'administration en 2022 et siège au comité des ressources en cadres et de rémunération ainsi qu'au comité du risque et de la caisse de retraite.

1.3 Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion de BCE pour le premier trimestre de 2025, dans le rapport de gestion de BCE pour le deuxième trimestre de 2025 et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes ainsi que les diverses hypothèses mentionnées dans les sous-sections *Hypothèses* de la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, du présent rapport de gestion.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Une grande incertitude demeure quant aux tarifs douaniers américains et à l'incidence de l'évolution des relations commerciales mondiales sur la croissance économique et les prix à la consommation au Canada. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- un ralentissement de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada qui établit la croissance du produit intérieur brut canadien à 1,2 % pour 2025, ce qui représente une baisse par rapport à l'estimation précédente de 1,8 %;
- une faible croissance de la population attribuable à des politiques gouvernementales conçues pour freiner l'immigration;
- une croissance modeste des dépenses de consommation, soutenue par la baisse des taux d'intérêt;
- une baisse des investissements des entreprises, particulièrement ceux des entreprises des secteurs qui dépendent le plus des marchés américains;
- une diminution de l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC);
- une faiblesse continue du marché de l'emploi;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives à l'économie américaine

- un ralentissement des dépenses de consommation, contrebalancé par les investissements des entreprises;
- une incertitude persistante quant aux politiques commerciales;
- la stabilité de l'inflation mesurée par l'IPC;
- une résolution à court terme de la paralysie du gouvernement américain.

Hypothèses relatives au marché canadien

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- les marchés canadiens de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devraient être touchés par des baisses d'audience alors que la croissance du marché de la publicité poursuit sa transition vers le numérique;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses relatives au marché américain

- l'intensité accrue de la concurrence sur les prix des services sur fil dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros;
- l'augmentation de la demande pour les services de connectivité liés à la colocation et aux centres de données;
- un effritement du marché des services voix traditionnels, car les clients se tournent de plus en plus vers les services sans fil et les services voix sur protocole Internet (IP).

Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2025

- au moment opportun, la situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondra à des excédents évalués sur une base de continuité et les ratios de solvabilité demeureront supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- l'absence d'une détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison d'une diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- l'absence de pertes actuarielles importantes découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles.

2 Analyse financière consolidée

Le 1^{er} août 2025, BCE a acquis Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique dans la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis qui offre des services sur fil, Internet et de télé à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros dans cette région. Les résultats des activités de Ziplly Fiber acquises ont été inclus dans un nouveau secteur, Bell SCT États-Unis, à partir de la date d'acquisition.

Nos résultats sont donc désormais présentés selon trois secteurs : Bell SCT Canada, Bell SCT États-Unis et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée au T3 et en cumul annuel de 2025 par rapport au T3 et en cumul annuel de 2024. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Bell SCT Canada, Bell SCT États-Unis et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*.

2.1 États consolidés du résultat net de BCE

	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 329	5 286	43	0,8 %	15 768	15 786	(18)	(0,1) %
Tirés des produits	720	685	35	5,1 %	2 296	2 201	95	4,3 %
Total des produits d'exploitation	6 049	5 971	78	1,3 %	18 064	17 987	77	0,4 %
Coûts d'exploitation	(3 287)	(3 249)	(38)	(1,2) %	(10 070)	(10 003)	(67)	(0,7) %
BAlIA ajusté	2 762	2 722	40	1,5 %	7 994	7 984	10	0,1 %
Marge du BAlIA ajusté	45,7 %	45,6 %		0,1 pt	44,3 %	44,4 %		(0,1) pt
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(82)	(49)	(33)	(67,3) %	(370)	(300)	(70)	(23,3) %
Amortissement des immobilisations corporelles	(969)	(934)	(35)	(3,7) %	(2 859)	(2 825)	(34)	(1,2) %
Amortissement des immobilisations incorporelles	(340)	(325)	(15)	(4,6) %	(1 009)	(966)	(43)	(4,5) %
Charges financières								
Charges d'intérêts	(457)	(440)	(17)	(3,9) %	(1 322)	(1 282)	(40)	(3,1) %
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	26	16	10	62,5 %	77	49	28	57,1 %
Perte de valeur d'actifs	(970)	(2 113)	1 143	54,1 %	(987)	(2 186)	1 199	54,8 %
Profits sur placements	5 175	66	5 109	n.s.	5 165	58	5 107	n.s.
Autres (charges) produits	(95)	(129)	34	26,4 %	185	(260)	445	n.s.
Impôt sur le résultat	(495)	(5)	(490)	n.s.	(992)	(402)	(590)	n.s.
Bénéfice net (perte nette)	4 555	(1 191)	5 746	n.s.	5 882	(130)	6 012	n.s.
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	4 502	(1 237)	5 739	n.s.	5 711	(298)	6 009	n.s.
Actionnaires privilégiés	38	45	(7)	(15,6) %	119	138	(19)	(13,8) %
Détenteurs de PNDPC	15	1	14	n.s.	52	30	22	73,3 %
Bénéfice net (perte nette)	4 555	(1 191)	5 746	n.s.	5 882	(130)	6 012	n.s.
Bénéfice net ajusté	733	688	45	6,5 %	1 958	2 054	(96)	(4,7) %
BPA	4,84	(1,36)	6,20	n.s.	6,15	(0,33)	6,48	n.s.
BPA ajusté	0,79	0,75	0,04	5,3 %	2,11	2,25	(0,14)	(6,2) %

n.s. : non significatif

2.2 Connexions clients

Total des activations nettes de BCE

	T3 2025	T3 2024	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	% de variation
Activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles	68 018	102 196	(33,4) %	161 901	258 447	(37,4) %
<i>Services postpayés</i>	11 511	33 111	(65,2) %	46 460	156 858	(70,4) %
<i>Services prépayés</i>	56 507	69 085	(18,2) %	115 441	101 589	13,6 %
Activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	83 505	56 216	48,5 %	216 991	210 539	3,1 %
Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de Bell SCT	26 111	42 415	(38,4) %	40 625	97 334	(58,3) %
<i>Bell SCT - Canada</i>	21 426	42 415	(49,5) %	35 940	97 334	(63,1) %
<i>Bell SCT - États-Unis</i>	4 685	—	n.s.	4 685	—	n.s.
(Pertes) activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail de Bell SCT	(16 218)	9 197	n.s.	(48 040)	22 058	n.s.
<i>Bell SCT - Canada</i>	(16 161)	9 197	n.s.	(47 983)	22 058	n.s.
<i>Bell SCT - États-Unis</i>	(57)	—	n.s.	(57)	—	n.s.
Pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail de Bell SCT	(45 990)	(47 674)	3,5 %	(138 120)	(144 835)	4,6 %
<i>Bell SCT - Canada</i>	(42 866)	(47 674)	10,1 %	(134 996)	(144 835)	6,8 %
<i>Bell SCT - États-Unis</i>	(3 124)	—	n.s.	(3 124)	—	n.s.
Total des activations nettes pour les services	115 426	162 350	(28,9) %	233 357	443 543	(47,4) %

n.s. : non significatif

Connexions clients totales de BCE

	T3 2025	T3 2024	% de variation
Abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	10 398 934	10 361 720	0,4 %
Services postpayés ⁽¹⁾	9 525 355	9 473 886	0,5 %
Services prépayés ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	873 579	887 834	(1,6) %
Abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ⁽¹⁾	3 252 554	2 943 087	10,5 %
Abonnés des services Internet haute vitesse de détail de Bell SCT ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	4 890 297	4 456 709	9,7 %
Bell SCT - Canada ⁽³⁾⁽⁵⁾	4 443 387	4 456 709	(0,3) %
Bell SCT - États-Unis ⁽²⁾	446 910	—	n.s.
Abonnés des services de télé IP de détail de Bell SCT ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁶⁾	2 090 561	2 133 397	(2,0) %
Bell SCT - Canada ⁽³⁾⁽⁶⁾	2 084 529	2 133 397	(2,3) %
Bell SCT - États-Unis ⁽²⁾	6 032	—	n.s.
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT ⁽²⁾⁽³⁾	1 766 361	1 876 782	(5,9) %
Bell SCT - Canada ⁽³⁾	1 685 045	1 876 782	(10,2) %
Bell SCT - États-Unis ⁽²⁾	81 316	—	n.s.
Total des abonnés aux services	22 398 707	21 771 695	2,9 %

n.s. : non significatif

- (1) Au T3 2025, le secteur Bell SCT Canada a réduit sa clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés de 51 541 et de 7 867, respectivement, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.
- (2) Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 442 225 abonnés, de 6 089 abonnés et de 84 440 abonnés, respectivement.
- (3) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen des comptes de nos abonnés.
- (4) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.
- (5) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, dans le secteur Bell SCT Canada, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.
- (6) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Le total des activations nettes d'abonnés aux services de BCE s'est chiffré à 115 426 au T3 2025, en baisse de 28,9 % par rapport au T3 2024. Le total des activations nettes d'abonnés aux services au T3 2025 s'explique par :

- 68 018 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 83 505 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 26 111 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT, composées comme suit :
 - 21 426 activations nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT Canada;
 - 4 685 activations nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT États-Unis;
- 16 218 pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT, composées comme suit :
 - 16 161 pertes nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT Canada;
 - 57 pertes nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT États-Unis;
- 45 990 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT, composées comme suit :
 - 42 866 pertes nettes dans le secteur Bell SCT Canada;
 - 3 124 pertes nettes dans le secteur Bell SCT États-Unis.

Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, le total des activations nettes d'abonnés aux services de BCE s'est chiffré à 233 357, en baisse de 47,4 % par rapport à la période correspondante de 2024. Le total des activations nettes d'abonnés aux services au cours de la période des neuf premiers mois de 2025 s'explique par :

- 161 901 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 216 991 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 40 625 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT, composées comme suit :
 - 35 940 activations nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT Canada;
 - 4 685 activations nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT États-Unis;
- 48 040 pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT, composées comme suit :
 - 47 983 pertes nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT Canada;
 - 57 pertes nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT États-Unis;
- 138 120 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT, composées comme suit :
 - 134 996 pertes nettes dans le secteur Bell SCT Canada;
 - 3 124 pertes nettes dans le secteur Bell SCT États-Unis.

Au 30 septembre 2025, les connexions clients de BCE totalisaient 22 398 707, soit une hausse de 2,9 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

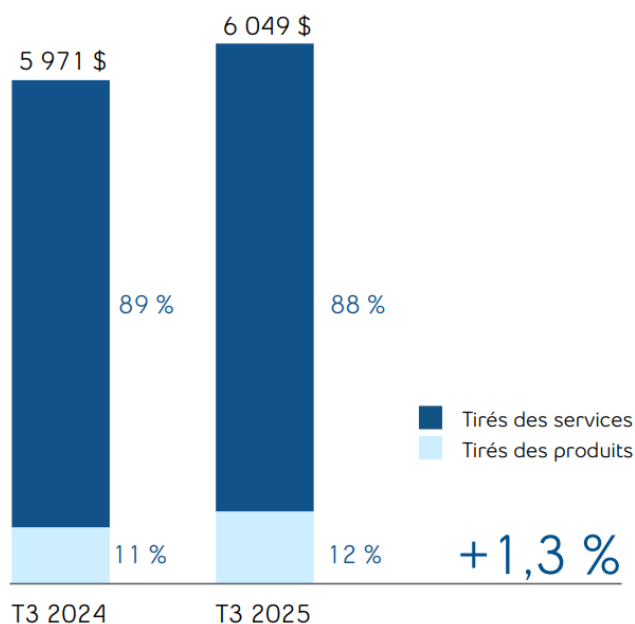
- 10 398 934 abonnés utilisant des téléphones mobiles, en hausse de 0,4 % d'un exercice à l'autre, et 3 252 554 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, en hausse de 10,5 % d'un exercice à l'autre;
- 4 890 297 abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT, soit une augmentation de 9,7 % d'un exercice à l'autre, composés comme suit :
 - 4 443 387 abonnés dans le secteur Bell SCT Canada, soit une diminution de 0,3 % d'un exercice à l'autre;
 - 446 910 abonnés dans le secteur Bell SCT États-Unis, comparativement à aucun à l'exercice précédent, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025;
- 2 090 561 abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT, soit une baisse de 2,0 % d'un exercice à l'autre, composés comme suit :
 - 2 084 529 abonnés dans le secteur Bell SCT Canada, soit une diminution de 2,3 % d'un exercice à l'autre;
 - 6 032 abonnés dans le secteur Bell SCT États-Unis, comparativement à aucun à l'exercice précédent, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber;
- 1 766 361 abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT, soit une baisse de 5,9 % d'un exercice à l'autre, composés comme suit :
 - 1 685 045 abonnés des SAR filaires dans le secteur Bell SCT Canada, soit une diminution de 10,2 % d'un exercice à l'autre;
 - 81 316 abonnés des SAR filaires dans le secteur Bell SCT États-Unis, comparativement à aucun à l'exercice précédent, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber.

2.3 Produits d'exploitation

BCE

Produits des activités ordinaires

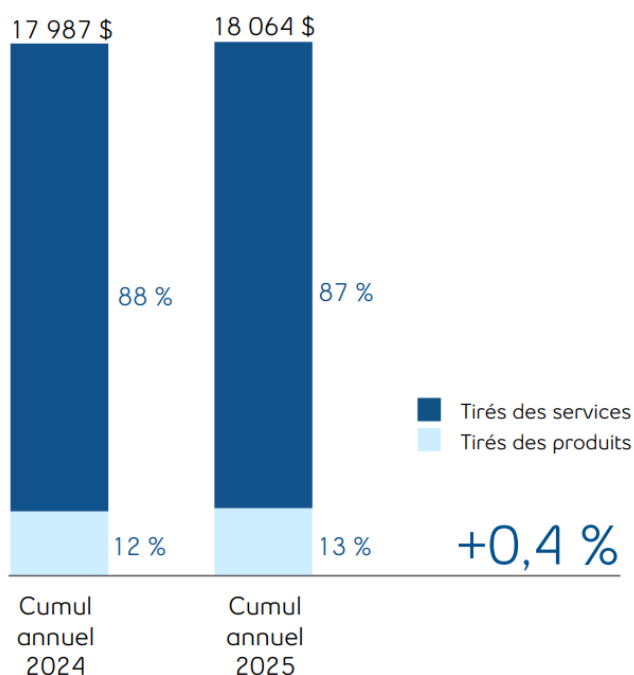
(en millions de dollars)



BCE

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)



	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	5 408	5 280	128	2,4 %	15 988	15 938	50	0,3 %
<i>Bell SCT - Canada</i>	5 248	5 280	(32)	(0,6) %	15 828	15 938	(110)	(0,7) %
<i>Bell SCT - États-Unis</i>	160	—	160	n.s.	160	—	160	n.s.
Bell Média	732	782	(50)	(6,4) %	2 350	2 319	31	1,3 %
Éliminations intersectorielles	(91)	(91)	—	—	(274)	(270)	(4)	(1,5) %
Total des produits d'exploitation de BCE	6 049	5 971	78	1,3 %	18 064	17 987	77	0,4 %

n.s. : non significatif

BCE

Au T3 2025, les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 1,3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits. Au cours de la période des neuf premiers mois de 2025, les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 0,4 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse des produits d'exploitation tirés des produits, contrebalancée par la baisse des produits tirés des services. Les produits tirés des services se sont chiffrés à 5 329 millions \$ au T3 2025, soit une hausse de 0,8 % par rapport au T3 2024, alors qu'ils se sont élevés à 15 768 millions \$ en cumul annuel, en baisse de 0,1 % d'un exercice à l'autre. Les produits d'exploitation tirés des produits se sont élevés à 720 millions \$ au T3 2025 et à 2 296 millions \$ en cumul annuel, soit une hausse de 5,1 % et de 4,3 % respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2024.

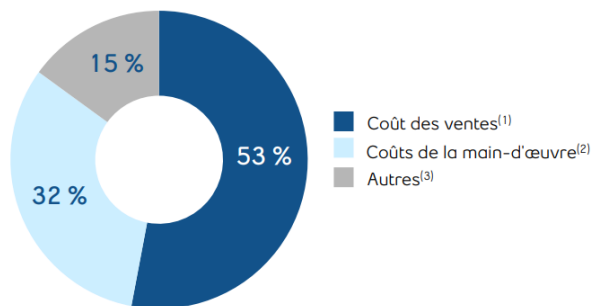
La croissance des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre au T3 2025 est attribuable à une augmentation liée au secteur Bell SCT de 2,4 % découlant de l'apport de notre secteur Bell SCT États-Unis qui s'explique par l'acquisition de Ziply Fiber le 1^{er} août 2025, contrebalancée par une diminution de 0,6 % dans notre secteur Bell SCT Canada et par un recul de 6,4 % dans notre secteur Bell Média. Les produits des activités ordinaires en cumul annuel ont augmenté de 0,4 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse de 0,3 % dans le secteur Bell SCT attribuable à l'apport du secteur Bell SCT États-Unis atténué par la baisse de 0,7 % dans le secteur Bell SCT Canada, ainsi que de la hausse de 1,3 % dans le secteur Bell Média.

2.4 Coûts d'exploitation

BCE

Profil des coûts d'exploitation

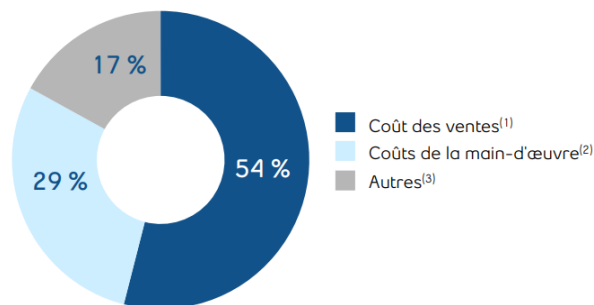
T3 2024



BCE

Profil des coûts d'exploitation

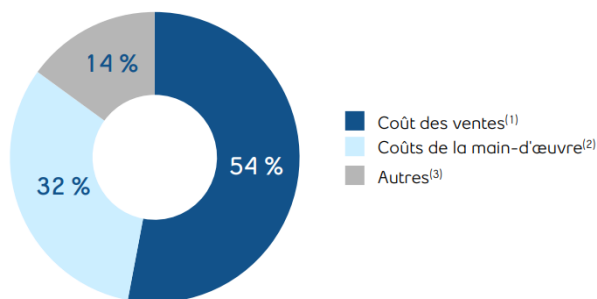
T3 2025



BCE

Profil des coûts d'exploitation

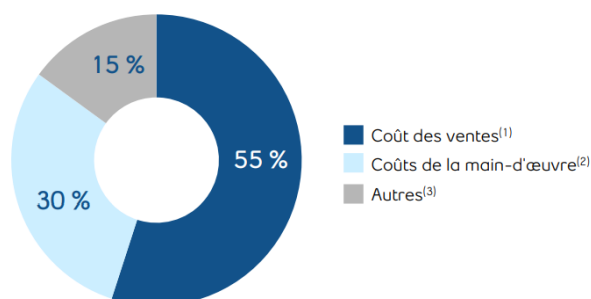
Cumul annuel 2024



BCE

Profil des coûts d'exploitation

Cumul annuel 2025



	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	(2 883)	(2 812)	(71)	(2,5) %	(8 625)	(8 543)	(82)	(1,0) %
<i>Bell SCT - Canada</i>	(2 794)	(2 812)	18	0,6 %	(8 536)	(8 543)	7	0,1 %
<i>Bell SCT - États-Unis</i>	(89)	—	(89)	n.s.	(89)	—	(89)	n.s.
Bell Média	(495)	(528)	33	6,3 %	(1 719)	(1 730)	11	0,6 %
Éliminations intersectorielles	91	91	—	—	274	270	4	1,5 %
Total des coûts d'exploitation de BCE	(3 287)	(3 249)	(38)	(1,2) %	(10 070)	(10 003)	(67)	(0,7) %

n.s. : non significatif

- (1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.
- (2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux sous-traitants et à l'impartition.
- (3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

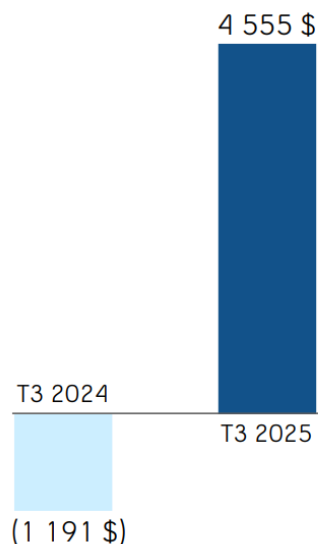
Les coûts d'exploitation de BCE ont augmenté de 1,2 % au T3 2025 et de 0,7 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison de l'augmentation des charges de 2,5 % et de 1,0 %, respectivement, dans le secteur Bell SCT, liée à la hausse des coûts de 89 millions \$ du secteur Bell SCT États-Unis pour le trimestre et en cumul annuel, ce qui reflète les coûts d'exploitation de Ziplly Fiber en raison de l'acquisition du 1^{er} août 2025, facteur partiellement contrebalancé par les réductions de 0,6 % au T3 2025 et de 0,1 % en cumul annuel dans le secteur Bell SCT Canada ainsi que par la baisse des coûts de 6,3 % et de 0,6 %, respectivement, dans le secteur Bell Média.

2.5 Bénéfice net (perte nette)

BCE

Bénéfice net (perte nette)

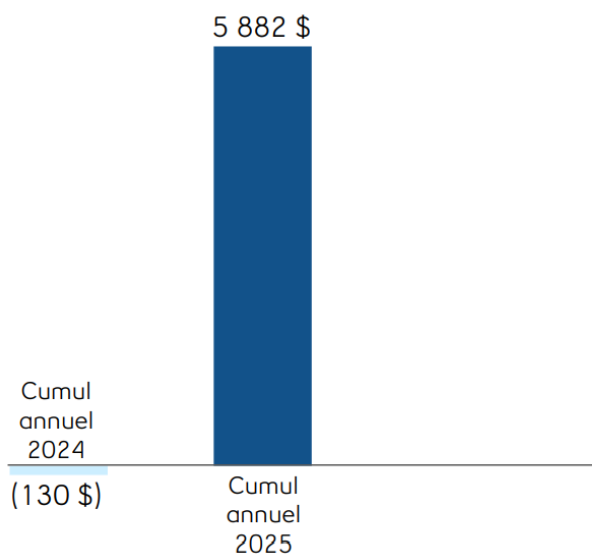
(en millions de dollars)



BCE

Bénéfice net (perte nette)

(en millions de dollars)



Au troisième trimestre de 2025, le bénéfice net a augmenté de 5 746 millions \$, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des profits sur placements découlant de la vente de notre participation minoritaire dans MLSE et de la baisse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement de l'impôt sur le résultat.

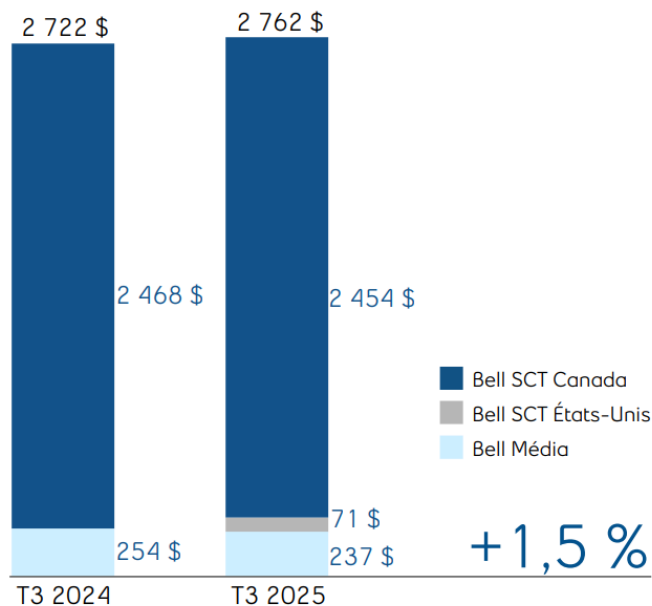
En cumul annuel en 2025, le bénéfice net a augmenté de 6 012 millions \$, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des profits sur placements découlant de la vente de notre participation minoritaire dans MLSE, de la baisse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média et de la hausse des autres produits qui découle des profits liés au remboursement anticipé de la dette, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement de l'impôt sur le résultat.

2.6 BAIIA ajusté

BCE

BAIIA ajusté

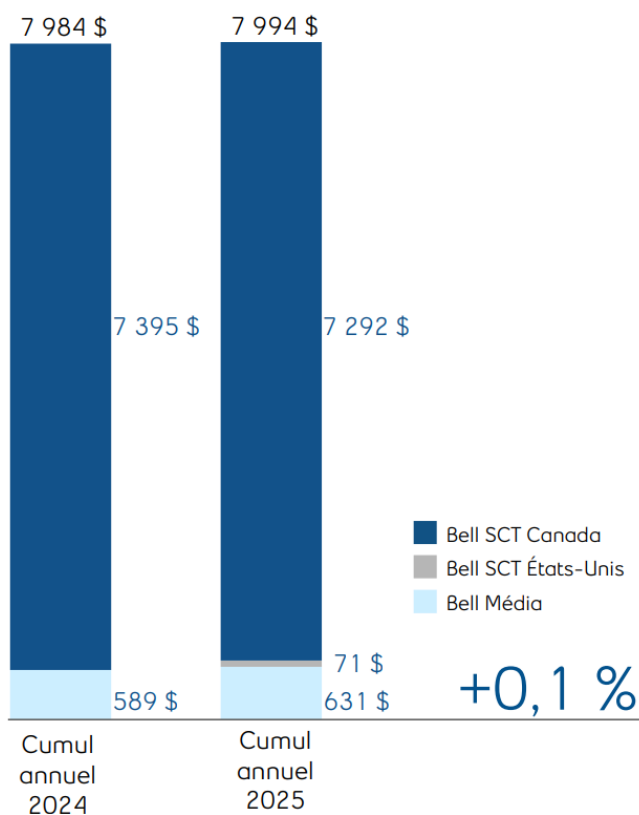
(en millions de dollars)



BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT ⁽¹⁾	2 525	2 468	57	2,3 %	7 363	7 395	(32)	(0,4) %
Marge du BAIIA ajusté	46,7 %	46,7 %	—	—	46,1 %	46,4 %	—	(0,3) pt
Bell SCT - Canada	2 454	2 468	(14)	(0,6) %	7 292	7 395	(103)	(1,4) %
Marge du BAIIA ajusté	46,8 %	46,7 %	0,1 pt	0,1 pt	46,1 %	46,4 %	—	(0,3) pt
Bell SCT - États-Unis	71	—	71	n.s.	71	—	71	n.s.
Marge du BAIIA ajusté	44,4 %	—	44,4 pts	44,4 pts	44,4 %	—	—	44,4 pts
Bell Média	237	254	(17)	(6,7) %	631	589	42	7,1 %
Marge du BAIIA ajusté	32,4 %	32,5 %	(0,1) pt	(0,1) pt	26,9 %	25,4 %	—	1,5 pt
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 762	2 722	40	1,5 %	7 994	7 984	10	0,1 %
Marge du BAIIA ajusté	45,7 %	45,6 %	0,1 pt	0,1 pt	44,3 %	44,4 %	—	(0,1) pt

n.s. : non significatif

(1) Le BAIIA ajusté du secteur Bell SCT est un total des mesures sectorielles. Se reporter à la section 8.3, Total des mesures sectorielles du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 1,5 % au T3 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 2,3 % dans le secteur Bell SCT attribuable à l'apport de 71 millions \$ de notre secteur Bell SCT États-Unis provenant de l'acquisition de Zply Fiber, le 1^{er} août 2025, facteur partiellement contrebalancé par une diminution de 0,6 % dans notre secteur Bell SCT Canada et par un recul de 6,7 % dans notre secteur Bell Média. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 0,1 % d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique par une hausse de 7,1 % dans le secteur Bell Média, facteur partiellement contrebalancé par un recul de 0,4 % dans le secteur Bell SCT découlant d'une baisse de 1,4 % dans le secteur Bell SCT Canada, facteur partiellement compensé par l'apport de

71 millions \$ du secteur Bell SCT États-Unis. Ces facteurs ont généré une marge du BAIIA ajusté de 45,7 % au T3 2025 et de 44,3 % en cumul annuel, qui a été essentiellement stable d'un exercice à l'autre, en hausse de 0,1 point au T3 2025 et en baisse de 0,1 point en cumul annuel.

2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

2025

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 82 millions \$ pour le troisième trimestre de 2025 et de 370 millions \$ en cumul annuel comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 5 millions \$ au T3 2025 et de 250 millions \$ en cumul annuel au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 77 millions \$ au T3 2025 et de 120 millions \$ en cumul annuel.

2024

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 49 millions \$ pour le troisième trimestre de 2024 et de 300 millions \$ en cumul annuel comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 16 millions \$ au T3 2024 et de 246 millions \$ en cumul annuel au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 33 millions \$ au T3 2024 et de 54 millions \$ en cumul annuel.

2.8 Amortissements

Amortissement des immobilisations corporelles

Au troisième trimestre de 2025 et en cumul annuel, l'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 35 millions \$ et de 34 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations découlant de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025.

Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles pour le troisième trimestre de 2025 et en cumul annuel a augmenté de 15 millions \$ et de 43 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison principalement du volume accru d'immobilisations.

2.9 Charges financières

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts pour le troisième trimestre de 2025 ont augmenté de 17 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse du coût moyen de la dette et des soldes des dettes imputable à l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025.

Les charges d'intérêts pour la période des neuf premiers mois de 2025 ont augmenté de 40 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des soldes des dettes imputable à l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025 et de l'augmentation du coût moyen de la dette.

Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice et sur l'actif (le passif) net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le 1^{er} janvier 2025, le taux d'actualisation était de 4,7 %, comparativement à 4,6 % le 1^{er} janvier 2024.

Au troisième trimestre de 2025 et en cumul annuel, les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont augmenté de 10 millions \$ et de 28 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison d'un taux d'actualisation plus élevé en 2025 et d'une situation d'actif net plus élevée.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans le poste *Autres éléments de bénéfice global*.

2.10 Perte de valeur d'actifs

2025

Au cours du troisième trimestre de 2025, nous avons relevé des indices de dépréciation pour les services de télé, les marchés de la radio et la division de publicité extérieure de notre secteur Bell Média, en raison d'une baisse de la demande et des dépenses liées à la publicité traditionnelle dans le marché linéaire, alors que nous effectuons une transition vers les services numériques. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) et du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des pertes de valeur de 976 millions \$ relativement aux services de télé et aux marchés de la radio en français et en anglais et à la division de publicité extérieure de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 554 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion, les licences de spectre et autres et les marques; un montant de 250 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages; un montant de 111 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel et des actifs en cours de construction; un montant de 39 millions \$ imputé aux logiciels; un montant de 18 millions \$ imputé aux charges payées d'avance et aux stocks et un montant de 4 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur.

2024

Au cours du troisième trimestre de 2024, nous avons relevé des indices de dépréciation pour les services de télé et les marchés de la radio de notre secteur Bell Média, en raison d'une nouvelle baisse de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché linéaire. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT ainsi que du goodwill pour le groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télé et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques, un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages, un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel, un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels, un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce, et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance.

Nous avons comptabilisé des pertes de valeur du goodwill de 1 132 millions \$.

En outre, les pertes de valeur de 23 millions \$ et de 96 millions \$ comptabilisées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement, sont essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains locaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2.11 Profits sur placements

2025

Au troisième trimestre et en cumul annuel en 2025, les profits sur placements de 5 175 millions \$ et de 5 165 millions \$, respectivement, comprenaient un profit de 5,2 milliards \$ sur la vente de notre participation minoritaire dans MLSE le 1^{er} juillet 2025.

2024

Au troisième trimestre et en cumul annuel en 2024, des profits sur placements de 66 millions \$ et de 58 millions \$, respectivement, comprenaient un profit lié à une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

2.12 Autres (charges) produits

2025

Au troisième trimestre de 2025, les autres charges, qui se sont élevées à 95 millions \$, comprenaient des coûts liés au remboursement anticipé de la dette en raison du remboursement par Bell Canada du solde de capital des billets à terme et des billets de financement de Zply Fiber.

En cumul annuel en 2025, les autres produits de 185 millions \$ comprennent des profits liés au remboursement anticipé de la dette découlant du rachat par Bell Canada, à la suite de ses offres publiques de rachat en espèces, d'une partie de ses débetures MTN, série M-39, série M-45, série M-51 et série M-55, une partie de ses billets de série US-2, de série US-4, de série US-5, de série US-6 et de série US-7 ainsi que des produits d'intérêts, facteurs partiellement contrebalancés par les coûts de remboursement anticipé de la dette liés au remboursement par Bell Canada du solde de capital des billets à terme et des billets de financement de Zply Fiber, des pertes de change sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des acquisitions prévues et l'acquisition de Zply Fiber libellées en devises.

2024

Les autres charges de 129 millions \$ pour le troisième trimestre de 2024 comprennent des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, dont une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans MLSE, partiellement compensée par des profits nets liés à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.

Les autres charges de 260 millions \$ en cumul annuel en 2024 comprennent des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, dont une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans MLSE, des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des pertes sur la mise hors service et les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement compensées par des produits d'intérêts.

2.13 Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant présenté de l'impôt sur le résultat dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024.

Pour les périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice net (perte nette)	4 555	(1 191)	5 882	(130)
Réintégration de l'impôt sur le résultat	495	5	992	402
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	5 050	(1 186)	6 874	272
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,8 %	26,8 %	26,8 %	26,8 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 353)	318	(1 842)	(73)
Tranche non imposable des profits sur placements	840	19	839	18
Positions fiscales incertaines	19	4	22	4
Perte de valeur du goodwill	—	(303)	—	(303)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	(1)	1	(1)	1
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	—	(47)	(2)	(67)
Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement	—	—	—	3
Autres	—	3	(8)	15
Total de l'impôt sur le résultat	(495)	(5)	(992)	(402)
Taux d'imposition moyen effectif	9,8 %	(0,4) %	14,4 %	147,8 %

Au troisième trimestre et en cumul annuel en 2025, l'impôt sur le résultat a augmenté de 490 millions \$ et de 590 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, principalement en raison de la hausse du bénéfice imposable en 2025 qui découle d'un profit sur la vente de 5,2 milliards \$ comptabilisé à la cession de notre participation minoritaire dans MLSE.

2.14 Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

Au troisième trimestre de 2025, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est chiffré à 4 502 millions \$, en hausse de 5 739 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des profits sur placements découlant de la vente de notre participation minoritaire dans MLSE et de la baisse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement de l'impôt sur le résultat.

En cumul annuel en 2025, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à 5 711 millions \$, en hausse de 6 009 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des profits sur placements découlant de la vente de notre participation minoritaire dans MLSE, de la baisse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média et de la hausse des autres produits qui découle des profits liés au remboursement anticipé de la dette, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement de l'impôt sur le résultat.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à 4,84 \$ au T3 2025, a augmenté de 6,20 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le BPA de BCE, qui s'est établi à 6,15 \$ en cumul annuel en 2025, a augmenté de 6,48 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au troisième trimestre de 2025, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, déduction faite des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des profits (coûts) liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 733 millions \$, soit 0,79 \$ par action ordinaire, comparativement à 688 millions \$, soit 0,75 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté de la période des neuf premiers mois de 2025 s'est établi à 1 958 millions \$, soit 2,11 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 054 millions \$, soit 2,25 \$ par action ordinaire, pour la période des neuf premiers mois de 2024.

3 Analyse des secteurs d'activité

3.1 Bell SCT

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait au plan de Bell Canada visant à déployer des services cellulaires par satellite en orbite basse en 2026 et aux avantages qui devraient en découler. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Principaux faits récents touchant nos activités

Lancement de Bell Cyber

Le 9 septembre 2025, Bell Canada a lancé Bell Cyber, une nouvelle marque qui rassemble toutes ses capacités en matière de cybersécurité. Bell Cyber comporte le lancement d'un nouveau centre des opérations de sécurité autonome qui utilise l'IA et l'automatisation pour détecter et contenir les menaces en moins de cinq minutes, ce qui fait passer le modèle de cybersécurité d'une détection réactive à une défense proactive. La plateforme de sécurité en tant que service de Bell Cyber est hébergée sur un nuage souverain canadien afin d'assurer la conformité aux réglementations nationales en matière de protection des renseignements et de résidence des données. Bell Cyber s'associe à des chefs de file mondiaux de la technologie, notamment Palo Alto Networks, Cisco, Microsoft et Fortinet, pour proposer des solutions de cybersécurité évolutives et adaptées aux besoins des entreprises canadiennes.

Partenariat avec BUZZ HPC pour offrir une infrastructure d'IA souveraine

Le 3 août 2025, Bell et BUZZ High Performance Computing (« BUZZ HPC ») ont signé un partenariat privilégié afin de fournir l'un des plus vastes écosystèmes d'IA souveraine du Canada par l'intermédiaire du Réseau d'IA tissé de Bell. La collaboration intègre les grappes de processeurs graphiques de l'architecture NVIDIA de BUZZ HPC au réseau de fibre optique, aux centres de données et à l'écosystème des partenaires de Bell, qui inclut Cohere. Le déploiement initial de 5 mégawatts au Manitoba s'étendra à d'autres centres de données du Réseau d'IA tissé de Bell. L'infrastructure visera à assurer la conformité des installations détenues par des intérêts canadiens aux réglementations canadiennes en matière de résidence des données et de cybersécurité.

Déploiement de la plateforme North de Cohere aux membres de l'équipe de Bell

Le 9 octobre 2025, Bell a annoncé une avancée importante dans son partenariat stratégique avec Cohere, en donnant accès à un premier groupe d'employés de Bell à la plateforme d'IA agentive sécurisée de Cohere, North. La plateforme North sera offerte à tous les membres de l'équipe de gestion de Bell au début de 2026. Cette plateforme leur permettra de créer des agents d'IA et de tirer parti de l'automatisation afin d'optimiser le travail quotidien et de générer des résultats opérationnels solides dans l'ensemble de l'entreprise.

Bell et AST SpaceMobile réalisent une première au pays : un appel VoLTE, la transmission de données et une diffusion vidéo effectués grâce à un réseau cellulaire basé dans l'espace

Le 2 octobre 2025, Bell et AST SpaceMobile (« AST ») ont annoncé la réussite d'un appel vocal de quatrième génération (VoLTE), d'un appel vidéo, de la transmission de données à large bande, de la diffusion vidéo en continu sur l'application Bell Télé Fibe et de la transmission de messages textes et d'alertes d'urgence, le tout effectué directement entre un réseau cellulaire spatial et un téléphone intelligent classique non modifié, sur un réseau sans fil canadien. Effectués au Nouveau-Brunswick, les tests ont utilisé les satellites BlueBird d'AST et la passerelle souveraine de Bell. Cette étape décisive appuie le plan de Bell visant à déployer des services cellulaires par satellite en orbite basse en 2026, ce qui élargira la couverture aux régions éloignées et mal desservies partout au Canada.

Lancement des forfaits de diffusion en continu de Bell

Le 18 août 2025, Bell a lancé Bell Divertissement, une nouvelle offre de forfait qui regroupe les services Crave, Netflix et Disney+ dans un seul abonnement, permettant une facturation simplifiée et des économies allant jusqu'à 25 %. Proposés aux clients des services Internet, de télé ou de téléphonie résidentielle de Bell et aux clients de Bell Mobilité en Ontario et au Québec, les forfaits offrent une solution économique et la commodité d'une facture unique. Les clients peuvent lier leurs comptes existants et conserver l'accès à leurs profils personnalisés de diffusion et à leur historique de visionnement.

Partenariat avec Perplexity pour offrir aux clients des outils de recherche évolués propulsés par l'IA

Le 11 août 2025, Bell a annoncé un partenariat exclusif avec Perplexity, un moteur de réponses de pointe propulsé par l'IA, devenant ainsi le partenaire de télécommunications exclusif de l'entreprise au Canada. Dans le cadre de ce partenariat, les clients de Bell Mobilité et des services Internet admissibles de Bell bénéficieront pendant 12 mois d'un accès gratuit à Perplexity Pro, un outil de recherche et de productivité basé sur l'IA de qualité supérieure, d'une valeur de près de 300 \$. Grâce à Perplexity Pro, les clients peuvent accéder à des modèles d'IA de pointe, comme GPT-5, Claude 4.0 et Gemini 2.5 Pro, et à des fonctionnalités comme le téléversement illimité de fichiers, la génération d'images et des outils de synthèse avancés.

Lancement de la Borne giga 2.0 avec la technologie Wi-Fi 7

Le 4 septembre 2025, Bell a lancé la Borne giga 2.0, qui introduit la technologie Wi-Fi 7 dans les foyers canadiens. Offert dans les principales régions de l'Ontario et certaines régions du Québec, le nouveau modem offre des vitesses jusqu'à quatre fois plus rapides que la technologie Wi-Fi 6E et une latence réduite et permet de connecter jusqu'à deux fois plus d'appareils. La Borne giga 2.0 comprend un écran OLED haute résolution, est fabriquée à partir de plastique recyclé à 80 % et offre plusieurs ports Ethernet hautes vitesses.

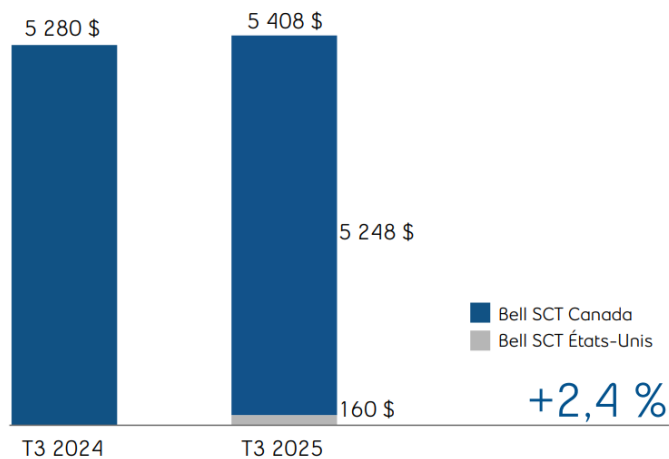
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance au T3 2025

Bell SCT

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)

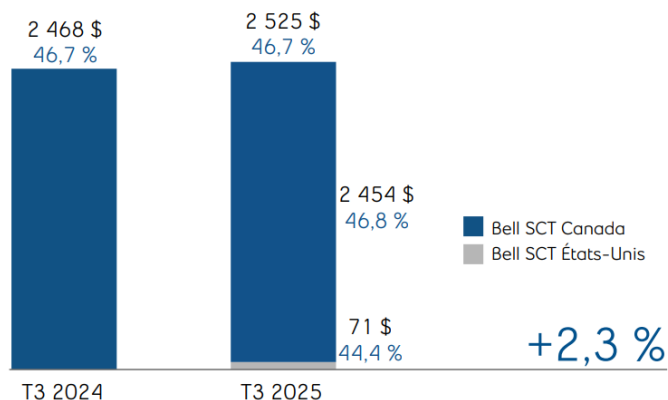


Bell SCT

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

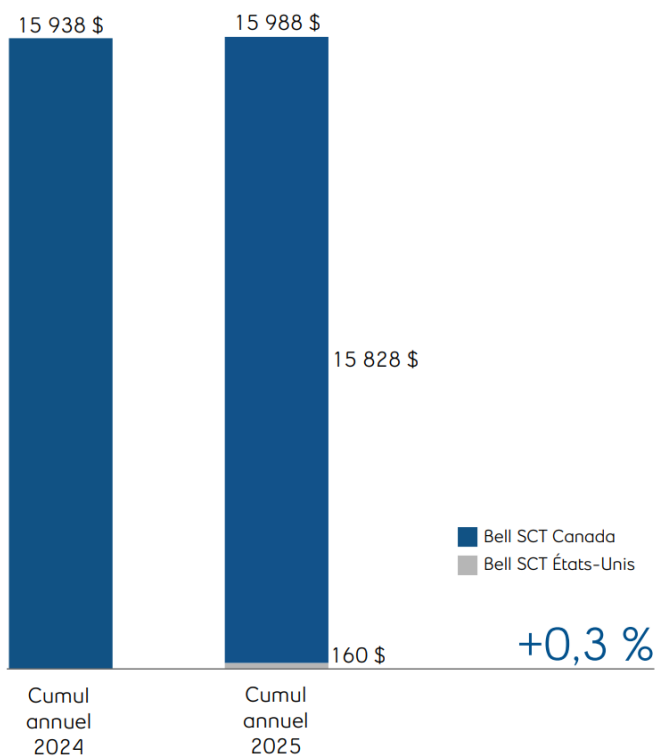
[Marge du BAIIA ajusté (%)]



Bell SCT

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)

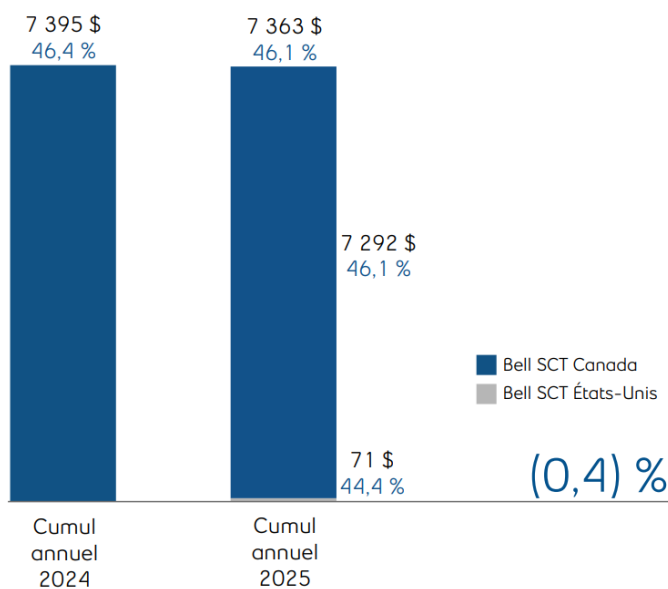


Bell SCT

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

[Marge du BAIIA ajusté (%)]



Croissance totale des abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	Activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles au T3 2025	Activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au T3 2025	Taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles au T3 2025 ⁽⁷⁾	Revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁸⁾ par mois
+0,4 % T3 2025 vs T3 2024	11 511 Diminution de (65,2) % vs T3 2024	56 507 Diminution de (18,2) % vs T3 2024	1,13 % Diminution de 0,15 pt vs T3 2024	(0,4) % T3 2025 : 58,04 \$ T3 2024 : 58,26 \$
Hausse (diminution) des abonnés des services Internet haute vitesse de détail T3 2025 vs T3 2024 Bell SCT ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	+9,7 %	Diminution des abonnés des services de télé IP de détail T3 2025 vs T3 2024 Bell SCT ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁶⁾	(2,0) %	Diminution des abonnés des SAR filaires résidentiels de détail T3 2025 vs T3 2024 Bell SCT ⁽²⁾⁽³⁾
<i>Bell SCT - Canada⁽³⁾⁽⁵⁾</i>	(0,3) %	<i>Bell SCT - Canada⁽³⁾⁽⁶⁾</i>	(2,3) %	<i>Bell SCT - Canada⁽³⁾</i>
<i>Bell SCT - États-Unis⁽²⁾</i>	n.s.	<i>Bell SCT - États-Unis⁽²⁾</i>	n.s.	<i>Bell SCT - États-Unis⁽²⁾</i>
Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T3 2025 Bell SCT	26 111 Diminution de (38,4) % vs T3 2024	(Pertes) activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail au T3 2025 Bell SCT	(16 218) vs activations nettes de 9 197 au T3 2024	Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail au T3 2025 Bell SCT
<i>Bell SCT - Canada</i>	21 426 Diminution de (49,5) % vs T3 2024	<i>Bell SCT - Canada</i>	(16 161) vs activations nettes de 9 197 au T3 2024	<i>Bell SCT - Canada</i>
<i>Bell SCT - États-Unis</i>	4 685 néant au T3 2024	<i>Bell SCT - États-Unis</i>	(57) néant au T3 2024	<i>Bell SCT - États-Unis</i>
				(45 990) Diminution de 3,5 % vs T3 2024
				(42 866) Diminution de 10,1 % vs T3 2024
				(3 124) néant au T3 2024

n.s. : non significatif

- (1) Au T3 2025, le secteur Bell SCT Canada a réduit sa clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés de 51 541 et de 7 867, respectivement, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.
- (2) Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 442 225 abonnés, de 6 089 abonnés et de 84 440 abonnés, respectivement.
- (3) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen des comptes de nos abonnés.
- (4) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.
- (5) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, dans le secteur Bell SCT Canada, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.
- (6) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.
- (7) Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'entend des annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Se reporter à la section 8.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.
- (8) Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT Canada divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section 8.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Produits des activités ordinaires

Bell SCT

	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil	1 804	1 811	(7)	(0,4) %	5 346	5 373	(27)	(0,5) %
Services de données filaires	2 165	2 038	127	6,2 %	6 204	6 084	120	2,0 %
Services voix filaires	632	663	(31)	(4,7) %	1 885	2 023	(138)	(6,8) %
Autres services sur fil	80	76	4	5,3 %	236	236	—	—
Produits externes tirés des services	4 681	4 588	93	2,0 %	13 671	13 716	(45)	(0,3) %
Produits intersectoriels tirés des services	7	7	—	—	21	21	—	—
Produits d'exploitation tirés des services	4 688	4 595	93	2,0 %	13 692	13 737	(45)	(0,3) %
Services sans fil	610	569	41	7,2 %	1 828	1 821	7	0,4 %
Services sur fil	110	116	(6)	(5,2) %	468	380	88	23,2 %
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits	720	685	35	5,1 %	2 296	2 201	95	4,3 %
Total des produits externes	5 401	5 273	128	2,4 %	15 967	15 917	50	0,3 %
Total des produits d'exploitation	5 408	5 280	128	2,4 %	15 988	15 938	50	0,3 %

Les produits d'exploitation du secteur Bell SCT ont augmenté de 2,4 % au T3 2025 et de 0,3 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison de l'apport de 160 millions \$ du secteur Bell SCT États-Unis au cours du trimestre et en cumul annuel provenant de l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025, facteur partiellement contrebalancé par un recul d'un exercice à l'autre de 0,6 % au T3 2025 et de 0,7 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice dans le secteur Bell SCT Canada. La croissance des produits des activités ordinaires d'un exercice à l'autre au T3 2025 est attribuable à la hausse des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits, alors que l'augmentation au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice découle de l'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits, contrebalancée par la baisse des produits tirés des services.

Bell SCT Canada

	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil	1 804	1 811	(7)	(0,4) %	5 346	5 373	(27)	(0,5) %
Services de données filaires	2 036	2 038	(2)	(0,1) %	6 075	6 084	(9)	(0,1) %
Services voix filaires	603	663	(60)	(9,0) %	1 856	2 023	(167)	(8,3) %
Autres services sur fil	78	76	2	2,6 %	234	236	(2)	(0,8) %
Produits externes tirés des services	4 521	4 588	(67)	(1,5) %	13 511	13 716	(205)	(1,5) %
Produits intersectoriels tirés des services	7	7	—	—	21	21	—	—
Produits d'exploitation tirés des services	4 528	4 595	(67)	(1,5) %	13 532	13 737	(205)	(1,5) %
Services sans fil	610	569	41	7,2 %	1 828	1 821	7	0,4 %
Services sur fil	110	116	(6)	(5,2) %	468	380	88	23,2 %
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits	720	685	35	5,1 %	2 296	2 201	95	4,3 %
Total des produits externes	5 241	5 273	(32)	(0,6) %	15 807	15 917	(110)	(0,7) %
Total des produits d'exploitation	5 248	5 280	(32)	(0,6) %	15 828	15 938	(110)	(0,7) %

Les **produits d'exploitation du secteur Bell SCT Canada** ont diminué de 0,6 % au T3 2025 et de 0,7 % pour la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits tirés des services, facteur compensé en partie par la hausse des produits d'exploitation tirés des produits. La baisse des produits tirés des services au cours du trimestre et en cumul annuel s'explique par l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires et une légère baisse des produits tirés des services sans fil et des services de données filaires.

Les **produits d'exploitation tirés des services du secteur Bell SCT Canada** ont diminué de 1,5 % au cours du T3 2025 et de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2024.

- Les **produits tirés des services sans fil** ont diminué de 0,4 % au T3 2025 et de 0,5 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :
 - les pressions concurrentielles toujours présentes mais en diminution au cours du trimestre sur les prix des forfaits et les rabais plus généreux;
 - la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées;
 - la diminution des produits tirés des services d'itinérance en raison principalement de la baisse des déplacements aux États-Unis.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'accroissement continu du nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés, conjugué à l'effet des hausses de taux.

En outre, les produits tirés des services sans fil en cumul annuel ont subi l'incidence favorable des produits liés au Sommet des dirigeants du G7 de 2025.

- Les **produits tirés des services de données filaires** sont demeurés essentiellement stables d'un exercice à l'autre, baisse de 0,1 % au T3 2025 et en cumul annuel, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :
 - les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;
 - l'érosion de notre clientèle d'abonnés du service de télé.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'augmentation du nombre moyen d'abonnés des services Internet de détail, conjuguée à l'effet des majorations tarifaires des services résidentiels;
- l'augmentation des produits tirés des solutions d'affaires propulsées par l'IA stimulée par la croissance d'Ateko, notre groupe d'intégration de systèmes et de services gérés et Bell Cyber, notre division de cybersécurité, y compris l'incidence des acquisitions de petite envergure réalisées en 2024 et en 2025.
- Les **produits tirés des services voix filaires** ont diminué de 9,0 % au T3 2025 et de 8,3 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2024, principalement en raison des facteurs suivants :
 - l'érosion accrue des SAR filaires résidentiels de détail, conjuguée aux baisses des services voix d'affaires, découlant de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet, qui ont pesé sur les produits tirés des services locaux, d'accès et interurbains;
 - les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels.

Les **produits d'exploitation tirés des produits du secteur Bell SCT Canada** ont augmenté de 5,1 % au T3 2025 et de 4,3 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Les **produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil** ont augmenté de 7,2 % pour le T3 2025 et de 0,4 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la hausse des ventes d'appareils sans fil aux consommateurs surtout du fait de l'augmentation des mises à niveau et des activations, contrebalancée par la baisse des ventes de produits électroniques grand public en raison de la fermeture permanente des magasins La Source. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les produits d'exploitation tirés des produits ont également subi l'incidence défavorable de la baisse des ventes d'appareils au T1 2025 dans le secteur public ainsi que de l'évolution de la composition en faveur des combinés de moindre valeur et des rabais plus généreux.
- Les **produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil** ont diminué de 5,2 % au cours du trimestre par rapport au T3 2024, ce qui est imputable à la diminution des ventes d'équipements aux grandes entreprises clientes,

facteur partiellement compensé par la hausse des ventes de services de réseaux de radio mobile terrestre dans le secteur public. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 23,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, grâce au Réseau d'IA tissé de Bell, notre fournisseur de services gérés d'IA de premier plan, ce qui découle du lancement de notre première installation d'IA, située à Kamloops, en Colombie-Britannique (C.-B.) au T2 2025.

Bell SCT États-Unis

	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Services de données filaires	129	—	129	n.s.	129	—	129	n.s.
Services voix filaires	29	—	29	n.s.	29	—	29	n.s.
Autres services sur fil	2	—	2	n.s.	2	—	2	n.s.
Produits externes/produits d'exploitation tirés des services	160	—	160	n.s.	160	—	160	n.s.
Total des produits externes/produits d'exploitation	160	—	160	n.s.	160	—	160	n.s.

n.s. : non significatif

Les produits d'exploitation du secteur Bell SCT États-Unis se sont chiffrés à 160 millions \$ au T3 2025 et en cumul annuel, par rapport à néant aux périodes correspondantes de l'exercice précédent en raison de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025. Les produits d'exploitation comprenaient les produits tirés des services, principalement des produits tirés des services de données filaires et des produits tirés des services voix filaires.

- Les **produits tirés des services de données filaires** ont totalisé 129 millions \$ au T3 2025 et en cumul annuel, par rapport à néant aux périodes correspondantes de l'exercice précédent et se composaient essentiellement des éléments suivants :
 - des produits tirés des services Internet liés aux services Internet à large bande destinés à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros offerts principalement sur le réseau de fibre optique de Ziplly Fiber, qui a tiré avantage au cours du trimestre de l'expansion continue de la zone de couverture du réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) ainsi que d'une excellente période des déménagements et du retour en classe;
 - des produits tirés des services sur protocole Internet (IP) à large bande liés à la vente de services Ethernet commerciaux, d'accès Internet ou non commuté dédiés, ainsi que d'autres solutions de réseau pour le transport de données. Au T3 2025, ces produits comprenaient également des produits non récurrents liés à la construction relatifs à un réseau de fibre optique;
 - des produits tirés des services de télé peu élevés découlant de la vente des services de télé IP.
- Les **produits tirés des services voix filaires** se sont chiffrés à 29 millions \$ au T3 2025 et en cumul annuel, par rapport à néant aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces produits comprenaient des services sur fil locaux et interurbains traditionnels, des services voix sur IP et plusieurs services de messagerie unifiés. Les produits tirés des services voix ont subi l'incidence défavorable des pertes continues entraînées par la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation de Bell SCT	(2 883)	(2 812)	(71)	(2,5) %	(8 625)	(8 543)	(82)	(1,0) %
<i>Bell SCT - Canada</i>	<i>(2 794)</i>	<i>(2 812)</i>	<i>18</i>	<i>0,6 %</i>	<i>(8 536)</i>	<i>(8 543)</i>	<i>7</i>	<i>0,1 %</i>
<i>Bell SCT - États-Unis</i>	<i>(89)</i>	<i>—</i>	<i>(89)</i>	<i>n.s.</i>	<i>(89)</i>	<i>—</i>	<i>(89)</i>	<i>n.s.</i>
BAIIA ajusté de Bell SCT	2 525	2 468	57	2,3 %	7 363	7 395	(32)	(0,4) %
Marge	46,7 %	46,7 %		—	46,1 %	46,4 %		(0,3) pt
<i>Bell SCT - Canada</i>	<i>2 454</i>	<i>2 468</i>	<i>(14)</i>	<i>(0,6) %</i>	<i>7 292</i>	<i>7 395</i>	<i>(103)</i>	<i>(1,4) %</i>
<i>Marge</i>	<i>46,8 %</i>	<i>46,7 %</i>		<i>0,1 pt</i>	<i>46,1 %</i>	<i>46,4 %</i>		<i>(0,3) pt</i>
<i>Bell SCT - États-Unis</i>	<i>71</i>	<i>—</i>	<i>71</i>	<i>n.s.</i>	<i>71</i>	<i>—</i>	<i>71</i>	<i>n.s.</i>
<i>Marge</i>	<i>44,4 %</i>	<i>—</i>		<i>44,4 pts</i>	<i>44,4 %</i>	<i>—</i>		<i>44,4 pts</i>

n.s. : non significatif

Les coûts d'exploitation du secteur Bell SCT ont augmenté de 2,5 % au T3 2025 et de 1,0 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la hausse des coûts de 89 millions \$ du secteur Bell SCT États-Unis au cours du trimestre et en cumul annuel, ce qui reflète les coûts d'exploitation de Ziplly Fiber en raison de l'acquisition du 1^{er} août 2025, facteur partiellement contrebalancé par les réductions de coûts de 0,6 % au T3 2025 et de 0,1 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice dans le secteur Bell SCT Canada par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Les **coûts d'exploitation du secteur Bell SCT Canada** ont diminué de 0,6 % au T3 2025 et de 0,1 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- les initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel, les économies dans nos centres de service à la clientèle découlant d'une amélioration du traitement des appels et de la baisse des volumes d'appels, la fermeture permanente des magasins La Source, ainsi que différentes initiatives de contrôle des coûts dans l'ensemble de l'entreprise, y compris les gains d'efficacité réalisés grâce à la technologie et à l'automatisation;
- la baisse des coûts de la programmation télé liée à la diminution des produits.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse du coût des produits vendus, des créances douteuses et des frais de commissions et l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications, ce qui reflète la croissance des produits connexes;
- la hausse des coûts d'exploitation liée aux acquisitions de petite envergure réalisées en 2024 et en 2025.

Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les coûts ont également subi l'incidence défavorable des charges liées aux produits provenant du lancement de notre première installation d'IA, située à Kamloops, en C.-B. et du Sommet des dirigeants du G7 de 2025.

Les **coûts d'exploitation du secteur Bell SCT États-Unis** se sont chiffrés à 89 millions \$ au T3 2025 et en cumul annuel, par rapport à néant aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui reflète les coûts d'exploitation de Ziplly Fiber en raison de l'acquisition du 1^{er} août 2025. Les coûts se composaient surtout de coûts de la main-d'œuvre, des charges liées au réseau, des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications, des coûts liés à la réglementation et de divers coûts administratifs et liés à la commercialisation. Les charges reflètent les gains d'efficacité qui découlent principalement de la simplification des systèmes et des processus, ainsi que les volumes d'appels moins élevés malgré l'augmentation de la clientèle.

Le **BAIIA ajusté du secteur Bell SCT** a augmenté de 2,3 % au T3 2025 par rapport au T3 2024, grâce à l'apport de 71 millions \$ du secteur Bell SCT États-Unis au cours du trimestre, en raison de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025, facteur partiellement contrebalancé par un recul de 0,6 % dans le secteur Bell SCT Canada. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, le BAIIA ajusté du secteur Bell SCT a diminué de 0,4 % d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique par une baisse de 1,4 % dans le secteur Bell SCT Canada, facteur partiellement compensé par l'apport de 71 millions \$ du secteur Bell SCT États-Unis. La marge du BAIIA ajusté du secteur Bell SCT, qui s'est chiffrée à 46,7 % au T3 2025, a été stable par rapport au T3 2024, tandis qu'au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, la marge du BAIIA ajusté, qui s'est élevée à 46,1 %, a diminué de 0,3 point, en raison de l'effet moindre des produits tirés des services et d'une proportion plus élevée des ventes de produits générant de plus faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, facteurs atténués en partie par les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité réalisés. La marge du BAIIA ajusté du secteur Bell SCT États-Unis s'est élevée à 44,4 % au T3 2025 et en cumul annuel.

Le **BAIIA ajusté du secteur Bell SCT Canada** a diminué de 0,6 % au T3 2025 et de 1,4 % en cumul annuel, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison de la diminution des produits d'exploitation, facteur compensé en partie par la baisse des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté, qui s'est chiffrée à 46,8 % au T3 2025, est demeurée essentiellement stable, comparativement à 46,7 % au T3 2024, tandis qu'au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, la marge du BAIIA ajusté, qui s'est élevée à 46,1 %, a diminué de 0,3 point d'un exercice à l'autre, en raison de l'effet moindre des produits tirés des services et d'une proportion plus élevée des ventes de produits générant de plus faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, facteurs atténués en partie par les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité réalisés.

Le **BAIIA ajusté du secteur Bell SCT États-Unis** s'est élevé à 71 millions \$ au T3 2025 et en cumul annuel, par rapport à néant aux périodes correspondantes de l'exercice précédent en raison de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025, ce qui correspond à une marge du BAIIA ajusté de 44,4 % pour le trimestre et en cumul annuel.

Données opérationnelles de Bell SCT

Services sans fil

	T3 2025	T3 2024	Variation	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation	% de variation
Téléphones mobiles								
RMU combiné ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ (\$/mois)	58,04	58,26	(0,22)	(0,4) %	57,58	58,15	(0,57)	(1,0) %
Activations brutes d'abonnés	514 661	588 263	(73 602)	(12,5) %	1 493 843	1 671 036	(177 193)	(10,6) %
Services postpayés	315 607	374 116	(58 509)	(15,6) %	967 295	1 130 203	(162 908)	(14,4) %
Services prépayés	199 054	214 147	(15 093)	(7,0) %	526 548	540 833	(14 285)	(2,6) %
Activations nettes d'abonnés	68 018	102 196	(34 178)	(33,4) %	161 901	258 447	(96 546)	(37,4) %
Services postpayés	11 511	33 111	(21 600)	(65,2) %	46 460	156 858	(110 398)	(70,4) %
Services prépayés	56 507	69 085	(12 578)	(18,2) %	115 441	101 589	13 852	13,6 %
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,45 %	1,58 %		0,13 pt	1,45 %	1,55 %		0,10 pt
Services postpayés	1,13 %	1,28 %		0,15 pt	1,13 %	1,23 %		0,10 pt
Services prépayés	5,10 %	4,66 %		(0,44) pt	5,30 %	4,99 %		(0,31) pt
Abonnés ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	10 398 934	10 361 720	37 214	0,4 %	10 398 934	10 361 720	37 214	0,4 %
Services postpayés ⁽¹⁾	9 525 355	9 473 886	51 469	0,5 %	9 525 355	9 473 886	51 469	0,5 %
Services prépayés ⁽²⁾⁽³⁾	873 579	887 834	(14 255)	(1,6) %	873 579	887 834	(14 255)	(1,6) %
Appareils mobiles connectés								
Activations nettes d'abonnés	83 505	56 216	27 289	48,5 %	216 991	210 539	6 452	3,1 %
Abonnés ⁽¹⁾	3 252 554	2 943 087	309 467	10,5 %	3 252 554	2 943 087	309 467	10,5 %

(1) Au T3 2025, le secteur Bell SCT Canada a réduit sa clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés de 51 541 et de 7 867, respectivement, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.

(2) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(3) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'est chiffré à 58,04 \$ au T3 2025 et à 57,58 \$ au cours des neuf premiers mois de l'exercice, fléchissant de 0,4 % et de 1,0 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, reflétant toutefois une amélioration séquentielle d'un exercice à l'autre. La baisse au T3 2025 et en cumul annuel par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent s'explique par les facteurs suivants :

- les pressions concurrentielles toujours présentes mais en diminution au cours du trimestre, les prix des forfaits et les rabais plus généreux;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées;
- la diminution des produits tirés des services d'itinérance en raison principalement de la baisse des déplacements aux États-Unis.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs;
- l'incidence favorable des ajustements en 2024 de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles et de l'ajustement au T3 2025 de notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 202 187 et 51 541 abonnés, respectivement.

Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles a aussi été favorisé par les produits liés au Sommet des dirigeants du G7 de 2025.

Les activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 12,5 % au T3 2025 et de 10,6 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la diminution du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés et prépayés.

- Les activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 15,6 % pour le trimestre et de 14,4 % pour la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison de la baisse d'activités dans le secteur, du ralentissement de la croissance démographique principalement attribuable à la politique gouvernementale en matière d'immigration et de la baisse des activations d'abonnés apportant leurs propres appareils de moins grande valeur, facteurs en partie contrebalancés par

l'augmentation des activations en vertu de contrats, surtout en lien avec la marque Bell, qui reflète l'accent continu que nous mettons sur les activations d'abonnés à valeur plus élevée.

- Les **activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 7,0 % au T3 2025 et de 2,6 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison du ralentissement de la croissance démographique, principalement imputable à la baisse de l'immigration, facteur partiellement compensé par les offres promotionnelles efficaces liées à Lucky Mobile.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 33,4 % au T3 2025 par rapport à la période correspondante de 2024, en raison de la diminution du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés et prépayés. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 37,4 %, en raison de la diminution du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés, en partie compensée par l'augmentation du nombre d'activations nettes d'abonnés des services prépayés.

- Les **activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 65,2 % au cours du trimestre et de 70,4 % en cumul annuel, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la baisse des activations brutes d'abonnés et de la diminution de la migration depuis les services prépayés, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des désactivations d'abonnés.
- Les **activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 18,2 % au T3 2025 par rapport au T3 2024, en raison de la baisse des activations brutes d'abonnés et de l'augmentation des désactivations, partiellement compensées par la diminution de la migration vers les services postpayés. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les activations nettes d'abonnés des services prépayés ont augmenté de 13,6 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution de la migration vers les services postpayés et de la baisse des désactivations d'abonnés, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des activations brutes.

Le **taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** de 1,45 % au T3 2025 et en cumul annuel a diminué de 0,13 pt et de 0,10 pt, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Le **taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** de 1,13 % au cours du trimestre et en cumul annuel a diminué de 0,15 pt et de 0,10 pt, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent grâce à nos investissements accrus dans la fidélisation de la clientèle et aux améliorations en matière de service à la clientèle.
- Le **taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** de 5,10 % au T3 2025 et de 5,30 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice a augmenté de 0,44 pt et de 0,31 pt, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison de l'activité accrue sur le marché et de l'incidence de l'ajustement, en 2024, de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 202 187 abonnés.

Les **abonnés utilisant des téléphones mobiles** au 30 septembre 2025 totalisaient 10 398 934, en hausse de 0,4 % par rapport à 10 361 720 abonnés enregistrés à la fin du T3 2024. De ce nombre, on compte 9 525 355 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 0,5 % par rapport à 9 473 886 abonnés à la fin du T3 2024, et 873 579 abonnés des services prépayés, soit une baisse de 1,6 % par rapport à 887 834 abonnés à la fin du T3 2024. Au T3 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles de 51 541, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** ont augmenté de 48,5 % au T3 2025 et de 3,1 % en cumul annuel par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des pertes nettes liées aux appareils de données et de la hausse du nombre d'activations nettes du service pour voiture connectée, facteurs partiellement compensés par la diminution des activations nettes d'Internet des objets (IdO) des entreprises.

Les **abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** au 30 septembre 2025 totalisaient 3 252 554, en hausse de 10,5 % par rapport à 2 943 087 abonnés enregistrés à la fin du T3 2024. Au T3 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des appareils connectés de 7 867, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.

Services de données filaires

Services Internet haute vitesse de détail

	T3 2025	T3 2024	Variation	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation	% de variation
Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de Bell SCT	26 111	42 415	(16 304)	(38,4) %	40 625	97 334	(56 709)	(58,3) %
<i>Bell SCT - Canada</i>	21 426	42 415	(20 989)	(49,5) %	35 940	97 334	(61 394)	(63,1) %
<i>Bell SCT - États-Unis</i>	4 685	—	4 685	n.s.	4 685	—	4 685	n.s.
Abonnés des services Internet haute vitesse de détail de Bell SCT ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	4 890 297	4 456 709	433 588	9,7 %	4 890 297	4 456 709	433 588	9,7 %
<i>Bell SCT - Canada⁽²⁾⁽³⁾</i>	4 443 387	4 456 709	(13 322)	(0,3) %	4 443 387	4 456 709	(13 322)	(0,3) %
<i>Bell SCT - États-Unis⁽¹⁾</i>	446 910	—	446 910	n.s.	446 910	—	446 910	n.s.

n.s. : non significatif

- (1) Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 442 225 abonnés.
- (2) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 80 666 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen des comptes de nos abonnés.
- (3) En raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, dans le secteur Bell SCT Canada, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT** ont diminué de 38,4 % au T3 2025 et de 58,3 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui est attribuable à une baisse dans le secteur Bell SCT Canada, facteur partiellement contrebalancé par l'apport du secteur Bell SCT États-Unis.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT Canada** ont diminué de 49,5 % au T3 2025 et de 63,1 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui est imputable à une baisse des activations découlant des offres promotionnelles accrocheuses continues des concurrents, à la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre et au ralentissement de la croissance du marché, ce qui s'explique par la baisse de l'immigration et le ralentissement des mises en chantier d'habitations, facteurs compensés en partie par la diminution du nombre de désactivations d'abonnés en raison de nos efforts pour fidéliser la clientèle.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT États-Unis** se sont élevées à 4 685 au cours du trimestre et en cumul annuel, par rapport à néant à l'exercice précédent, en raison de l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025. Les activations nettes ont été favorisées par l'expansion continue de la zone de couverture du réseau de fibre et du taux de pénétration solide de la fibre optique, facteurs ayant plus que compensé les déconnexions aux services autres que ceux utilisant la fibre optique. En outre, les activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail ont tiré avantage de l'excellente période des déménagements et du retour en classe.

Les **abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT** totalisaient 4 890 297 au 30 septembre 2025, en hausse de 9,7 %, par rapport à 4 456 709 abonnés à la fin du T3 2024, grâce à l'apport du secteur Bell SCT États-Unis, en raison de l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025, facteur contrebalancé par un recul dans le secteur Bell SCT Canada. Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 442 225 abonnés.

Les **abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT Canada** totalisaient 4 443 387 au 30 septembre 2025, en baisse de 0,3 % par rapport à 4 456 709 abonnés à la fin du T3 2024.

Les **abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT États-Unis** totalisaient 446 910 au 30 septembre 2025. Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 442 225 abonnés.

Services de télé IP de détail

	T3 2025	T3 2024	Variation	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation	% de variation
(Pertes) activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail de Bell SCT	(16 218)	9 197	(25 415)	n.s.	(48 040)	22 058	(70 098)	n.s.
<i>Bell SCT - Canada</i>	<i>(16 161)</i>	<i>9 197</i>	<i>(25 358)</i>	<i>n.s.</i>	<i>(47 983)</i>	<i>22 058</i>	<i>(70 041)</i>	<i>n.s.</i>
<i>Bell SCT - États-Unis</i>	<i>(57)</i>	<i>—</i>	<i>(57)</i>	<i>n.s.</i>	<i>(57)</i>	<i>—</i>	<i>(57)</i>	<i>n.s.</i>
Abonnés des services de télé IP de détail de Bell SCT ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	2 090 561	2 133 397	(42 836)	(2,0) %	2 090 561	2 133 397	(42 836)	(2,0) %
<i>Bell SCT - Canada⁽²⁾⁽³⁾</i>	<i>2 084 529</i>	<i>2 133 397</i>	<i>(48 868)</i>	<i>(2,3) %</i>	<i>2 084 529</i>	<i>2 133 397</i>	<i>(48 868)</i>	<i>(2,3) %</i>
<i>Bell SCT - États-Unis⁽¹⁾</i>	<i>6 032</i>	<i>—</i>	<i>6 032</i>	<i>n.s.</i>	<i>6 032</i>	<i>—</i>	<i>6 032</i>	<i>n.s.</i>

n.s. : non significatif

- (1) Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025, la clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 6 089 abonnés.
- (2) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 441 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.
- (3) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Les pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail du secteur Bell SCT se sont élevées à 16 218 au T3 2025 et à 48 040 en cumul annuel, un recul de 25 415 et de 70 098, respectivement, par rapport à des activations nettes de 9 197 au T3 2024 et de 22 058 au cours de la période des neuf premiers mois de 2024, facteur imputable au recul dans le secteur Bell SCT Canada et à des légères pertes dans le secteur Bell SCT États-Unis.

Les pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada se sont chiffrées à 16 161 au T3 2025 et à 47 983 en cumul annuel, un recul de 25 358 au T3 2025 et de 70 041 au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport à des activations nettes d'abonnés de 9 197 et de 22 058, respectivement, au cours des périodes correspondantes de 2024, en raison de l'utilisation moindre liée à la baisse des activations des services Internet, de la diminution des activations liées à nos services de télé en continu Télé Fibe découlant de l'accent mis sur l'accroissement de la clientèle représentant une plus grande valeur, de l'intensité accrue de la concurrence et de la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement.

Les pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail du secteur Bell SCT États-Unis se sont élevées à 57 au T3 2025 et en cumul annuel, par rapport à néant à l'exercice précédent, en raison de l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025, ce qui reflète la hausse des désactivations, alors que les services de télé IP traditionnels sont mis à l'épreuve par l'adoption par les abonnés des services par contournement.

Les abonnés des services de télé IP de détail du secteur Bell SCT totalisaient 2 090 561 au 30 septembre 2025, en baisse de 2,0 %, par rapport à 2 133 397 abonnés à la fin du T3 2024, en raison d'un recul dans le secteur Bell SCT Canada, facteur partiellement contrebalancé par l'apport du secteur Bell SCT États-Unis attribuable à l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025, qui a donné lieu à une hausse de notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 6 089 abonnés.

Les abonnés des services de télé IP de détail du secteur Bell SCT Canada totalisaient 2 084 529 au 30 septembre 2025, en baisse de 2,3 %, par rapport à 2 133 397 abonnés à la fin du T3 2024.

Les abonnés des services de télé IP de détail du secteur Bell SCT États-Unis totalisaient 6 032 au 30 septembre 2025. Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 6 089 abonnés.

Services voix filaires

	T3 2025	T3 2024	Variation	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation	% de variation
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT	(45 990)	(47 674)	1 684	3,5 %	(138 120)	(144 835)	6 715	4,6 %
<i>Bell SCT - Canada</i>	(42 866)	(47 674)	4 808	10,1 %	(134 996)	(144 835)	9 839	6,8 %
<i>Bell SCT - États-Unis</i>	(3 124)	—	(3 124)	n.s.	(3 124)	—	(3 124)	n.s.
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT ⁽¹⁾⁽²⁾	1 766 361	1 876 782	(110 421)	(5,9) %	1 766 361	1 876 782	(110 421)	(5,9) %
<i>Bell SCT - Canada⁽²⁾</i>	1 685 045	1 876 782	(191 737)	(10,2) %	1 685 045	1 876 782	(191 737)	(10,2) %
<i>Bell SCT - États-Unis⁽¹⁾</i>	81 316	—	81 316	n.s.	81 316	—	81 316	n.s.

n.s. : non significatif

(1) Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025, la clientèle d'abonnés des SAR résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 84 440 abonnés.

(2) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 14 150 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail du secteur Bell SCT ont diminué de 3,5 % au T3 2025 et de 4,6 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui est attribuable à une baisse des pertes nettes dans le secteur Bell SCT Canada, facteur partiellement contrebalancé par les pertes nettes dans le secteur Bell SCT États-Unis.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada ont diminué de 10,1 % au T3 2025 et de 6,8 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui est attribuable à la diminution du nombre de désactivations d'abonnés, facteur partiellement contrebalancé par le nombre moindre d'activations brutes imputable à la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet ainsi que par l'utilisation moindre liée à la baisse des activations des services Internet.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail du secteur Bell SCT États-Unis se sont chiffrées à 3 124 au T3 2025 et en cumul annuel, par rapport à néant aux périodes correspondantes de l'exercice précédent en raison de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025. Les pertes nettes ont subi l'incidence de la substitution continue en faveur des technologies sans fil et Internet.

Le nombre d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail du secteur Bell SCT, qui s'est élevé à 1 766 361 au 30 septembre 2025, a diminué de 5,9 %, par rapport à 1 876 782 abonnés à la fin du T3 2024, en raison d'un recul dans le secteur Bell SCT Canada, facteur partiellement contrebalancé par l'apport du secteur Bell SCT États-Unis attribuable à l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025, ce qui a donné lieu à une hausse de 84 440 abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

Le nombre d'abonnés des SAR résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada, qui s'est chiffré à 1 685 045 au 30 septembre 2025, a reculé de 10,2 % par rapport à 1 876 782 à la fin du T3 2024.

Le nombre d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail du secteur Bell SCT États-Unis s'est établi à 81 316 au 30 septembre 2025. Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025, notre clientèle d'abonnés des SAR résidentiels de détail a augmenté de 84 440 abonnés.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion de BCE pour le premier trimestre de 2025, dans le rapport de gestion de BCE pour le deuxième trimestre de 2025 et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes, les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell Média présentée à la section 3.2, *Bell Média*, du présent rapport de gestion ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

Hypothèses applicables à Bell SCT Canada

- la stabilité ou la légère diminution de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux, étant donné que nous devons composer avec un accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché;
- la poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil de cinquième génération (5G) et du réseau sans fil 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles;
- la poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne;
- la légère baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles attribuable aux pressions concurrentielles sur les prix;
- la poursuite de l'adoption par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et d'IdO;
- la poursuite de l'expansion des services de technologies issus des récentes acquisitions réalisées sur le marché des services aux entreprises, en tirant parti de nos canaux de vente et de l'expertise technique des entreprises acquises;
- l'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes;
- le ralentissement du déploiement du réseau de fibre à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans la zone de couverture des services sur fil;
- la croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail;
- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- l'accent soutenu mis sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux en ce qui a trait aux services mobiles, d'accès Internet et de contenu;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP;
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- la mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement, qui, dans bien des cas, sont également des services vendus par Bell Marchés Affaires afin d'assurer la continuité des relations avec les clients et la création d'occasions de croissance des produits des activités ordinaires connexes;
- l'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé et la diminution de la clientèle d'abonnés des EDR;
- la réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique et de l'IA, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux services de communications et de technologies.

Hypothèses applicables à Bell SCT États-Unis

- la poursuite de l'accroissement de la clientèle des services Internet de détail grâce au déploiement continu du réseau de fibre au moyen de connexions directes à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans notre zone de couverture;
- la hausse du RMU des services Internet de détail grâce à la migration continue de la clientèle vers des forfaits à vitesses plus rapides et à l'augmentation des tarifs;
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- la réalisation d'économies de coûts du fait des gains d'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, de l'adoption du numérique et de l'IA, de l'augmentation des fonctions libre-service et d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle.

3.2 Bell Média

Principaux faits récents touchant nos activités

Lancement de forfaits de diffusion en continu regroupant Disney+, Crave et TSN

Le 27 août 2025, Bell Média et Disney Entertainment ont lancé les nouveaux forfaits de diffusion en continu destinés au marché canadien qui regroupent Disney+, Crave et (ou) TSN. Les forfaits offrent aux abonnés l'accès à du contenu de divertissement et de sports de premier plan dont des offres groupées à partir de 15,75 \$ par mois pour le forfait de base.

Lancement de Crave Standard avec publicités sur Prime Video au Canada

Depuis le 1^{er} octobre 2025, Crave Standard avec publicités est offert sur Prime Video pour 11,99 \$ par mois. L'intégration des forfaits supplémentaires de Crave à Prime Video offre aux annonceurs de nouvelles occasions de rejoindre les publics de Crave.

Prolongation de l'entente des droits de diffusion et de diffusion en continu à long terme avec les Canadiens de Montréal

Le 10 octobre 2025, RDS et TSN ont annoncé une entente à long terme conclue avec les Canadiens de Montréal afin de continuer la couverture régionale et la diffusion en continu des matchs des Canadiens de Montréal. L'entente prévoit la diffusion de 45 matchs sur RDS et de 50 matchs sur TSN et que les abonnés situés dans la région de diffusion désignée pourront regarder, ce qui inclut le Québec et certaines régions du Canada atlantique.

Prolongation de l'entente des droits de diffusion et de diffusion en continu à long terme avec les Jets de Winnipeg

Le 30 octobre 2025, TSN et True North Sports + Entertainment ont annoncé une prolongation de l'entente des droits de diffusion régionale et de diffusion en continu à long terme visant les matchs des Jets de Winnipeg, ce qui assure au chef de file des sports au Canada la diffusion des matchs des Jets pour les années à venir. Les matchs continueront d'être diffusés aux téléspectateurs situés dans la région de diffusion désignée de l'équipe.

Prolongation du partenariat entre Bell Média et iHeartMedia

Le 12 septembre 2025, Bell Média et iHeartMedia ont annoncé la prolongation de leur partenariat à long terme exclusif, poursuivant leur collaboration sur iHeartRadio Canada. Le renouvellement de l'entente permet à Bell Média de commercialiser le portefeuille de balados d'iHeartRadio au Canada, ce qui donne l'occasion aux annonceurs de Bell Média de rejoindre les auditeurs canadiens.

Bell Média et Environics Analytics lancent la Mesure d'impact

Le 22 octobre 2025, Bell Média, en partenariat avec Environics Analytics (EA), a annoncé le lancement de sa nouvelle solution de Mesure d'impact pour les campagnes télévisées. Ce produit permettra aux annonceurs de relier, de manière transparente, complète et axée sur la confidentialité, l'exposition publicitaire à des résultats concrets tels que les ventes, les pistes de vente, les dépenses, et bien plus encore.

Bell Média et Tubi annoncent un partenariat stratégique de vente et de distribution de publicités

Le 23 octobre 2025, Bell Média et Tubi, le service de diffusion en continu financé par la publicité de Fox Corporation, ont annoncé un partenariat stratégique à long terme visant les ventes de publicité et la distribution de contenu, dont les titres canadiens du catalogue de contenu sur demande et des chaînes télévisées de diffusion en continu gratuites et financées par la publicité (FAST) de premier plan sur le marché de Bell Média. Le partenariat comprend également des plans visant la cocréation de contenu original destiné à la distribution sur Tubi à l'échelle mondiale, dans l'ensemble des plateformes de Bell Média au Canada et par l'intermédiaire de Sphere Abacus, la société de distribution de contenu internationale de Bell Média.

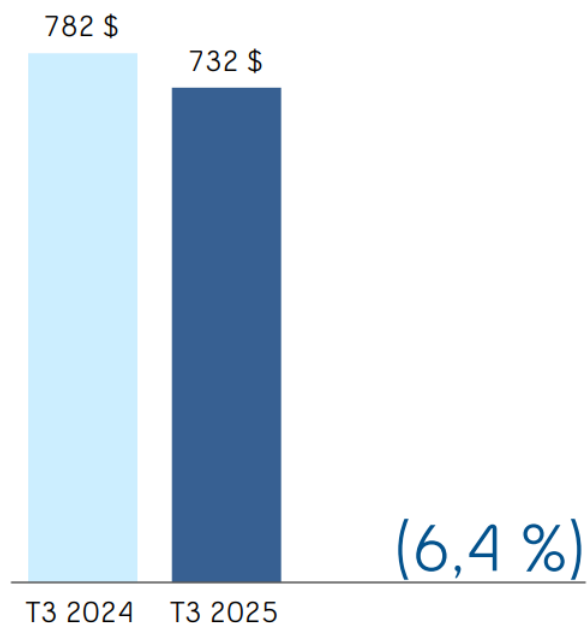
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance au T3 2025

Bell Média

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)

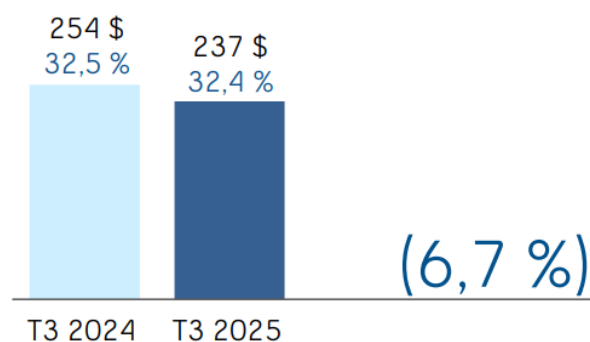


Bell Média

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

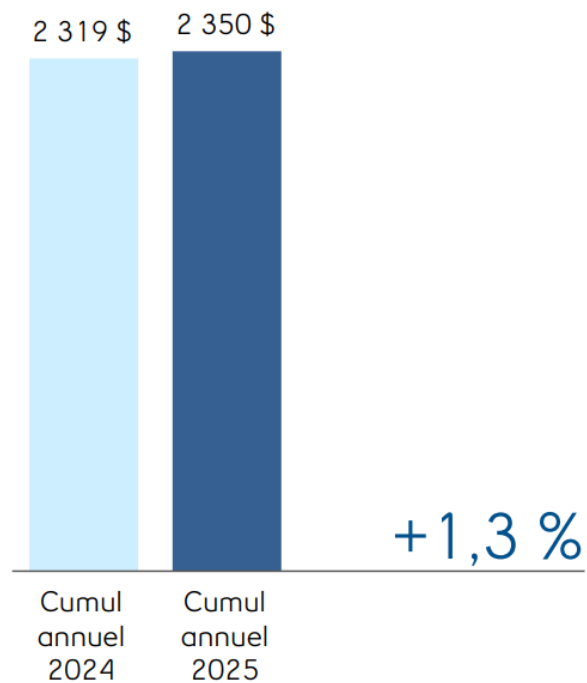
(% de la marge du BAIIA ajusté)



Bell Média

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)

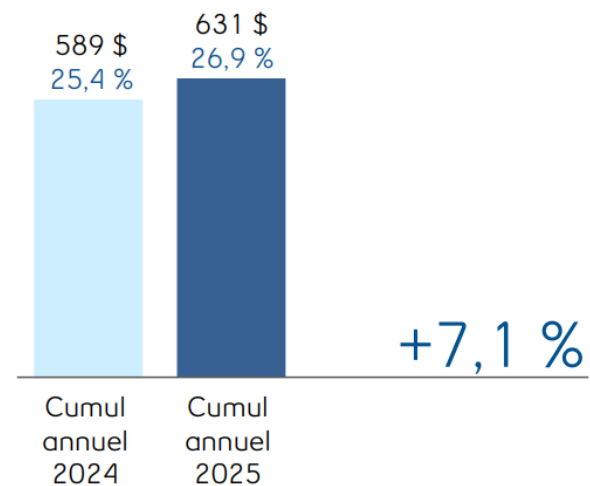


Bell Média

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

(% de la marge du BAIIA ajusté)



Résultats de Bell Média

Produits des activités ordinaires

	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Produits externes	648	698	(50)	(7,2) %	2 097	2 070	27	1,3 %
Produits intersectoriels	84	84	—	—	253	249	4	1,6 %
Produits d'exploitation tirés de Bell Média	732	782	(50)	(6,4) %	2 350	2 319	31	1,3 %

Les **produits d'exploitation de Bell Média** ont diminué de 6,4 % au T3 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement, facteur partiellement contrebalancé par la hausse des autres produits. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les produits d'exploitation ont augmenté de 1,3 % d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique par la hausse des produits tirés des frais d'abonnement et des autres produits, facteur partiellement contrebalancé par la baisse des produits tirés de la publicité. Les produits d'exploitation tiennent compte de la croissance des produits liés au contenu numérique⁽¹⁾ de 0,8 % au T3 2025 et de 7,0 % en cumul annuel, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Les **produits tirés de la publicité** ont diminué de 11,5 % au T3 2025 et de 3,5 % en cumul annuel, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la baisse continue de la demande de services de publicité traditionnelle, surtout en ce qui a trait aux chaînes généralistes et aux chaînes spécialisées axées sur le divertissement, et du recul, d'un exercice à l'autre, des produits tirés de la publicité à la radio par suite de la cession, annoncée précédemment, de 45 stations de radio et de la diminution de la demande des annonceurs. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des produits tirés de la publicité liés aux services de vidéo numériques attribuable à la croissance des téléviseurs connectés et de la formule d'abonnement à Crave, et de la hausse des produits liés au contenu numérique relatifs à l'affichage extérieur. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, la baisse des produits tirés de la publicité a également été compensée par la hausse des produits tirés des activités d'affichage extérieur découlant de l'acquisition d'OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE) en juin 2024.
- Les **produits tirés des frais d'abonnement** ont diminué de 5,2 % au T3 2025, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison de l'avantage au T3 2024 découlant des ajustements rétroactifs liés à des contrats conclus avec des fournisseurs de services de télé canadiens et de l'érosion continue du nombre d'abonnés des EDR, facteurs partiellement compensés par la hausse des produits liés aux services de diffusion en continu, ce qui est surtout attribuable à la hausse du nombre d'abonnés à Crave et aux services de diffusion en continu de sports. À l'inverse, au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté de 3,1 % d'un exercice à l'autre, car l'augmentation des produits liés aux services de diffusion en continu a plus que compensé les pressions mentionnées précédemment.
- Les **autres produits** ont augmenté au T3 2025 et en cumul annuel, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'acquisition de Sphere Abacus, un distributeur de contenu, en mai 2025. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, la hausse des autres produits a également été favorisée par l'augmentation des produits liés au Grand Prix du Canada de Formule 1 (F1) 2025.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(495)	(528)	33	6,3 %	(1 719)	(1 730)	11	0,6 %
BAIIA ajusté	237	254	(17)	(6,7) %	631	589	42	7,1 %
Marge du BAIIA ajusté	32,4 %	32,5 %		(0,1) pt	26,9 %	25,4 %		1,5 pt

Les **coûts d'exploitation de Bell Média** ont diminué de 6,3 % au T3 2025 et de 0,6 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- la baisse des coûts du contenu;
- les initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel et les autres gains d'efficacité opérationnelle;
- la baisse des charges découlant des ventes de stations de radio.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse des coûts liés à l'acquisition de Sphere Abacus.

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande et les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et les plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell.

Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les coûts d'exploitation d'un exercice à l'autre ont également subi l'incidence défavorable de la hausse des coûts liée à l'acquisition d'OUTEDGE et de l'augmentation des coûts associés à la croissance des produits liés au Grand Prix du Canada de F1 2025.

Le **BAlIA ajusté de Bell Média** a diminué de 6,7 % au T3 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits d'exploitation, partiellement contrebalancée par une baisse des coûts d'exploitation. À l'inverse, au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, le BAlIA ajusté a augmenté de 7,1 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse des produits d'exploitation et de la baisse des coûts d'exploitation.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion de BCE pour le premier trimestre de 2025, dans le rapport de gestion de BCE pour le deuxième trimestre de 2025 et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes, les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell SCT présentée à la section 3.1, *Bell SCT*, du présent rapport de gestion ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter l'expansion des téléviseurs connectés, de la publicité directement aux consommateurs et de l'augmentation du nombre d'abonnés, ainsi que la croissance des services numériques dans nos activités d'affichage extérieur, contribuant à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord;
- la mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution;
- la gestion stratégique de la croissance des coûts d'acquisition et de production du contenu pour obtenir une programmation différenciée de grande qualité sur tous les écrans et toutes les plateformes;
- le soutien continu à l'adoption des produits de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ grâce à une distribution rehaussée, une offre élargie de contenus optimisée et à l'amélioration de l'expérience client;
- un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

4 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

4.1 Dette nette

	30 septembre 2025	31 décembre 2024	Variation (\$)	% de variation
Dette à long terme	35 155	32 835	2 320	7,1 %
moins : 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur ⁽¹⁾	(2 177)	—	(2 177)	n.s.
Dette à court terme	5 820	7 669	(1 849)	(24,1) %
50 % des actions privilégiées ⁽²⁾	1 669	1 767	(98)	(5,5) %
Trésorerie	(460)	(1 572)	1 112	70,7 %
Équivalents de trésorerie	(5)	—	(5)	n.s.
Placements à court terme	—	(400)	400	100,0 %
Dette nette ⁽³⁾	40 002	40 299	(297)	(0,7) %

n.s. : non significatif

- (1) Une proportion de 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur au 30 septembre 2025 est exclue, car elle bénéficie d'un traitement en fonds propres de la part de certaines agences de notation.
- (2) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 338 millions \$ et 3 533 millions \$ au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement, sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.
- (3) La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour plus de détails.

La diminution de 1 849 millions \$ de la dette à court terme et l'augmentation de 2 320 millions \$ de la dette à long terme s'expliquent par :

- l'émission par Bell Canada de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A (billets de série A), d'un montant en capital total de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B (billets de série B), d'un montant en capital total de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série C (billets de série C), d'un montant en capital total de 1 250 millions \$;
- l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-64, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
- l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-65, d'un montant en capital total de 500 millions \$;
- l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-66, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
- l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-67, d'un montant en capital total de 500 millions \$;
- l'augmentation des emprunts en cours de 376 millions \$ US (521 millions \$ CA) aux termes de l'entente de prêts à terme non garantis engagés de Bell Canada;
- l'augmentation de 1 942 millions \$ US (2 679 millions \$ CA) attribuable à l'acquisition de Ziplly Fiber comportant des billets à terme, dont le solde en capital s'établissait à 1 594 millions \$ US (2 199 millions \$ CA), des billets de financement, dont le solde en capital s'établissait à 367 millions \$ US (506 millions \$ CA), ainsi que des obligations locatives et d'autres dettes de 16 millions \$ US (23 millions \$ CA), qui ont été partiellement compensés par des frais d'émission non amortis de titres d'emprunt de 35 millions \$ US (49 millions \$ CA);
- l'augmentation des emprunts en cours de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) aux termes d'une nouvelle entente de prêts à terme non garantis.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-47, d'un montant en capital total de 1 500 millions \$;
- le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-49, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
- le rachat de billets, par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix de rachat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA) :
 - un montant en capital de 174 millions \$ US (249 millions \$ CA) de billets de série US-2, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA);
 - un montant en capital de 79 millions \$ US (112 millions \$ CA) de billets de série US-4, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ US (713 millions \$ CA);
 - un montant en capital de 183 millions \$ US (261 millions \$ CA) de billets de série US-5, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA);
 - un montant en capital de 191 millions \$ US (273 millions \$ CA) de billets de série US-6, dont le solde de capital s'établissait à 650 millions \$ US (927 millions \$ CA);

- un montant en capital de 217 millions \$ US (310 millions \$ CA) de billets de série US-7, dont le solde de capital s'établissait à 750 millions \$ US (1 070 millions \$ CA);
- le rachat de billets, par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix de rachat total en trésorerie de 1 498 millions \$:
 - un montant en capital de 105 millions \$ de ses débetures MTN, série M-39, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$;
 - un montant en capital de 100 millions \$ de ses débetures MTN, série M-45, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$;
 - un montant en capital de 1 166 millions \$ de ses débetures MTN, série M-51, dont le solde de capital s'établissait initialement à 1 250 millions \$;
 - un montant en capital de 460 millions \$ de ses débetures MTN, série M-55, dont le solde de capital s'établissait à 550 millions \$;
- la diminution de la dette de 636 millions \$ du fait d'un profit lié au remboursement anticipé de la dette découlant des offres publiques de rachat dont il est question plus haut;
- le rachat par Bell Canada, sur le marché libre, pour un prix de rachat en trésorerie de 6 millions \$, d'un montant en capital de 7 millions \$ de ses débetures MTN, série M-55, dont le solde en capital s'établissait à 90 millions \$, découlant des offres publiques de rachat dont il est question plus haut;
- le remboursement de l'emprunt en cours de 600 millions \$ US (814 millions \$ CA) dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité);
- le remboursement anticipé des billets à terme de Zply Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 1 594 millions \$ US (2 192 millions \$ CA);
- le remboursement anticipé des billets de financement de Zply Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 367 millions \$ US (509 millions \$ CA);
- la diminution des effets à payer (déduction faite des émissions) de 628 millions \$;
- la diminution nette de 577 millions \$ principalement attribuable à la baisse des obligations locatives et d'autres dettes, ainsi qu'aux fluctuations des taux de change visant la dette en dollars américains couverte. Se reporter à la section 4.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails.

La diminution de la trésorerie de 1 112 millions \$, la diminution des placements à court terme de 400 millions \$ et l'augmentation des équivalents de trésorerie de 5 millions \$ s'expliquent principalement par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 8 167 millions \$, exclusion faite des paiements de capital au titre d'obligations locatives;
- des acquisitions d'entreprises de 4 880 millions \$, surtout au titre de l'acquisition de Zply Fiber;
- des dépenses d'investissement de 2 383 millions \$;
- des dividendes de 1 618 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- des paiements de capital au titre des obligations locatives de 879 millions \$;
- la diminution des effets à payer (déduction faite des émissions) de 628 millions \$;
- les paiements au titre des autres activités de financement, y compris les coûts liés au remboursement anticipé de la dette relative à Zply Fiber, de 188 millions \$;
- les paiements au titre des autres activités d'investissement, y compris le prêt consenti à Zply Fiber avant l'acquisition, de 157 millions \$;
- un montant de 143 millions \$ payé pour le rachat d'actions privilégiées de BCE;
- un montant de 129 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- des dividendes de 105 millions \$ payés sur les actions privilégiées de BCE.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 7 653 millions \$;
- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 5 432 millions \$;
- la diminution des placements de 4 686 millions \$ attribuable à la vente de notre participation minoritaire dans MLSE.

4.2 Données liées aux actions en circulation

Actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions
En circulation au 1 ^{er} janvier 2025	912 283 103
Actions émises en vertu du régime d'actions différées	715
Actions émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) de BCE	20 241 999
En circulation au 30 septembre 2025	932 525 817

Le 7 mai 2025, le conseil a déterminé que les actions ordinaires distribuées aux termes du RRD de BCE ne seront plus nouvellement émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen, mais seront plutôt achetées sur le marché secondaire par l'agent de BCE, Compagnie Trust TSX, au moyen de liquidités fournies par BCE. Ces modifications ont pris effet à compter du dividende payable le 15 juillet 2025 aux porteurs d'actions ordinaires admissibles à la date de clôture des registres tombant le 16 juin 2025, et s'appliqueront par la suite jusqu'à nouvel ordre.

Options sur actions en cours	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2025	6 545 819	61
Frappées de déchéance ou expirées	(1 042 645)	57
En cours et exerçables au 30 septembre 2025	5 503 174	62

4.3 Flux de trésorerie

	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 914	1 842	72	3,9 %	5 432	5 111	321	6,3 %
Dépenses d'investissement	(891)	(954)	63	6,6 %	(2 383)	(2 934)	551	18,8 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(28)	(43)	15	34,9 %	(105)	(134)	29	21,6 %
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(25)	(14)	(11)	(78,6) %	(38)	(56)	18	32,1 %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	33	1	32	n.s.	47	27	20	74,1 %
Flux de trésorerie disponibles	1 003	832	171	20,6 %	2 953	2 014	939	46,6 %
Paiements de capital au titre d'obligations locatives	(297)	(305)	8	2,6 %	(879)	(872)	(7)	(0,8) %
Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives⁽¹⁾	706	527	179	34,0 %	2 074	1 142	932	81,6 %
Acquisitions d'entreprises	(4 857)	(73)	(4 784)	n.s.	(4 880)	(590)	(4 290)	n.s.
Cessions d'entreprises	—	—	—	—	38	—	38	n.s.
Diminution des placements	4 686	10	4 676	n.s.	4 686	10	4 676	n.s.
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(33)	(1)	(32)	n.s.	(47)	(27)	(20)	(74,1) %
Diminution des placements à court terme	—	—	—	—	400	250	150	60,0 %
Licences de spectre	(3)	(13)	10	76,9 %	(3)	(531)	528	99,4 %
Autres activités d'investissement	(145)	(18)	(127)	n.s.	(157)	(39)	(118)	n.s.
Augmentation (diminution) des effets à payer	98	763	(665)	(87,2) %	(628)	2 146	(2 774)	n.s.
Émission de titres d'emprunt à long terme	2 898	10	2 888	n.s.	7 653	3 818	3 835	n.s.
Remboursements sur la dette à long terme, exclusion faite des paiements de capital au titre d'obligations locatives	(2 768)	(38)	(2 730)	n.s.	(8 167)	(2 109)	(6 058)	n.s.
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(33)	(42)	9	21,4 %	(129)	(186)	57	30,6 %
Rachat d'actions privilégiées	(67)	—	(67)	n.s.	(143)	(76)	(67)	(88,2) %
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(408)	(910)	502	55,2 %	(1 618)	(2 703)	1 085	40,1 %
Autres activités de financement	(121)	(3)	(118)	n.s.	(188)	(17)	(171)	n.s.
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2	—	2	n.s.	2	—	2	n.s.
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(47)	462	(509)	n.s.	(1 112)	1 313	(2 425)	n.s.
Augmentation (diminution) nette des équivalents de trésorerie	2	(250)	252	n.s.	5	(225)	230	n.s.

n.s. : non significatif

(1) Les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du troisième trimestre de 2025 ont augmenté de 72 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la hausse des fonds provenant du fonds de roulement et de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des intérêts et de l'impôt sur le résultat payés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation des neuf premiers mois de 2025 ont augmenté de 321 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la baisse de l'impôt sur le résultat payé ainsi que de la hausse des fonds provenant du fonds de roulement, facteurs neutralisés en partie par la hausse des intérêts payés ainsi que par celle des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés.

Les flux de trésorerie disponibles du troisième trimestre de 2025 ont augmenté de 171 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, de la baisse des dépenses d'investissement et de celle des dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées.

Les flux de trésorerie disponibles des neuf premiers mois de 2025 ont augmenté de 939 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la baisse des dépenses d'investissement ainsi que de la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

Dépenses d'investissement

	T3 2025	T3 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	860	919	59	6,4 %	2 291	2 839	548	19,3 %
<i>Intensité du capital⁽¹⁾</i>	<i>15,9 %</i>	<i>17,4 %</i>		<i>1,5 pt</i>	<i>14,3 %</i>	<i>17,8 %</i>		<i>3,5 pts</i>
Bell SCT - Canada	732	919	187	20,3 %	2 163	2 839	676	23,8 %
<i>Intensité du capital</i>	<i>13,9 %</i>	<i>17,4 %</i>		<i>3,5 pts</i>	<i>13,7 %</i>	<i>17,8 %</i>		<i>4,1 pts</i>
Bell SCT - États-Unis	128	—	(128)	n.s.	128	—	(128)	n.s.
<i>Intensité du capital</i>	<i>80,0 %</i>	—		<i>(80,0) pts</i>	<i>80,0 %</i>	—		<i>(80,0) pts</i>
Bell Média	31	35	4	11,4 %	92	95	3	3,2 %
<i>Intensité du capital</i>	<i>4,2 %</i>	<i>4,5 %</i>		<i>0,3 pt</i>	<i>3,9 %</i>	<i>4,1 %</i>		<i>0,2 pt</i>
BCE	891	954	63	6,6 %	2 383	2 934	551	18,8 %
<i>Intensité du capital</i>	<i>14,7 %</i>	<i>16,0 %</i>		<i>1,3 pt</i>	<i>13,2 %</i>	<i>16,3 %</i>		<i>3,1 pts</i>

n.s. : non significatif

(1) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section 8.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Les dépenses d'investissement de BCE ont totalisé 891 millions \$ pour le T3 2025 et 2 383 millions \$ pour les neuf premiers mois de l'exercice, en baisse de 6,6 % et de 18,8 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces montants correspondent à un ratio d'intensité du capital de 14,7 % au T3 2025 et de 13,2 % en cumul annuel, une baisse de 1,3 point et de 3,1 points, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La diminution des dépenses d'investissement d'un exercice à l'autre s'explique en grande partie par l'investissement moindre au niveau de Bell SCT, qui s'est établi à 59 millions \$ au T3 2025 et à 548 millions \$ pour les neuf premiers mois de l'exercice, en raison de la diminution des dépenses au niveau de Bell SCT Canada, contrebalancée en partie par l'accroissement des dépenses au niveau de Bell SCT États-Unis par suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025. La diminution pour le trimestre et en cumul annuel reflète les éléments suivants :

- la diminution d'un exercice à l'autre des dépenses d'investissement au niveau de Bell SCT Canada, qui ont totalisé 187 millions \$ au T3 2025 et 676 millions \$ en cumul annuel, ce qui reflète la réduction prévue des dépenses d'investissement principalement attribuable au ralentissement de l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTP, et ce, en partie en raison des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau;
- l'augmentation des dépenses au niveau de Bell SCT États-Unis, qui se sont établies à 128 millions \$ tant pour le trimestre qu'en cumul annuel, du fait de l'acquisition de Zply Fiber. Les dépenses d'investissement ont été consacrées surtout à l'expansion continue du réseau FTTP.

Acquisitions d'entreprises

Le 1^{er} août 2025, Bell Canada a réalisé l'acquisition de Zply Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, pour une contrepartie en trésorerie de 3,64 milliards \$ US (5,01 milliards \$ CA) soit un montant de 3,52 milliards \$ US déduction faite de la trésorerie acquise (4,84 milliards \$ CA déduction faite de la trésorerie acquise).

Le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm Inc. pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie conditionnelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 20 millions \$.

Le 7 juin 2024, Bell Média a réalisé l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE, pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, en avril 2025, Bell Média s'est dessaisi de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario pour un produit de 14 millions \$.

Diminution des placements

Le 1^{er} juillet 2025, BCE a réalisé la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans MLSE. Nous avons comptabilisé un produit brut de 4,7 milliards \$.

Licences de spectre

Le 30 novembre 2023, Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre de la bande de 3 800 mégahertz (MHz) dans l'ensemble du Canada pour un paiement de 518 millions \$. Le 17 janvier 2024, Bell a versé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada un premier paiement de 104 millions \$. Le solde de 414 millions \$ a été versé le 29 mai 2024, date à laquelle Bell a acquis les licences de spectre de la bande de 3 800 MHz.

Instruments d'emprunt

2025

Au troisième trimestre de 2025, nous avons remboursé des titres d'emprunt, déduction faite des émissions, notamment :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 3 065 millions \$ comportant :
 - le remboursement anticipé des billets à terme de Zply Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 1 594 millions \$ US (2 192 millions \$ CA);
 - le remboursement anticipé des billets de financement de Zply Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 367 millions \$ US (509 millions \$ CA);
 - le rachat par Bell Canada, sur le marché libre, pour un prix de rachat en trésorerie de 6 millions \$, d'un montant en capital de 7 millions \$ de ses débetures MTN, série M-55, dont le solde en capital s'établissait à 90 millions \$;
 - les paiements de capital au titre d'obligations locatives de 297 millions \$;
 - les paiements nets au titre d'autres dettes de 61 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 2 898 millions \$ comportant :
 - l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-64, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
 - l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-65, d'un montant en capital total de 500 millions \$;
 - l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-66, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
 - l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-67, d'un montant en capital total de 500 millions \$;
 - l'augmentation des emprunts en cours de 148 millions \$ US (206 millions \$ CA) aux termes de l'entente de prêts à terme non garantis engagés de Bell Canada;
 - l'augmentation des emprunts en cours de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) aux termes d'une nouvelle entente de prêts à terme non garantis;
 - facteurs contrebalancés en partie par les escomptes de 5 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 98 millions \$.

Au cours des neuf premiers mois de 2025, nous avons remboursé des titres d'emprunt, déduction faite des émissions, notamment :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 9 046 millions \$ comportant :
 - le remboursement à l'échéance des débetures MTN, série M-47, d'un montant en capital total de 1 500 millions \$;
 - le remboursement à l'échéance des débetures MTN, série M-49, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
 - le rachat par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix d'achat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA), d'un montant en capital total de 844 millions \$ US (1 205 millions \$ CA) représentant une partie du montant en capital impayé de cinq de ses séries de billets américains. Se reporter à la section 4.1, *Dettes nettes*, du présent rapport de gestion pour plus de détails;

- le rachat par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix d'achat total en trésorerie de 1 498 millions \$, d'un montant en capital total de 1 831 millions \$ représentant une partie du montant en capital impayé de quatre de ses séries de débetures MTN. Se reporter à la section 4.1, *Dettes nettes*, du présent rapport de gestion pour plus de détails;
- le rachat par Bell Canada, sur le marché libre, pour un prix de rachat en trésorerie de 6 millions \$, d'un montant en capital de 7 millions \$ de ses débetures MTN, série M-55, dont le solde en capital s'établissait à 90 millions \$, découlant des offres publiques de rachat dont il est question plus haut;
- le remboursement de l'emprunt en cours de 600 millions \$ US (814 millions \$ CA) dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité;
- le remboursement anticipé des billets à terme de Ziplly Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 1 594 millions \$ US (2 192 millions \$ CA);
- le remboursement anticipé des billets de financement de Ziplly Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 367 millions \$ US (509 millions \$ CA);
- les paiements de capital au titre d'obligations locatives de 879 millions \$;
- les paiements nets au titre d'autres dettes de 145 millions \$;
- le remboursement (déduction faite des émissions) de 628 millions \$ d'effets à payer.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 7 653 millions \$ comportant :
 - l'émission de billets de série A d'un montant en capital total de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA);
 - l'émission de billets de série B d'un montant en capital total de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA);
 - l'émission de billets de série C d'un montant en capital total de 1 250 millions \$;
 - l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-64, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
 - l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-65, d'un montant en capital total de 500 millions \$;
 - l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-66, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
 - l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-67, d'un montant en capital total de 500 millions \$;
 - l'augmentation des emprunts en cours de 376 millions \$ US (521 millions \$ CA) aux termes de l'entente de prêts à terme non garantis engagés de Bell Canada;
 - l'augmentation des emprunts en cours de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) aux termes d'une nouvelle entente de prêts à terme non garantis;
 - l'émission d'autres dettes de 3 millions \$;
 - facteurs partiellement contrebalancés par les escomptes de 5 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt.

2024

Au troisième trimestre de 2024, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 763 millions \$;
- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 10 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 343 millions \$ comportant :
 - les paiements de capital au titre d'obligations locatives de 305 millions \$;
 - les paiements nets au titre d'autres dettes de 38 millions \$.

Au cours des neuf premiers mois de 2024, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 3 818 millions \$ comportant :
 - l'émission de billets, série US-9, d'un montant en capital total de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA);
 - l'émission de billets, série US-10, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA);
 - l'émission de débetures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
 - l'émission de débetures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$;
 - l'augmentation de 324 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité;
 - l'émission d'autres dettes de 50 millions \$, facteur partiellement contrebalancé par les escomptes de 7 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 2 146 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 981 millions \$ comportant :
 - le remboursement des débetures MTN, série M-44, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$;
 - le remboursement des billets, série US-3, d'un montant en capital total de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA);
 - le remboursement des billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$;
 - les paiements de capital au titre d'obligations locatives de 872 millions \$;
 - les paiements nets au titre d'autres dettes de 136 millions \$.

Rachat d'actions privilégiées

2025

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 3 482 011 et 7 844 542 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 67 millions \$ et de 143 millions \$, respectivement.

Après la clôture du trimestre, aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 1 078 447 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 21 millions \$.

2024

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 4 301 488 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 76 millions \$.

Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

Au troisième trimestre de 2025, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont diminué de 502 millions \$ par rapport au T3 2024, en raison du dividende moins élevé payé au T3 2025, soit 0,4375 \$ par action ordinaire, comparativement à 0,9975 \$ par action ordinaire au T3 2024.

Pour les neuf premiers mois de 2025, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont diminué de 1 085 millions \$ par rapport à 2024, car 20 241 999 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du RRD, pour un montant de 633 millions \$ et parce que le dividende payé a été moins élevé pour les neuf premiers mois de 2025, soit 2,4325 \$ par action ordinaire comparativement à 2,9625 \$ par action ordinaire pour la période correspondante de l'exercice précédent.

4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 302 millions \$, attribuables au rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes, neutralisé en partie par l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif. Le taux d'actualisation, qui s'établissait à 4,8 % au 30 septembre 2025, n'a pas changé par rapport à ce qu'il était au 30 juin 2025.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 509 millions \$, attribuables au rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes et à la hausse du taux d'actualisation, qui était de 4,8 % au 30 septembre 2025, contre 4,7 % au 31 décembre 2024, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 125 millions \$, attribuables au rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes, contrebalancé en partie par la diminution du taux d'actualisation, qui s'établissait à 4,7 % au 30 septembre 2024, alors qu'il était de 5,0 % au 30 juin 2024, de même que par l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 706 millions \$, attribuables au rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes et à la hausse du taux d'actualisation, qui avait été porté à 4,7 % au 30 septembre 2024, alors qu'il était de 4,6 % au 31 décembre 2023, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

4.5 Gestion des risques financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur de certains instruments financiers évalués au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière).

			30 septembre 2025		31 décembre 2024	
Classement		Méthode d'établissement de la juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur ⁽¹⁾
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	33 469	33 710	31 247	30 022

(1) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

		Juste valeur			
Classement		Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
30 septembre 2025					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	928	73	—	855
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(580)	—	(580)	—
Autres	Autres actifs non courants	244	—	244	—
31 décembre 2024					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	877	35	—	842
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(368)	—	(368)	—
Autres	Autres actifs non courants	225	—	225	—

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une variation importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global dans les états consolidés du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Risque de marché

Risque de change

En 2025, nous avons conclu puis réglé des contrats de change à terme conditionnels à la réalisation de la transaction d'un montant notionnel de 905 millions \$ US (1 241 millions \$ CA) et des contrats de change à terme d'un montant notionnel de 1 019 millions \$ US (1 402 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif au coût d'acquisition de Zply Fiber. En 2025, nous avons également désigné des dépôts en trésorerie libellés en dollars américains de 3 545 millions \$ (4 908 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif au coût d'acquisition de Zply Fiber. Un profit net de 7 millions \$ tiré du règlement des contrats de change à terme et des dépôts en trésorerie est reflété dans le coût d'acquisition de Zply Fiber.

En 2025, nous avons désigné un prêt à terme non garanti de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) afin de couvrir partiellement le risque de change lié au dollar américain relatif à notre investissement net dans Zply Fiber.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt amortissables d'un montant notionnel de 376 millions \$ US (521 millions \$ CA) afin de couvrir le risque de change lié au dollar américain des autres dettes qui viendront à échéance en 2029. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt amortissables au 30 septembre 2025 correspondait à un actif net de 1 million \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons dénoué des swaps de devises et de taux d'intérêt échéant en 2025 et en 2026 d'un montant notionnel de 600 millions \$ US (814 millions \$ CA) utilisés pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les prêts venant à échéance en 2025 et en 2026 dans le cadre de notre entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt à la date de dénouement était de 4 millions \$.

En 2025, après le rachat d'une partie de la dette avant son échéance, nous avons dénoué une partie proportionnelle des swaps de devises et de taux d'intérêt correspondants utilisés pour couvrir le risque de change lié au dollar américain associé à cette dette. Plus précisément, nous avons dénoué des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 174 millions \$ US (235 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-2; de 79 millions \$ US (100 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-4; de 183 millions \$ US (230 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-5; de 191 millions \$ US (241 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-6; et de 217 millions \$ US (276 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-7. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt à la date de dénouement correspondait à un passif net de 110 millions \$, ce qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A et B décrits ci-dessous.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 000 millions \$ US (1 398 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série A venant à échéance en 2055. En 2025, nous avons également dénoué une partie de ces swaps de devises d'un montant notionnel de 871 millions \$ US (1 218 millions \$ CA). La juste valeur des swaps de devises aux dates de leur dénouement correspondait à un passif net de 12 millions \$, qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A décrits ci-dessous. La juste valeur de la tranche restante des swaps de devises d'un montant notionnel de 129 millions \$ US (180 millions \$ CA) au 30 septembre 2025 correspondait à un passif net de 1 million \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 250 millions \$ US (1 769 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B venant à échéance en 2055. Les swaps de devises sont venus à échéance en 2025. La juste valeur des swaps de devises à leur échéance était de 13 millions \$. Par la suite, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 828 millions \$ US (1 167 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B. En 2025, nous avons dénoué une partie de ces swaps de devises d'un montant notionnel de 456 millions \$ US (643 millions \$ CA). La juste valeur des swaps de devises aux dates de leur dénouement correspondait à un passif de 24 millions \$, dont une tranche de 14 millions \$ reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série B décrits ci-dessous. La juste valeur de la tranche restante des swaps de devises d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (524 millions \$ CA) au 30 septembre 2025 correspondait à un passif net de 7 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 871 millions \$ US (1 286 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série A venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 septembre 2025 correspondait à un passif net de 63 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Cette juste valeur reflète un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt et un passif initial de 12 millions \$ au dénouement des swaps de devises dénoués également, tous deux mentionnés précédemment, et un actif initial de 5 millions \$ au dénouement des swaps de taux d'intérêt mentionnés plus loin.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 878 millions \$ US (1 288 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 septembre 2025 correspondait à un passif net de 56 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Cette juste valeur reflète un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt mentionnés précédemment et un passif initial de 14 millions \$ lié aux swaps de devises dénoués également mentionnés précédemment.

Le tableau suivant présente des détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 septembre 2025.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 163	\$ CA	1 604	2025	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	1 100	\$ CA	1 515	2025	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	208	\$ CA	271	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	802	\$ CA	19	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	641	\$ CA	852	2026	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	3 299	\$ CA	79	2026	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	320	\$ CA	427	2027	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	96	\$ CA	126	2025	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	350	\$ CA	477	2025	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ CA	341	\$ US	250	2026	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ US	125	\$ CA	170	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	120	\$ CA	158	2026	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	200	\$ CA	273	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	348	\$ US	240	2026	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	150	\$ CA	197	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	150	\$ CA	197	2027	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	120	\$ CA	158	2027	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	360	\$ US	240	2028	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte de 21 millions \$ (perte de 36 millions \$) comptabilisée dans le bénéfice net au 30 septembre 2025 et un profit de 163 millions \$ (perte de 146 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* au 30 septembre 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Risque de taux d'intérêt

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 300 millions \$, venant à échéance en 2033, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-65, venant à échéance en 2033. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 30 septembre 2025 correspondait à un actif de 4 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 300 millions \$, venant à échéance en 2036, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-66, venant à échéance en 2036. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 30 septembre 2025 correspondait à un actif de 4 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 690 millions \$, expirant en 2025 et échéant en 2030 et en 2035, afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos billets de série A et B échéant en 2055 à hauteur de 3 millions \$. En 2025 également, des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 345 millions \$ ont expiré sans avoir été exercées et une swaption de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 172 millions \$ a été réglée à sa juste valeur de néant. La juste valeur de la swaption de taux d'intérêt restante d'un montant notionnel de 173 millions \$ au 30 septembre 2025 correspondait à un passif de 1 million \$ comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des contrats à terme sur obligations d'un montant notionnel de 300 millions \$ échéant en 2025 afin de couvrir économiquement le coût du remboursement d'une partie de nos débetures MTN, série M-55, échéant en 2051. La juste valeur de ces contrats à la date d'échéance correspondait à une perte de 3 millions \$.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série A qui viennent à échéance en 2055. Nous avons dénoué une partie de ces swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 243 millions \$ US (344 millions \$ CA). La juste valeur des swaps de taux d'intérêt à la date de dénouement correspondait à un actif de 5 millions \$, qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A décrits plus haut. La juste valeur de la tranche restante des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 129 millions \$ US (183 millions \$ CA) au 30 septembre 2025 correspondait à un actif de 3 millions \$ comptabilisé au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série B qui viennent à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 30 septembre 2025 correspondait à un actif de 9 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons dénoué des taux plancher garantis échéant en 2029, d'un montant notionnel de 350 millions \$ utilisés pour couvrir économiquement le coût financier de nos débetures MTN, série M-62, échéant en 2029. En 2025, nous avons également dénoué des swaps de taux d'intérêt échéant en 2029, d'un montant notionnel de 105 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-62. La juste valeur des taux plancher garantis et des swaps de taux d'intérêt à la date du dénouement était de néant.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 423 millions \$ échéant en 2055 afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt des futures émissions de titres d'emprunt. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés à l'émission de nos débetures MTN, série M-67, correspondait à un actif de 25 millions \$.

En 2025, nous avons conclu, puis dénoué, des swaps de devises variable-variable différés d'un montant notionnel de 350 millions \$ US (500 millions \$ CA) afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt mentionnés précédemment. La juste valeur de ces swaps de devises variable-variable différés à la date du dénouement correspondait à un passif de 3 millions \$.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 18 millions \$ (profit de 5 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net et un profit (une perte) de 1 million \$ comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Risque lié aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024 correspondait à un passif net de 430 millions \$ et de 429 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit de 31 millions \$ (perte de 11 millions \$) a été comptabilisé(e) pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, respectivement, et un profit de 42 millions \$ (perte de 71 millions \$) a été comptabilisé(e) pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement, en lien avec ces contrats à terme sur actions, au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 17 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 septembre 2025, toutes les autres variables restant constantes.

4.6 Notations

Les principales notations accordées à BCE et à Bell Canada par Moody's Investors Service, Inc. et S&P Global Ratings Canada, une unité d'affaires de S&P Global Canada Corp. (S&P) demeurent inchangées par rapport à celles décrites à la section 6.6, *Notations* du rapport de gestion annuel 2024 de BCE.

Le 8 mai 2025, S&P a revu les perspectives de BCE et de Bell Canada, les faisant passer de stables à négatives, principalement en raison du ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils de S&P pour les notations actuelles. Cependant, S&P a confirmé les notations existantes de BCE et de Bell Canada.

Le 16 mai 2025, DBRS Limited (DBRS) a abaissé la notation d'émetteur de Bell Canada de BBB (élevée) à BBB, la notation de la dette à long terme (non subordonnée) de premier rang de BBB (élevée) à BBB, la notation de la dette à long terme subordonnée de BBB (faible) à BB (élevée), la notation de la dette à long terme subordonnée de rang inférieur de BBB (faible) à BB (élevée) et la notation du papier commercial de R-2 (élevée) à R-2 (moyenne). En outre, DBRS a abaissé la notation d'émetteur de BCE de BBB à BBB (faible). La notation de Pfd-3 des actions privilégiées de BCE a été confirmée. En conséquence, DBRS a retiré la mention « sous examen avec implications négatives », qu'elle avait attribuée aux notations le 5 novembre 2024. Les perspectives associées aux notations accordées par DBRS sont stables. Les abaissements sont principalement attribuables au ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils établis par DBRS pour les notations précédentes. Toutes les nouvelles notations attribuées à la dette à long terme (non subordonnée) de premier rang et au papier commercial de Bell Canada demeurent élevées selon l'échelle de DBRS, les notations BBB (faible) et R-2 (faible) de DBRS représentant respectivement ses dernières catégories de notation élevée pour la dette à long terme et la dette à court terme. La nouvelle notation BB (élevée) attribuée à la dette à long terme subordonnée et à la dette à long terme subordonnée de rang inférieur de Bell Canada est considérée comme la notation la plus élevée à ne pas être de première qualité selon l'échelle de notation de DBRS.

4.7 Liquidité

Cette section contient des déclarations prospectives portant notamment sur les sources de liquidités que nous prévoyons affecter à nos besoins de liquidités pour 2025, le dividende annualisé sur actions ordinaires de BCE et la cible de la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles⁽¹⁾ totalisaient 3,6 milliards \$ au 30 septembre 2025, dont 460 millions \$ sous forme de trésorerie, 5 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, 700 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de titrisation de créances et 2,5 milliards \$ sous forme de montant disponible en vertu de nos facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 4,0 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 1,5 milliard \$).

Les liquidités disponibles totalisaient 4,5 milliards \$ au 31 décembre 2024, dont 1 572 millions \$ sous forme de trésorerie, 400 millions \$ sous forme de placements à court terme, 700 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de titrisation de créances et 1,8 milliard \$ sous forme de montant disponible en vertu de facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 4,0 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 2,2 milliards \$).

Le 1^{er} juillet 2025, BCE a conclu la vente annoncée de sa participation de 37,5 % dans MLSE pour un produit brut de 4,7 milliards \$. BCE a affecté le produit net de cette cession à l'acquisition de Zply Fiber.

Nous prévoyons que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont nous disposons, les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'éventuels financements provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2025 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2025 devaient excéder notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie et nos placements à court terme, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et les fonds provenant de nos financements sur les marchés financiers et de notre programme de titrisation de créances, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

Nous surveillons constamment nos activités, les marchés financiers et l'économie canadienne dans le but de conserver des liquidités adéquates.

Facilités de crédit

Le 23 septembre 2025, Bell Canada a conclu une entente de prêts à terme non garantis de 500 millions \$ US (692 millions \$ CA) afin de financer certaines transactions aux États-Unis. Le 26 septembre 2025, un montant de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) avait été prélevé aux termes de cette entente de prêts. Le prêt à terme est remboursable à l'échéance en septembre 2032. L'entente de prêts a été désignée comme couverture de l'investissement net de l'investissement de Bell Canada dans Zply Fiber.

Le 14 avril 2025, Bell Canada a conclu une entente de prêts à terme non garantis engagés de 700 millions \$ US (972 millions \$ CA) afin de financer certaines obligations d'achat. Un premier prélèvement d'un montant de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) a été effectué le 29 avril 2025. Le 19 août 2025, un deuxième prélèvement d'un montant de 148 millions \$ US (206 millions \$ CA) a été effectué. Après la clôture du trimestre, le 4 novembre 2025, un troisième prélèvement d'un montant de 111 millions \$ US (157 millions \$ CA) a été effectué. Les prêts à terme sont remboursables en plusieurs versements périodiques qui seront effectués de juillet 2026 jusqu'à l'échéance de la facilité de crédit en avril 2029. Les prélèvements ont été couverts contre les fluctuations des taux de change.

Le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu une lettre d'engagement (lettre d'engagement) visant une facilité de prêt à terme non garantie (facilité liée à Zply) libellée en dollars américains d'un montant de 3 700 millions \$ (5 048 millions \$ CA) sur laquelle elle pouvait prélever des montants pour financer l'acquisition de Zply Fiber. Au T1 2025, conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a effectué des réductions de 965 millions \$ US (1 387 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement. Le 15 avril 2025, Bell Canada a effectué d'autres réductions de 225 millions \$ US (314 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement. Le 2 juillet 2025, Bell Canada a résilié la facilité liée à Zply et annulé le montant total restant de 2 510 millions \$ US (3 419 millions \$ CA) de la lettre d'engagement en raison de la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans MLSE, pour un produit brut de 4,7 milliards \$.

(1) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.1, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Besoins de liquidités

Dividende sur actions ordinaires

Le 8 mai 2025, BCE a annoncé que le conseil avait décidé d'établir le dividende annualisé à 1,75 \$ par action ordinaire de BCE avec prise d'effet pour le versement de dividende du 15 juillet 2025. De plus, la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires⁽¹⁾ de BCE a été révisée pour cibler un ratio de distribution se situant entre 40 % et 55 % des flux de trésorerie disponibles. Se reporter à la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités – Dividende et politique de distribution de dividendes*, du rapport de gestion de BCE pour le premier trimestre de 2025 pour obtenir plus de détails.

Le 5 novembre 2025, le conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,4375 \$ par action ordinaire, à payer le 15 janvier 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 décembre 2025.

Les taux de dividende et la déclaration de dividendes par le conseil dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux décrits dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE et mis à jour dans le rapport de gestion de BCE pour le premier trimestre de 2025, dans le rapport de gestion de BCE pour le deuxième trimestre de 2025 et dans le présent rapport de gestion.

Engagements (arrangements hors bilan)

Après la clôture du trimestre, nos engagements au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 358 millions \$ et une tranche de 33 millions \$ doit être réglée en 2026, une tranche de 33 millions \$, en 2027, une tranche de 33 millions \$, en 2028, une tranche de 33 millions \$, en 2029, une tranche de 33 millions \$, en 2030, et une tranche de 193 millions \$ par la suite.

(1) Le ratio de distribution est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

5 Information financière trimestrielle

Les états financiers du T3 2025 de BCE ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 5 novembre 2025.

Le tableau suivant, qui a également été préparé conformément aux Normes IFRS de comptabilité, présente les principales données financières consolidées de BCE des huit derniers trimestres clos.

	2025			2024				2023
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 329	5 267	5 172	5 287	5 286	5 308	5 192	5 348
Tirés des produits	720	818	758	1 135	685	697	819	1 125
Total des produits d'exploitation	6 049	6 085	5 930	6 422	5 971	6 005	6 011	6 473
BAlIA ajusté	2 762	2 674	2 558	2 605	2 722	2 697	2 565	2 567
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(82)	(41)	(247)	(154)	(49)	(22)	(229)	(41)
Amortissement des immobilisations corporelles	(969)	(949)	(941)	(933)	(934)	(945)	(946)	(954)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(340)	(338)	(331)	(317)	(325)	(325)	(316)	(299)
Perte de valeur d'actifs	(970)	(8)	(9)	(4)	(2 113)	(60)	(13)	(109)
Profits (pertes) sur placements	5 175	(8)	(2)	(1)	66	(2)	(6)	2
Bénéfice net (perte nette)	4 555	644	683	505	(1 191)	604	457	435
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 502	579	630	461	(1 237)	537	402	382
BPA – de base et dilué	4,84	0,63	0,68	0,51	(1,36)	0,59	0,44	0,42
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (millions)	932,5	930,9	920,3	912,3	912,3	912,3	912,3	912,3

6 Cadre réglementaire

Le texte qui suit est une mise à jour concernant les initiatives et les procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise* et à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et mises à jour dans le rapport de gestion de BCE pour le premier trimestre de 2025 et le rapport de gestion de BCE pour le deuxième trimestre de 2025.

Loi sur les télécommunications

Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros

Le 6 novembre 2023, dans la Décision de télécom CRTC 2023-358 (la « décision provisoire »), le CRTC a jugé que l'accès aux services groupés au moyen de la technologie de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) de Bell Canada en Ontario et au Québec devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée et a fixé des tarifs d'accès provisoires. Le 13 août 2024, dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180 (la « décision définitive »), le CRTC a statué que l'obligation provisoire de fournir l'accès de gros groupé aux installations FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi qu'à celles de Telus Communications Inc. (Telus) au Québec serait rendue définitive. En outre, la décision définitive a élargi la portée géographique de la décision provisoire de sorte que Bell Canada était tenue de fournir l'accès de gros groupé à ses installations FTTP dans la région de l'Atlantique et au Manitoba d'ici le 13 février 2025. Telus et Saskatchewan Telecommunications (SaskTel) étaient également tenues de fournir l'accès groupé à leurs installations FTTP respectives en Alberta, en C.-B. et en Saskatchewan d'ici la même date. Cette obligation ne s'applique pas aux nouveaux réseaux FTTP que Bell Canada, Telus ou SaskTel pourraient mettre à la disposition des particuliers au cours de la période de cinq ans comprise entre le 13 août 2024 et le 12 août 2029. Toutefois, cette période de cinq ans n'est pas une période continue. Toutes les nouvelles installations FTTP, quelle que soit la date à laquelle elles sont mises à la disposition des particuliers, seront soumises à l'obligation de fournir des services d'accès de gros groupés à compter du 12 août 2029. En vertu de la décision définitive, les câblodistributeurs sont exemptés de l'obligation de fournir des services d'accès de gros par FTTP et, à ce titre, ne sont pas tenus de fournir l'accès de gros à leurs réseaux FTTP. De plus, en vertu de la décision définitive, Bell Canada, SaskTel, Telus, Cogeco Communications inc. (Cogeco), Bragg Communications Inc., exerçant ses activités sous le nom d'Eastlink (Eastlink), Rogers Communications Canada Inc. (Rogers), Québecor Média Inc. et leurs sociétés affiliées respectives ne sont pas autorisés à acheter des services d'accès haute vitesse de gros groupés obligatoires, que ce soit par cuivre, câble coaxial ou FTTP, à l'intérieur de leurs territoires de desserte des services filaires traditionnels. Par conséquent, Distributel et d'autres marques de Bell Canada devaient cesser de revendre des services d'accès haute vitesse de gros par câble coaxial à de nouveaux clients après le 12 septembre 2024, ce qu'elles ont fait.

Dans une requête déposée le 12 septembre 2024, SaskTel a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision définitive devant la Cour d'appel fédérale et sa demande a été accueillie en octobre 2025. Plusieurs parties, dont les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens (ORCC), Cogeco, Eastlink, Rogers et TekSavvy Solutions Inc., ont présenté des demandes en vertu de la partie 1 afin que le CRTC examine et modifie plusieurs aspects de la décision définitive. Le 20 juin 2025, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2025-154 (la « décision sur les demandes de révision ») qui rejette toutes les demandes de révision et de modification. Dans une requête déposée le 18 juillet 2025, Cogeco et Eastlink ont demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision sur les demandes de révision devant la Cour d'appel fédérale, demande qui a été accordée le 10 septembre 2025. Les ORCC, Cogeco, Eastlink et SaskTel ont interjeté conjointement appel de la décision définitive auprès du gouverneur en conseil. Le 6 août 2025, le gouverneur en conseil a annoncé qu'il ne modifierait pas la décision définitive. En septembre 2025, Cogeco, Eastlink et SaskTel, Rogers, ainsi que les ORCC, ont interjeté appel de la décision sur les demandes de révision devant le gouverneur en conseil.

Le 25 octobre 2024, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2024-261, le CRTC a mis à jour les tarifs provisoires pour l'Ontario et le Québec et a fixé des tarifs provisoires pour les autres provinces. Si les tarifs définitifs diffèrent des tarifs provisoires, il y a un risque qu'ils soient appliqués rétroactivement.

L'imposition d'un accès groupé obligatoire aux installations FTTP et, en particulier, le fait de permettre à Telus et à Rogers de revendre des services sur le réseau FTTP de Bell Canada, ont sapé la motivation de Bell Canada à investir dans les réseaux sur fil de prochaine génération. Par conséquent, Bell Canada a réduit ses dépenses d'investissement de 500 millions \$ en 2025 seulement et de plus de 1,2 milliard \$ depuis la décision provisoire de novembre 2023. Les répercussions financières de ces obligations réglementaires dépendront en partie de la question de savoir si le CRTC établit des tarifs définitifs qui compensent pleinement Bell Canada pour les coûts et les risques considérables qu'elle assume dans l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux.

Examen du CRTC concernant l'accès aux poteaux

Le 16 octobre 2023, Bell Canada a déposé l'Avis de modification tarifaire 981 afin de réviser les pages tarifaires de son tarif des services nationaux CRTC 7400, article 901 – Service de structure de soutènement (article 901), pour refléter la mise à jour du tarif mensuel de location de poteaux par unité applicable dans sa zone de desserte de l'Ontario et du Québec. Le 11 mars 2025, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2025-77, le CRTC a rendu provisoires les tarifs de location de poteaux existants. Le CRTC a rendu sa décision finale sur le tarif le 17 octobre 2025, établissant un tarif définitif de 1,32 \$ par unité de

facturation par mois pour le raccordement à nos poteaux, soit une hausse par rapport au tarif précédent de 1,04 \$, ce qui fera augmenter nos produits des activités ordinaires.

Projet de loi C-8, *Loi concernant la cybersécurité*

Le projet de loi C-8 a été adopté en deuxième lecture à la Chambre des communes et a été renvoyé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale pour étude.

Instances du CRTC sur la production de rapports lors d'interruptions de service, la protection des consommateurs en cas d'interruption de service et la résilience des réseaux

Le 4 septembre 2025, le CRTC a rendu une décision et lancé deux consultations qui pourraient avoir une incidence considérable sur les coûts d'exploitation et de conformité de Bell Canada. La Décision de télécom CRTC 2025-225 introduit des exigences en matière de production de rapports lors d'interruptions de services par les fournisseurs de services de télécommunications, y compris des seuils de minutes-utilisateurs qui augmenteraient considérablement le volume de rapports à produire par les fournisseurs, qui devaient auparavant signaler les interruptions de service touchant plus de 100 000 utilisateurs. À la demande d'un grand groupe de fournisseurs, le CRTC a suspendu l'application des nouveaux seuils pendant qu'elle examine la requête de ce groupe demandant la modification du régime d'avis. Bien que l'application des seuils soit suspendue pour examen, Bell Canada s'attend à une augmentation des coûts de conformité découlant de la surveillance accrue et des systèmes de production de rapports et à une possible publicité négative à l'égard de ces interruptions.

Le CRTC a également lancé une consultation (Avis de consultation de télécom CRTC 2025-226) sur les normes de résilience des réseaux. Il cherche à recueillir des commentaires sur les mesures visant à renforcer les infrastructures, à améliorer la gestion des interruptions de service et à accroître la fiabilité des réseaux de télécommunications au Canada. Des exigences prescriptives pourraient nécessiter des dépenses d'investissement supplémentaires pour se conformer à la réglementation, notamment dans les régions rurales et éloignées, où les coûts de construction sont particulièrement élevés.

Le CRTC sollicite aussi des commentaires sur la protection des consommateurs en cas d'interruption de service (Avis de consultation de télécom et de radiodiffusion CRTC 2025-227), entre autres sur une éventuelle compensation et des cadres de notification lors d'interruption de service. Selon l'issue de la consultation, Bell Canada pourrait devoir respecter de nouvelles exigences en matière de crédits aux clients et de protocoles de communication, ce qui pourrait augmenter les coûts d'exploitation et nécessiter des changements à ses systèmes, entraînant ainsi un accroissement supplémentaire des coûts de conformité et du fardeau de la réglementation.

Loi sur la radiodiffusion

Avis de consultation de radiodiffusion et de télécom CRTC 2025-274

Le 17 octobre 2025, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion et de télécom CRTC 2025-274, *Mieux faire connaître les services de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision inc.* Cette consultation sollicite des commentaires sur des mesures visant à mieux faire connaître la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision inc. (CPRST). Le CRTC estime, à titre préliminaire, qu'il faut modifier le Code sur les services Internet, le Code sur les services sans fil et le Code des fournisseurs de services de télévision (codes de protection des consommateurs) afin de normaliser la manière dont les clients sont informés de leur droit de déposer des plaintes non résolues à la CPRST et le moment où ils en sont informés. L'avis de consultation a fixé l'échéance du dépôt des premiers commentaires le 17 novembre 2025. Un grand groupe de fournisseurs de services, qui comprend Bell Canada, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc., Cogeco Communications inc., Québecor Média inc., Bragg Communications Inc., exerçant ses activités sous le nom d'Eastlink, Saskatchewan Telecommunications et Xplore Inc., a écrit au CRTC pour exprimer ses préoccupations quant à l'avis de consultation, notamment sur le fait que les mesures soutenues dans l'avis préliminaire du CRTC ne peuvent pas être appliquées en pratique, et a demandé au CRTC de suspendre le calendrier actuel et d'établir un processus différent pour examiner les questions pertinentes. Le moment où le CRTC rendrait sa décision à l'égard de cette instance est inconnu à l'heure actuelle et il est difficile de déterminer quelle incidence, le cas échéant, cette instance pourrait avoir sur nos activités et nos résultats financiers. Toute mesure du CRTC exigeant que les fournisseurs de services de télécommunications intègrent de nouveaux flux de travail à leurs processus de résolution des plaintes aurait probablement un effet négatif sur nos activités et nos résultats financiers, du fait de l'augmentation des coûts d'exploitation ou d'autres conséquences négatives.

Autres

Projet de loi C-18, *Loi sur les nouvelles en ligne*

Le 22 juin 2023, le projet de loi C-18, *Loi concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada* (Loi sur les nouvelles en ligne) a reçu la sanction royale. La Loi sur les nouvelles en ligne exige que les intermédiaires de nouvelles numériques, comme Google, qui partagent du contenu de nouvelles produit par d'autres médias d'information, négocient des accords commerciaux avec ces médias et les indemnisent pour le contenu de nouvelles partagé sur les plateformes numériques. La loi permet aux services de nouvelles généraux de Bell Média, comme CTV et Noovo, de toucher une indemnisation. Les détails du cadre d'indemnisation ont été établis dans le règlement qui a été publié le 15 décembre 2023 (le règlement). Le règlement permet à Google de demander à être exempté

de certaines parties de la Loi sur les nouvelles en ligne s'il s'engage à verser 100 millions \$ par an (augmentés chaque année en fonction de l'inflation) à un organisme collectif (le collectif) qui les distribuera ensuite aux médias admissibles. Le 7 juin 2024, Google a soumis une demande d'exemption au CRTC et, le 28 octobre 2024, le CRTC a approuvé une exemption de cinq ans pour Google, ce dernier étant tenu de verser un paiement au collectif au plus tard le 27 décembre 2024 pour l'année civile 2024. Bell Média a reçu un premier paiement de 5,3 millions \$ en avril 2025, ce qui représente environ 60 % de notre paiement total pour 2024, et le reste devrait suivre à l'automne 2025.

Projet de loi C-2, *Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière*

Le 3 juin 2025, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-2, *Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière entre le Canada et les États-Unis et d'autres mesures connexes liées à la sécurité* (Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière), en réponse aux demandes de l'administration américaine pour que la sécurité soit accrue le long de la frontière canado-américaine. Le 8 octobre 2025, le gouvernement fédéral a présenté la *Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada* (projet de loi C-12) comme une version simplifiée du projet de loi C-2 qui met l'accent sur les contrôles à la frontière et en matière d'immigration, mais qui ne comprend plus de dispositions sur l'accès légal qui avaient soulevé des critiques et des préoccupations quant aux libertés civiles. Le projet de loi C-2 n'a pas été officiellement retiré, mais son statut demeure incertain.

7 Méthodes comptables

Les états financiers du T3 2025 de BCE ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 5 novembre 2025. Ces états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, des états financiers consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les états financiers du T3 2025 de BCE ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir	<p>Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> de la présentation des produits et des charges dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées de la présentation de nouveaux sous-totaux dans les états du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes) de la présentation de certaines charges selon leur nature <p>IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	<p>Plus particulièrement, ces modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux ESG et des caractéristiques similaires apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies <p>Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes IFRS de comptabilité ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- Mesures financières non conformes aux PCGR
- Ratios non conformes aux PCGR
- Total des mesures sectorielles
- Mesures de gestion du capital
- Mesures financières supplémentaires

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

8.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables sont présentés ci-après.

Bénéfice net ajusté

Le terme *bénéfice net ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

	T3 2025	T3 2024	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 502	(1 237)	5 711	(298)
Éléments de rapprochement :				
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	82	49	370	300
(Profits nets) pertes nettes lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(31)	(42)	11	71
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	—	154	—	247
Profits nets sur placements	(5 175)	(66)	(5 165)	(58)
Coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette	154	—	(203)	—
Perte de valeur d'actifs	970	2 113	987	2 186
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	239	(258)	255	(368)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	(8)	(25)	(8)	(26)
Bénéfice net ajusté	733	688	1 958	2 054

Liquidités disponibles

Le terme *liquidités disponibles* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances et de nos facilités de crédit bancaire engagées, à l'exclusion des facilités de crédit qui ne sont disponibles qu'à des fins prédéterminées.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie	460	1 572
Équivalents de trésorerie	5	—
Placements à court terme	—	400
Montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances ⁽¹⁾	700	700
Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées ⁽²⁾	2 479	1 810
Liquidités disponibles	3 644	4 482

(1) Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, 700 millions \$ étaient disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, aux termes duquel nous avons emprunté 1 158 millions \$ US (1 612 millions \$ CA) et 1 112 millions \$ US (1 600 millions \$ CA) au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement. Les emprunts garantis par des créances sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

(2) Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement, 2 479 millions \$ et 1 810 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 1 093 millions \$ US (1 521 millions \$ CA) et de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA) au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

Flux de trésorerie disponibles, flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives et flux de trésorerie disponibles excédentaires

Les termes *flux de trésorerie disponibles*, *flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives* et *flux de trésorerie disponibles excédentaires* n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les paiements de capital au titre des obligations locatives, les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme des indicateurs importants de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives et flux de trésorerie disponibles excédentaires, sur une base consolidée.

	T3 2025	T3 2024	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 914	1 842	5 432	5 111
Dépenses d'investissement	(891)	(954)	(2 383)	(2 934)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(28)	(43)	(105)	(134)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(25)	(14)	(38)	(56)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	33	1	47	27
Flux de trésorerie disponibles	1 003	832	2 953	2 014
Paiements de capital au titre des obligations locatives	(297)	(305)	(879)	(872)
Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives	706	527	2 074	1 142

	T3 2025	T3 2024	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 914	1 842	5 432	5 111
Dépenses d'investissement	(891)	(954)	(2 383)	(2 934)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(28)	(43)	(105)	(134)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(25)	(14)	(38)	(56)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	33	1	47	27
Flux de trésorerie disponibles	1 003	832	2 953	2 014
Dividendes payés sur actions ordinaires	(408)	(910)	(1 618)	(2 703)
Flux de trésorerie disponibles excédentaires	595	(78)	1 335	(689)

Dettes nettes

Le terme *dette nette* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées en circulation, moins 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur inclus dans la dette à long terme et moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE.

Au T1 2025, nous avons mis à jour notre définition de la dette nette pour inclure 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur. Ce changement n'a pas d'incidence sur les montants de la dette nette présentés précédemment. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation et 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation et compte tenu de caractéristiques structurelles, dont la priorité des paiements.

Tout comme certains investisseurs et analystes, nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Dettes à long terme	35 155	32 835
moins : 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur	(2 177)	—
Dettes à court terme	5 820	7 669
50 % des actions privilégiées	1 669	1 767
Trésorerie	(460)	(1 572)
Équivalents de trésorerie	(5)	—
Placements à court terme	—	(400)
Dettes nettes	40 002	40 299

8.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

BPA ajusté

Le terme *BPA ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Ratio de distribution et ratio de distribution après les paiements au titre d'obligations locatives

Les termes *ratio de distribution* et *ratio de distribution après les paiements au titre d'obligations locatives* n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Nous définissons le ratio de distribution après les paiements au titre d'obligations locatives comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution et le ratio de distribution après les paiements au titre d'obligations locatives comme d'importants indicateurs de la solidité financière et de la performance de nos activités, car ils mettent en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

8.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

BAIIA ajusté et BAIIA ajusté de Bell SCT

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Nous définissons le BAIIA ajusté de Bell SCT comme le BAIIA ajusté de BCE, moins le BAIIA ajusté de Bell Média.

La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est le bénéfice net (la perte nette). Les tableaux suivants présentent des rapprochements du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA ajusté de BCE et du BAIIA ajusté de Bell SCT.

	Cumul annuel 2025	T3 2025	T2 2025	T1 2025
Bénéfice net	5 882	4 555	644	683
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	370	82	41	247
Amortissement des immobilisations corporelles	2 859	969	949	941
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 009	340	338	331
Charges financières				
Charges d'intérêts	1 322	457	442	423
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(77)	(26)	(26)	(25)
Perte de valeur d'actifs	987	970	8	9
(Profits) pertes sur placements	(5 165)	(5 175)	8	2
Autres (produits) charges	(185)	95	30	(310)
Impôt sur le résultat	992	495	240	257
Total du BAIIA ajusté de BCE	7 994	2 762	2 674	2 558
Moins : BAIIA ajusté de Bell Média	(631)	(237)	(235)	(159)
BAIIA ajusté de Bell SCT	7 363	2 525	2 439	2 399

	T4 2024	Cumul annuel 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023
Bénéfice net (perte nette)	505	(130)	(1 191)	604	457	435
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	154	300	49	22	229	41
Amortissement des immobilisations corporelles	933	2 825	934	945	946	954
Amortissement des immobilisations incorporelles	317	966	325	325	316	299
Charges financières						
Charges d'intérêts	431	1 282	440	426	416	399
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(17)	(49)	(16)	(17)	(16)	(27)
Perte de valeur d'actifs	4	2 186	2 113	60	13	109
Pertes (profits) sur placements	1	(58)	(66)	2	6	(2)
Autres charges	102	260	129	99	32	149
Impôt sur le résultat	175	402	5	231	166	210
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 605	7 984	2 722	2 697	2 565	2 567
Moins : BAIIA ajusté de Bell Média	(169)	(589)	(254)	(218)	(117)	(148)
BAIIA ajusté de Bell SCT	2 436	7 395	2 468	2 479	2 448	2 419

8.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers* des Normes IFRS de comptabilité. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les Normes IFRS de comptabilité ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

8.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

8.6 IPC

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Indicateurs de performance clés	Définition
Marge du BAIIA ajusté	La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.
RMU	Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT Canada divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos clients. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnement	<p>Une unité d'abonnement pour téléphones mobiles se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les téléphones intelligents et les téléphones de base) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui comprend un accès aux services vocaux, de messagerie texte et (ou) de données. Nous présentons les unités d'abonnement pour téléphones mobiles en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés pour téléphones mobiles sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement pour appareils mobiles connectés se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter, les appareils mobiles connectés à Internet et l'IdO) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui est destinée à une fonctionnalité vocale cellulaire limitée, voire nulle.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé IP et (ou) les SAR filaires résidentiels de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les abonnés des services Internet et de télé IP de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement ou un emplacement d'affaires.• Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

9 Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Conformément aux dispositions du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (Règlement 52-109), le chef de la direction et le chef des affaires financières BCE Inc. ont limité l'étendue de leur conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'en exclure les contrôles, politiques et procédures de Ziplly Fiber, dont nous avons fait l'acquisition le 1^{er} août 2025. Dans nos états financiers consolidés de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, l'apport des activités acquises de Ziplly Fiber représente 0,9 % des produits des activités ordinaires consolidés et (1,9) % du bénéfice net consolidé. Par ailleurs, au 30 septembre 2025, les actifs et passifs courants des activités acquises de Ziplly Fiber représentaient respectivement environ 4,5 % des actifs courants consolidés et 2,4 % des passifs courants consolidés, et les actifs et passifs non courants des activités acquises de Ziplly Fiber représentaient respectivement environ 11,2 % des actifs non courants consolidés et 0,2 % des passifs non courants consolidés. La conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière des activités acquises de Ziplly Fiber sera terminée à temps pour le troisième trimestre de 2026.

Pour en savoir plus sur l'acquisition de Ziplly Fiber, se reporter à la note 4, *Acquisitions et cessions d'entreprises*, des états financiers du troisième trimestre de 2025 de BCE.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2025, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement qui a eu, ou qui serait susceptible d'avoir, une incidence significative sur lui.

États financiers consolidés

Table des matières

États consolidés du résultat net	72
États consolidés du résultat global	73
États consolidés de la situation financière	74
États consolidés des variations des capitaux propres	75
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	76
Notes annexes	77
Note 1 Renseignements sur la société	77
Note 2 Mode de présentation et méthodes comptables significatives	77
Note 3 Information sectorielle	79
Note 4 Acquisitions et cession d'entreprises	82
Note 5 Coûts d'exploitation	85
Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	85
Note 7 Perte de valeur d'actifs	86
Note 8 Profits sur placements	87
Note 9 Autres (charges) produits	87
Note 10 Impôt sur le résultat	88
Note 11 Bénéfice par action	88
Note 12 Actifs et passifs détenus en vue de la vente	89
Note 13 Dette	91
Note 14 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	93
Note 15 Actifs et passifs financiers	94
Note 16 Capital-actions	97
Note 17 Paiements fondés sur des actions	98
Note 18 Engagements et éventualités	99

États consolidés du résultat net

Pour les périodes closes les 30 septembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions) (non audité)		Trimestres		Périodes de neuf mois	
		Note	2025	2024	2025
Produits d'exploitation	3	6 049	5 971	18 064	17 987
Coûts d'exploitation	3, 5	(3 287)	(3 249)	(10 070)	(10 003)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	(82)	(49)	(370)	(300)
Amortissement des immobilisations corporelles		(969)	(934)	(2 859)	(2 825)
Amortissement des immobilisations incorporelles		(340)	(325)	(1 009)	(966)
Charges financières					
Charges d'intérêts		(457)	(440)	(1 322)	(1 282)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14	26	16	77	49
Perte de valeur d'actifs	7	(970)	(2 113)	(987)	(2 186)
Profits sur placements	8	5 175	66	5 165	58
Autres (charges) produits	9	(95)	(129)	185	(260)
Impôt sur le résultat	10	(495)	(5)	(992)	(402)
Bénéfice net (perte nette)		4 555	(1 191)	5 882	(130)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :					
Actionnaires ordinaires		4 502	(1 237)	5 711	(298)
Actionnaires privilégiés		38	45	119	138
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		15	1	52	30
Bénéfice net (perte nette)		4 555	(1 191)	5 882	(130)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire – de base et dilué	11	4,84	(1,36)	6,15	(0,33)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	11	932,5	912,3	928,0	912,3

États consolidés du résultat global

Pour les périodes closes les 30 septembre (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2025	2024	2025	2024
Bénéfice net (perte nette)		4 555	(1 191)	5 882	(130)
Autres éléments de bénéfice global, après impôt sur le résultat					
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net					
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (10) millions \$ et de (8) millions \$ pour les trimestres clos les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement, et de (160) millions \$ et de (6) millions \$ pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement		29	23	439	19
Profit sur le cumul des écarts de conversion		75	—	75	—
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net					
Gains actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (80) millions \$ et de (33) millions \$ pour les trimestres clos les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement, et de (136) millions \$ et de (189) millions \$ pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement ⁽¹⁾	14	222	92	373	517
Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de (1) million \$ et de (4) millions \$ pour les trimestres clos les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement, et de (6) millions \$ et de (4) millions \$ pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement		4	17	38	20
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (6) millions \$ et de 2 millions \$ pour les trimestres clos les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement, et de 3 millions \$ et de (6) millions \$ pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement		16	(7)	(9)	15
Autres éléments de bénéfice global		346	125	916	571
Total du bénéfice global (de la perte globale)		4 901	(1 066)	6 798	441
Total du bénéfice global (de la perte globale) attribuable aux :					
Actionnaires ordinaires		4 848	(1 111)	6 630	272
Actionnaires privilégiés		38	45	119	138
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		15	—	49	31
Total du bénéfice global (de la perte globale)		4 901	(1 066)	6 798	441

(1) Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 septembre 2025 et au 30 juin 2025 était de 4,8 % comparativement à 4,7 % au 31 décembre 2024. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 septembre 2024 était de 4,7 % comparativement à 5,0 % au 30 juin 2024 et à 4,6 % au 31 décembre 2023.

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	30 septembre 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		460	1 572
Équivalents de trésorerie		5	—
Placements à court terme		—	400
Créances clients et autres débiteurs		4 119	4 489
Stocks	7	378	420
Actifs sur contrats		503	477
Coûts des contrats		780	702
Charges payées d'avance	7	357	259
Autres actifs courants		359	524
Actifs détenus en vue de la vente	12	85	80
Total des actifs courants		7 046	8 923
Actifs non courants			
Actifs sur contrats		257	282
Coûts des contrats		957	888
Immobilisations corporelles	7	32 763	30 001
Immobilisations incorporelles	7	16 122	16 786
Actifs d'impôt différé		241	136
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		370	341
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	14	4 014	3 578
Autres actifs non courants		2 269	2 289
Goodwill	4	14 544	10 261
Total des actifs non courants		71 537	64 562
Total de l'actif		78 583	73 485
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs		4 178	4 507
Passifs sur contrats		737	774
Intérêts à payer		281	392
Dividendes à payer		435	933
Passifs d'impôt exigible		721	42
Dettes à court terme	13	5 820	7 669
Passifs détenus en vue de la vente	12	7	529
Total des passifs courants		12 179	14 846
Passifs non courants			
Passifs sur contrats		377	350
Dettes à long terme	13	35 155	32 835
Passifs d'impôt différé		5 526	5 244
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	14	1 186	1 204
Autres passifs non courants		1 402	1 646
Total des passifs non courants		43 646	41 279
Total du passif		55 825	56 125
Engagements et éventualités	18		
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	16	3 338	3 533
Actions ordinaires	16	21 493	20 860
Surplus d'apport	16	1 321	1 278
Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)		295	(159)
Cumul des écarts de conversion		75	—
Déficit		(4 064)	(8 441)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		22 458	17 071
Participations ne donnant pas le contrôle		300	289
Total des capitaux propres		22 758	17 360
Total du passif et des capitaux propres		78 583	73 485

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour la période close le 30 septembre 2025 (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total		
Solde au 31 décembre 2024		3 533	20 860	1 278	(159)	—	(8 441)	17 071	289	17 360
Bénéfice net		—	—	—	—	—	5 830	5 830	52	5 882
Autres éléments de bénéfice global		—	—	—	471	75	373	919	(3)	916
Total du bénéfice global		—	—	—	471	75	6 203	6 749	49	6 798
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime de réinvestissement de dividendes	16	—	633	—	—	—	—	633	—	633
Autre rémunération fondée sur des actions		—	—	(9)	—	—	35	26	—	26
Rachat d'actions privilégiées	16	(195)	—	52	—	—	—	(143)	—	(143)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		—	—	—	—	—	(1 861)	(1 861)	—	(1 861)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	—	(38)	(38)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transféré dans le coût de base des éléments couverts		—	—	—	(17)	—	—	(17)	—	(17)
Solde au 30 septembre 2025		3 338	21 493	1 321	295	75	(4 064)	22 458	300	22 758

Pour la période close le 30 septembre 2024 (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit	Total			
Solde au 31 décembre 2023		3 667	20 859	1 258	(42)	(5 513)	20 229	328	20 557	
(Perte nette) bénéfice net		—	—	—	—	(160)	(160)	30	(130)	
Autres éléments de bénéfice global		—	—	—	53	517	570	1	571	
Total du bénéfice global		—	—	—	53	357	410	31	441	
Autre rémunération fondée sur des actions		—	1	(19)	—	(5)	(23)	—	(23)	
Rachat d'actions privilégiées		(108)	—	32	—	—	(76)	—	(76)	
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		—	—	—	—	(2 868)	(2 868)	—	(2 868)	
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(56)	(56)	
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transféré dans le coût de base des éléments couverts		—	—	—	6	—	6	—	6	
Solde au 30 septembre 2024		3 559	20 860	1 271	17	(8 029)	17 678	303	17 981	

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 30 septembre (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Bénéfice net (perte nette)		4 555	(1 191)	5 882	(130)
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net (la perte nette) et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	82	49	370	300
Amortissements		1 309	1 259	3 868	3 791
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14	24	34	72	109
Charges d'intérêts nettes		437	405	1 261	1 190
Perte de valeur d'actifs	7	970	2 113	987	2 186
Profits sur placements	8	(5 175)	(66)	(5 165)	(58)
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	9	—	154	—	247
Impôt sur le résultat	10	495	5	992	402
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(12)	(12)	(42)	(40)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi		(15)	(16)	(44)	(47)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(74)	(129)	(353)	(273)
Intérêts payés		(620)	(532)	(1 489)	(1 367)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(141)	(96)	(265)	(562)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(33)	(1)	(47)	(27)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		112	(134)	(595)	(610)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 914	1 842	5 432	5 111
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Dépenses d'investissement		(891)	(954)	(2 383)	(2 934)
Diminution des placements à court terme		—	—	400	250
Acquisitions d'entreprises	4	(4 857)	(73)	(4 880)	(590)
Cessions d'entreprises		—	—	38	—
Diminution des placements	12	4 686	10	4 686	10
Licences de spectre		(3)	(13)	(3)	(531)
Autres activités d'investissement		(145)	(18)	(157)	(39)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 210)	(1 048)	(2 299)	(3 834)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Augmentation (diminution) des effets à payer		98	763	(628)	2 146
Émission de titres d'emprunt à long terme	13	2 898	10	7 653	3 818
Remboursements sur la dette à long terme	13	(3 065)	(343)	(9 046)	(2 981)
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions		(33)	(42)	(129)	(186)
Rachat d'actions privilégiées	16	(67)	—	(143)	(76)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(408)	(910)	(1 618)	(2 703)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(28)	(43)	(105)	(134)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(25)	(14)	(38)	(56)
Autres activités de financement		(121)	(3)	(188)	(17)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(751)	(582)	(4 242)	(189)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie					
		2	—	2	—
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(47)	462	(1 112)	1 313
Trésorerie au début de la période		507	1 398	1 572	547
Trésorerie à la fin de la période		460	1 860	460	1 860
Augmentation (diminution) nette des équivalents de trésorerie		2	(250)	5	(225)
Équivalents de trésorerie au début de la période		3	250	—	225
Équivalents de trésorerie à la fin de la période		5	—	5	—

Notes annexes

Les présents états financiers consolidés intermédiaires (états financiers) doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels 2024 de BCE, qui ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 mars 2025.

Les présentes notes sont non auditées.

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

Note 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications qui fournit des produits et services au Canada et, depuis l'acquisition de Northwest Fiber Holdco, LLC [qui exerce ses activités sous le nom de Ziplly Fiber (Zipty Fiber)], le 1^{er} août 2025, dans la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) comprend notre secteur Bell SCT Canada qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet, de diffusion en continu et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada et notre secteur Bell SCT États-Unis qui fournit des services sur fil, Internet et de télé à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Le secteur Bell Média détient un portefeuille d'actifs permettant d'offrir des produits vidéo et audio, des services d'affichage extérieur et des services de médias numériques de choix à une clientèle de partout au Canada.

Note 2 Mode de présentation et méthodes comptables significatives

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 5 novembre 2025. Les présents états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les présents états financiers ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

La monnaie fonctionnelle de Ziplly Fiber est le dollar américain. Les actifs et passifs des établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis au taux de change en vigueur à la date des états de la situation financière consolidés (états de la situation financière). Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen pour la période, qui correspond approximativement au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les écarts de conversion connexes sont constatés au poste *Autres éléments de bénéfice global*.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir	<p>Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> de la présentation des produits et des charges dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées de la présentation de nouveaux sous-totaux dans les états du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes) de la présentation de certaines charges selon leur nature <p>IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	<p>Plus particulièrement, ces modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et des caractéristiques similaires apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies <p>Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

Note 3 Information sectorielle

Le 1^{er} août 2025, BCE a acquis Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, qui fournit des services sur fil, Internet et de télé à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros de cette région. Les résultats des activités acquises de Ziplly Fiber sont inclus dans un nouveau segment, Bell SCT États-Unis, depuis la date d'acquisition.

Nos résultats sont donc présentés en fonction de trois secteurs : Bell SCT Canada, Bell SCT États-Unis et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière par secteur pour les trimestres clos les 30 septembre 2025 et 2024.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025	Note	Bell SCT - Canada ⁽¹⁾	Bell SCT - États- Unis ⁽²⁾	Bell SCT	Bell Média	Éliminations inter- sectorielles	BCE
Produits d'exploitation							
Produits externes tirés des services		4 521	160	4 681	648	—	5 329
Produits intersectoriels tirés des services		7	—	7	84	(91)	—
Produits d'exploitation tirés des services		4 528	160	4 688	732	(91)	5 329
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		720	—	720	—	—	720
Total des produits externes		5 241	160	5 401	648	—	6 049
Total des produits intersectoriels		7	—	7	84	(91)	—
Total des produits d'exploitation		5 248	160	5 408	732	(91)	6 049
Coûts d'exploitation	5	(2 794)	(89)	(2 883)	(495)	91	(3 287)
BAIIA ajusté ⁽³⁾		2 454	71	2 525	237	—	2 762
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6						(82)
Amortissements							(1 309)
Charges financières							
Charges d'intérêts							(457)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14						26
Perte de valeur d'actifs	7						(970)
Profits sur placements	8						5 175
Autres charges	9						(95)
Impôt sur le résultat	10						(495)
Bénéfice net							4 555

(1) Comprend toutes les filiales de Bell SCT à l'exception de Ziplly Fiber.

(2) Comprend les résultats de Ziplly Fiber exclusivement.

(3) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		4 588	698	—	5 286
Produits intersectoriels tirés des services		7	84	(91)	—
Produits d'exploitation tirés des services		4 595	782	(91)	5 286
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		685	—	—	685
Total des produits externes		5 273	698	—	5 971
Total des produits intersectoriels		7	84	(91)	—
Total des produits d'exploitation		5 280	782	(91)	5 971
Coûts d'exploitation	5	(2 812)	(528)	91	(3 249)
BAlIA ajusté ⁽¹⁾		2 468	254	—	2 722
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(49)
Amortissements					(1 259)
Charges financières					(440)
Charges d'intérêts					(440)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14				16
Perte de valeur d'actifs	7				(2 113)
Profits sur placements	8				66
Autres charges ⁽²⁾	9				(129)
Impôt sur le résultat	10				(5)
Perte nette					(1 191)

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

(2) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière par secteur pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025	Note	Bell SCT - Canada ⁽¹⁾	Bell SCT - États- Unis ⁽²⁾	Bell SCT	Bell Média	Éliminations inter- sectorielles	BCE
Produits d'exploitation							
Produits externes tirés des services		13 511	160	13 671	2 097	—	15 768
Produits intersectoriels tirés des services		21	—	21	253	(274)	—
Produits d'exploitation tirés des services		13 532	160	13 692	2 350	(274)	15 768
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		2 296	—	2 296	—	—	2 296
Total des produits externes		15 807	160	15 967	2 097	—	18 064
Total des produits intersectoriels		21	—	21	253	(274)	—
Total des produits d'exploitation		15 828	160	15 988	2 350	(274)	18 064
Coûts d'exploitation	5	(8 536)	(89)	(8 625)	(1 719)	274	(10 070)
BAlIA ajusté ⁽³⁾		7 292	71	7 363	631	—	7 994
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6						(370)
Amortissements							(3 868)
Charges financières							(1 322)
Charges d'intérêts							(1 322)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14						77
Perte de valeur d'actifs	7						(987)
Profits sur placements	8						5 165
Autres produits	9						185
Impôt sur le résultat	10						(992)
Bénéfice net							5 882

(1) Comprend toutes les filiales de Bell SCT à l'exception de Ziplly Fiber.

(2) Comprend les résultats de Ziplly Fiber exclusivement.

(3) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		13 716	2 070	—	15 786
Produits intersectoriels tirés des services		21	249	(270)	—
Produits d'exploitation tirés des services		13 737	2 319	(270)	15 786
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		2 201	—	—	2 201
Total des produits externes		15 917	2 070	—	17 987
Total des produits intersectoriels		21	249	(270)	—
Total des produits d'exploitation		15 938	2 319	(270)	17 987
Coûts d'exploitation	5	(8 543)	(1 730)	270	(10 003)
BAlIA ajusté ⁽¹⁾		7 395	589	—	7 984
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(300)
Amortissements					(3 791)
Charges financières					(1 282)
Charges d'intérêts					(1 282)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14				49
Perte de valeur d'actifs	7				(2 186)
Profits sur placements	8				58
Autres charges ⁽²⁾	9				(260)
Impôt sur le résultat	10				(402)
Perte nette					(130)

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

(2) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

Le tableau suivant présente nos produits des activités ordinaires ventilés par type de services et de produits.

Pour les périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2025	2024	2025	2024
Services ⁽¹⁾				
Services voix et données sans fil	1 785	1 805	5 302	5 367
Services de données filaires	2 165	2 038	6 204	6 084
Services voix filaires	632	663	1 885	2 023
Services de médias ⁽²⁾	667	704	2 141	2 076
Autres services sur fil	80	76	236	236
Total des gammes de services	5 329	5 286	15 768	15 786
Produits ⁽³⁾				
Services sans fil	610	569	1 828	1 821
Services sur fil ⁽⁴⁾	110	116	468	380
Total des gammes de produits	720	685	2 296	2 201
Total des produits d'exploitation	6 049	5 971	18 064	17 987

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Inclut les produits tirés des services directement aux consommateurs de Crave.

(3) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

(4) Les résultats du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 comprennent les produits tirés d'un contrat de location-financement visant notre première installation d'intelligence artificielle (IA).

Note 4 Acquisitions et cession d'entreprises

Acquisition de Ziplly Fiber

Le 1^{er} août 2025, Bell Canada a réalisé l'acquisition de Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, en contrepartie d'un montant en trésorerie de 3,64 milliards \$ US (5,01 milliards \$ CA). Cette transaction devrait rehausser le profil de croissance et la position stratégique de Bell Canada en lui permettant de percer le vaste marché sous-exploité de la fibre optique aux États-Unis, ainsi que d'augmenter son envergure, de diversifier la couverture de ses activités et de générer d'importantes occasions de croissance. Les résultats de Ziplly Fiber sont pris en compte dans notre secteur Bell SCT États-Unis.

La répartition du prix d'acquisition de Ziplly Fiber reflète les estimations provisoires, plus particulièrement en ce qui a trait aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et à la dette à long terme.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur préliminaire attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	2025
Contrepartie en trésorerie versée ⁽¹⁾	5 013
Règlement du prêt présumé ⁽²⁾	103
Coût total à attribuer	5 116
Créances clients et autres débiteurs	96
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	44
Coûts des contrats	16
Immobilisations corporelles ⁽³⁾	3 201
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	69
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	103
Actifs d'impôt différé	12
Autres actifs non courants	42
Dettes fournisseurs et autres passifs	(178)
Passifs sur contrats	(49)
Dette à court terme ⁽⁴⁾	(9)
Dette à long terme ⁽⁴⁾	(2 670)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(43)
Autres passifs non courants	(8)
	626
Trésorerie et équivalents de trésorerie	166
Juste valeur des actifs nets acquis	792
Goodwill ⁽⁵⁾	4 324

(1) Reflète un profit net de 7 millions \$ provenant du règlement des contrats de change à terme et de la trésorerie désignée comme couverture du coût d'acquisition de Ziplly Fiber. Se reporter à la note 15, Actifs et passifs financiers, pour obtenir plus de détails.

(2) Le 25 juin 2025, Bell Canada a conclu une entente en vue de prêter à Ziplly Fiber un montant pouvant aller jusqu'à 150 millions \$ US. Le 30 juillet 2025, un premier prélèvement de 75 millions \$ US (103 millions \$ CA) a été effectué par Ziplly Fiber.

(3) Comprend une infrastructure et de l'équipement réseau d'une valeur de 2 185 millions \$, des terrains et des bâtiments d'une valeur de 306 millions \$ et des actifs en cours de construction d'une valeur de 710 millions \$.

(4) Se reporter à la note 13, Dette, pour obtenir plus de détails.

(5) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de Bell SCT États-Unis.

Les produits d'exploitation de 160 millions \$ liés à Ziplly Fiber sont inclus dans les états du résultat net pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025. Les produits d'exploitation de BCE pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 auraient été de 18 615 millions \$ si l'acquisition de Ziplly Fiber avait eu lieu le 1^{er} janvier 2025. Une perte nette de 111 millions \$ liée à Ziplly Fiber est incluse dans les états du résultat net pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 et reflète les coûts liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt de 155 millions \$, avant impôt. Se reporter à la note 13, Dette, pour obtenir plus de détails. Le bénéfice net de BCE pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 aurait été de 5 909 millions \$ si l'acquisition de Ziplly Fiber avait eu lieu le 1^{er} janvier 2025.

Acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media

Le 7 juin 2024, Bell Média a réalisé l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE), pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'OUTEDGE devrait soutenir la stratégie numérique de Bell Média et permettre d'offrir des solutions de marketing multicanal partout au Canada. Les résultats d'OUTEDGE sont inclus dans le secteur Bell Média.

Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, en avril 2025, Bell Média s'est dessaisi de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario pour un produit de 14 millions \$.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	Total
Contrepartie en trésorerie versée	429
Coût total à attribuer	429
Créances clients et autres débiteurs	40
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	7
Actifs détenus en vue de la vente	16
Immobilisations corporelles	290
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	17
Autres actifs non courants	30
Dettes fournisseurs et autres passifs	(12)
Passifs sur contrats	(1)
Dettes à court terme	(20)
Passifs détenus en vue de la vente	(10)
Dettes à long terme	(100)
Passifs d'impôt différé	(41)
Autres passifs non courants	(7)
	209
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11
Juste valeur des actifs nets acquis	220
Goodwill ⁽¹⁾	209

(1) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell Média.

Des produits d'exploitation de 35 millions \$ liés à OUTEDGE sont compris dans les états du résultat net pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 18 034 millions \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 si l'acquisition d'OUTEDGE avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024.

Acquisition de Stratejm

Le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm Inc. (Stratejm) pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie conditionnelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 20 millions \$. Stratejm tire parti de l'intelligence artificielle pour offrir des solutions de sécurité en tant que service de bout en bout, détecter les menaces en temps réel et y répondre et rationaliser les processus de gestion des incidents. Les résultats de Stratejm sont inclus dans notre secteur Bell SCT Canada.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	Total
Contrepartie en trésorerie versée	78
Contrepartie conditionnelle ⁽¹⁾	11
Coût total à attribuer	89
Créances clients et autres débiteurs	6
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	2
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	21
Autres actifs non courants	1
Dettes fournisseurs et autres passifs	(3)
Passifs sur contrats	(7)
Passifs d'impôt différé	(6)
	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5
Juste valeur des actifs nets acquis	19
Goodwill ⁽²⁾	70

(1) La juste valeur de la contrepartie conditionnelle à la date d'acquisition était estimée à 11 millions \$ (19 millions \$ au 30 septembre 2025).

(2) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT Canada.

Des produits d'exploitation de 5 millions \$ liés à Stratejm sont compris dans les états du résultat net pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 17 999 millions \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 si l'acquisition de Stratejm avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024.

Cession proposée de Northwestel

En juin 2024, Bell Canada a conclu une entente en vue de la cession de Northwestel Inc. (Northwestel) à Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. Nous prévoyions initialement que la transaction serait réalisée en 2025, mais ce n'est plus le cas, et nous continuons de travailler de concert avec Sixty North Unity en vue de réaliser la clôture de la transaction en 2026. La transaction demeure assujettie à certaines conditions de clôture, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity; par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. Les résultats de Northwestel sont inclus dans notre secteur Bell SCT Canada.

Note 5 Coûts d'exploitation

Pour les périodes closes les 30 septembre	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2025	2024	2025	2024
Coûts de la main-d'œuvre					
Salaires et impôts et avantages connexes		(1 002)	(1 015)	(2 973)	(3 137)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	14	(50)	(50)	(149)	(158)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾		(204)	(243)	(651)	(737)
Moins :					
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		282	274	807	861
Total des coûts de la main-d'œuvre		(974)	(1 034)	(2 966)	(3 171)
Coût des ventes ⁽²⁾		(1 765)	(1 735)	(5 567)	(5 418)
Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾		(548)	(480)	(1 537)	(1 414)
Total des coûts d'exploitation		(3 287)	(3 249)	(10 070)	(10 003)

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Pour les périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2025	2024	2025	2024
Coûts liés aux indemnités de départ	(5)	(16)	(250)	(246)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(77)	(33)	(120)	(54)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(82)	(49)	(370)	(300)

Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

Note 7 Perte de valeur d'actifs

2025

Au cours du troisième trimestre de 2025, nous avons relevé des indices de dépréciation pour nos services de télé Bell Média, nos marchés de la radio et nos activités d'affichage extérieur, en raison de la baisse de la demande pour la publicité traditionnelle et de la baisse des dépenses dans le marché publicitaire linéaire en raison de notre transition au numérique. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT ainsi que du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 976 millions \$ relativement aux services de télé, aux marchés de la radio et aux activités d'affichage extérieur en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 554 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion, les licences de spectre et autres et les marques, un montant de 250 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages, un montant de 111 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel et des actifs en cours de construction, un montant de 39 millions \$ imputé aux logiciels, un montant de 18 millions \$ imputé aux charges payées d'avance et aux stocks et un montant de 4 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2030, au moyen de taux d'actualisation de 9 % à 11 % et de taux de croissance perpétuels de (2) % à 2 %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Un changement défavorable apporté à l'une de ces hypothèses ou projections pourrait entraîner d'autres charges pour pertes de valeur pour certains groupes d'UGT. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 352 millions \$.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur. Pour le groupe d'UGT de Bell Média, une diminution de (2,1) % du taux de croissance perpétuel ou une augmentation de 1,2 % du taux d'actualisation aurait fait en sorte que sa valeur recouvrable soit égale à sa valeur comptable.

2024

Au cours du troisième trimestre de 2024, nous avons relevé des indices de dépréciation pour nos services de télé Bell Média et nos marchés de la radio, en raison d'une nouvelle baisse de la demande et des dépenses dans le marché publicitaire linéaire. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT ainsi que du goodwill pour le groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télé et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques, un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages, un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel, un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels, un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce, et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2029, au moyen de taux d'actualisation de 9 % à 11 % et de taux de croissance perpétuels de (2) % à 0 %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 811 millions \$.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur du goodwill de 1 132 millions \$.

En outre, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les charges pour pertes de valeur de 23 millions \$ et de 96 millions \$, respectivement, sont essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

Note 8 Profits sur placements

2025

Le 1^{er} juillet 2025, BCE a réalisé la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE). Nous avons comptabilisé un produit brut de 4,7 milliards \$ et un passif d'impôt de 541 millions \$. Un profit sur la vente de 5,2 milliards \$ a aussi été comptabilisé. Se reporter à la note 12, *Actifs et passifs détenus en vue de la vente*, pour obtenir plus de détails.

2024

Au T3 2024, nous avons enregistré un profit sur placements de 72 millions \$ lié à une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

Note 9 Autres (charges) produits

Pour les périodes closes les 30 septembre	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2025	2024	2025	2024
(Coûts) profits liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt	13	(154)	—	203	—
Produits d'intérêts		20	35	61	92
Pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(11)	(19)	(21)	(45)
Profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres		31	42	(11)	(71)
Pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises					
Perte sur placements	12	—	(154)	—	(247)
Exploitation		(1)	(21)	(2)	—
Autres ⁽¹⁾		20	(12)	(45)	11
Total des autres (charges) produits		(95)	(129)	185	(260)

(1) Inclut les profits (pertes) de change sur les dérivés utilisés à titre de couvertures économiques des acquisitions prévues et de l'acquisition de Zply Fiber libellées en devises.

Perte sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises

Nous avons comptabilisé une perte sur placements de 154 millions \$ et de 247 millions \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre quote-part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans MLSE. Se reporter à la note 12, *Actifs et passifs détenus en vue de la vente*, pour obtenir plus de détails.

Note 10 Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024.

Pour les périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice net (perte nette)	4 555	(1 191)	5 882	(130)
Réintégration de l'impôt sur le résultat	495	5	992	402
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	5 050	(1 186)	6 874	272
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,8 %	26,8 %	26,8 %	26,8 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 353)	318	(1 842)	(73)
Tranche non imposable des profits sur placements	840	19	839	18
Positions fiscales incertaines	19	4	22	4
Perte de valeur du goodwill	—	(303)	—	(303)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	(1)	1	(1)	1
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	—	(47)	(2)	(67)
Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement	—	—	—	3
Autres	—	3	(8)	15
Total de l'impôt sur le résultat	(495)	(5)	(992)	(402)
Taux d'imposition moyen effectif	9,8 %	(0,4 %)	14,4 %	147,8 %

Note 11 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net (de la perte nette) par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

Pour les périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	4 502	(1 237)	5 711	(298)
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,4375	0,9975	1,8725	2,9925
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	932,5	912,3	928,0	912,3
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	—	—	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	932,5	912,3	928,0	912,3

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues a totalisé 5 503 174 pour le troisième trimestre de 2025 et pour les neuf premiers mois de 2025, contre 6 554 350 pour le troisième trimestre de 2024 et pour les neuf premiers mois de 2024.

Note 12 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Stations de radio de Bell Média

Au cours du premier semestre de 2025, Bell Média a réalisé la vente de la quasi-totalité des 45 stations de radio et actifs connexes. Le produit des stations de radio et des autres actifs liés aux services de radio devrait se chiffrer à 53 millions \$, ce qui donnerait lieu à un profit de 6 millions \$ comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net. Au 30 septembre 2025, Bell Média avait reçu un produit de 41 millions \$ et comptabilisé une perte de 6 millions \$ au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net. La réalisation de la vente devrait avoir lieu au premier semestre de 2026.

Nos résultats comprennent des produits tirés de ces stations de radio de néant et de 9 millions \$ pour les trimestres clos les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement, et de 9 millions \$ et de 26 millions \$ pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement. Les résultats de ces stations de radio sont comptabilisés dans notre secteur Bell Média. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024.

Panneaux publicitaires d'OUTEDGE

Le 7 juin 2024, Bell Média a réalisé l'acquisition d'OUTEDGE. Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média devait se départir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Le 4 octobre 2024, nous avons conclu un accord visant la vente de ces panneaux publicitaires. En avril 2025, Bell Média a réalisé la vente des panneaux publicitaires pour un produit net de 14 millions \$, ce qui a donné lieu à un profit de 4 millions \$ comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

Actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance

Au T2 2025, BCE a conclu une entente en vue de vendre la quasi-totalité de ses actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance à a.p.i. ALARM Inc. Après la clôture du trimestre, le 1^{er} octobre 2025, BCE a réalisé la vente précédemment annoncée de la quasi-totalité de ses actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance à a.p.i. ALARM Inc. pour un montant de 170 millions \$. Nous avons reçu un produit de 65 millions \$ et prévoyons recevoir un montant de 25 millions \$ en 2027, et un montant pouvant aller jusqu'à 80 millions \$ sera également obtenu en 2027 si certains objectifs de prestation sont atteints.

Les actifs et les passifs liés à ces activités sont présentés comme détenus en vue de la vente dans nos états de la situation financière au 30 septembre 2025. Ils ont été évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur estimative diminuée des coûts de sortie. Les immobilisations incorporelles comprises dans les actifs détenus en vue de la vente ne sont plus amorties depuis juin 2025.

Nos résultats comprennent les produits des activités ordinaires des actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance de 15 millions \$ et de 17 millions \$ pour les trimestres clos les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement, et de 48 millions \$ et de 52 millions \$ pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement. Les résultats des actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance sont comptabilisés dans notre secteur Bell SCT Canada et n'ont pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024.

Participation minoritaire dans MLSE

Le 1^{er} juillet 2025, BCE a réalisé la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans MLSE. Nous avons comptabilisé un produit brut de 4,7 milliards \$ et un passif d'impôt de 541 millions \$. Un profit sur la vente de 5,2 milliards \$ a aussi été comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* des états du résultat net.

Un passif net de 493 millions \$ était inclus dans les passifs détenus en vue de la vente dans nos états de la situation financière au 31 décembre 2024, et reflète la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans MLSE. Depuis le 18 septembre 2024, BCE ne comptabilise plus de bénéfice ou de perte sur sa participation mise en équivalence dans MLSE ni de variation de la juste valeur de l'obligation de racheter la participation minoritaire dans MLSE.

Nos résultats pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 comprenaient (une perte) un bénéfice sur participations mises en équivalence de (19) millions \$ et de 6 millions \$, respectivement, comptabilisé(e) au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024.

	Note	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Actifs détenus en vue de la vente :			
Stations de radio de Bell Média			
Immobilisations corporelles		—	12
Immobilisations incorporelles		—	26
Goodwill		—	17
Panneaux publicitaires d'OUTEDGE			
Immobilisations corporelles	4	—	22
Immobilisations incorporelles	4	—	3
Actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance			
Stocks		10	—
Actifs sur contrats		29	—
Coûts des contrats		6	—
Immobilisations incorporelles		21	—
Goodwill		19	—
Total des actifs détenus en vue de la vente		85	80
Passifs détenus en vue de la vente :			
Participation minoritaire dans MLSE			
	9	—	493
Stations de radio de Bell Média			
Dettes à long terme		—	7
Passifs d'impôt différé		—	6
Autres passifs non courants		—	2
Panneaux publicitaires d'OUTEDGE			
Dettes à court terme		—	3
Dettes à long terme		—	18
Actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance			
Passifs sur contrats		1	—
Passifs d'impôt différé		6	—
Total des passifs détenus en vue de la vente		7	529
Actifs nets détenus en vue de la vente		78	(449)

Note 13 Dette

Le 28 août 2025, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, tous les billets à terme garantis et liés aux revenus de réseaux de fibre optique (billets à terme) initialement émis par Ziplly Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 1 594 millions \$ US (2 192 millions \$ CA), pour un prix de rachat total de 1 672 millions \$ US (2 300 millions \$ CA). Nous avons comptabilisé des coûts de 155 millions \$ liés au remboursement anticipé de la dette au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net. Se reporter à la note 4, *Acquisitions et cessions d'entreprises*, pour obtenir plus de détails.

Le 20 août 2025, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, tous les billets de financement garantis et liés aux revenus de réseaux de fibre optique (billets de financement) initialement émis par Ziplly Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 367 millions \$ US (509 millions \$ CA), pour un prix de rachat total de 367 millions \$ US (509 millions \$ CA).

Le 19 août 2025, Bell Canada a racheté, sur le marché libre, un capital de 7 millions \$ de ses débetures à moyen terme (MTN), série M-55, à 4,05 %, dont le solde de capital s'établissait à 90 millions \$ et qui venaient à échéance le 17 mars 2051, pour un prix de rachat en trésorerie de 6 millions \$. Nous avons comptabilisé des profits de 1 million \$ liés au remboursement anticipé de la dette au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net, qui découlent principalement de l'escompte de juste valeur, contrebalancé par la comptabilisation de frais d'émission non amortis liés à ces titres d'emprunt.

Le 14 août 2025, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997 :

- des débetures MTN, série M-64, à 3,65 %, dont le montant en capital s'établit à 400 millions \$ et qui viennent à échéance le 14 août 2029;
- des débetures MTN, série M-65, à 4,30 %, dont le montant en capital s'établit à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 14 mars 2033;
- des débetures MTN, série M-66, à 4,70 %, dont le montant en capital s'établit à 600 millions \$ et qui viennent à échéance le 14 mars 2036;
- des débetures MTN, série M-67, à 5,25 %, dont le montant en capital s'établit à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 14 août 2055.

À la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber, le 1^{er} août 2025, Bell Canada a pris en charge le solde de la dette de Ziplly Fiber de 1,94 milliard \$ US (2,68 milliards \$ CA).

Le 30 juin 2025, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a remboursé par anticipation les prêts de 600 millions \$ US (819 millions \$ CA) contractés dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux à Bell Mobilité. L'entente de prêts était couverte contre les fluctuations des taux de change. Se reporter à la note 15, *Actifs et passifs financiers*, pour obtenir plus de détails.

Le 12 juin 2025, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'offres publiques de rachat :

- un montant en capital de 105 millions \$ de ses débetures MTN, série M-39, à 4,35 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 18 décembre 2045;
- un montant en capital de 100 millions \$ de ses débetures MTN, série M-45, à 4,45 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 27 février 2047;
- un montant en capital de 35 millions \$ de ses débetures MTN, série M-51, à 3,50 %, dont le solde de capital s'établissait à 119 millions \$ et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050;
- un montant en capital de 460 millions \$ de ses débetures MTN, série M-55, à 4,05 %, dont le solde de capital s'établissait à 550 millions \$ et qui viennent à échéance le 17 mars 2051;

pour un prix de rachat total en trésorerie de 602 millions \$.

En raison de ces offres publiques de rachat en espèces, nous avons comptabilisé au T2 2025 des profits de 91 millions \$ liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net, qui découlent principalement de l'escompte de juste valeur, contrebalancé par la comptabilisation de frais d'émission non amortis liés à ces titres d'emprunt.

Le 27 mars 2025, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'offres publiques de rachat :

- un montant en capital de 174 millions \$ US (249 millions \$ CA) de ses billets de série US-2, à 4,300 %, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 29 juillet 2049;
- un montant en capital de 79 millions \$ US (112 millions \$ CA) de ses billets de série US-4, à 3,650 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ US (713 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 17 mars 2051;
- un montant en capital de 183 millions \$ US (261 millions \$ CA) de ses billets de série US-5, à 2,150 %, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2032;
- un montant en capital de 191 millions \$ US (273 millions \$ CA) de ses billets de série US-6, à 3,200 %, dont le solde de capital s'établissait à 650 millions \$ US (927 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2052;
- un montant en capital de 217 millions \$ US (310 millions \$ CA) de ses billets de série US-7, à 3,650 %, dont le solde de capital s'établissait à 750 millions \$ US (1 070 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 août 2052;

pour un prix de rachat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA).

De plus, à la même date, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'une offre publique de rachat, un montant en capital de 1 131 millions \$ de ses débetures MTN, série M-51, à 3,50 %, dont le solde de capital s'établissait à 1 250 millions \$ et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050, pour un prix de rachat en trésorerie de 896 millions \$.

En raison de ces offres publiques de rachat en espèces, nous avons comptabilisé au T1 2025 des profits de 266 millions \$ liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net, qui découlent principalement de l'escompte de juste valeur, contrebalancé par la comptabilisation de frais d'émission non amortis liés à ces titres d'emprunt et par les pertes sur les swaps de devises et de taux d'intérêt dénoués.

Le 27 mars 2025, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie des débetures subordonnées canadiennes datée du 27 mars 2025, modifiée de temps à autre (l'acte de fiducie des débetures subordonnées canadiennes de 2025), des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série C (billets de série C), échéant le 27 mars 2055, dont le solde du capital s'établit à 1 250 millions \$ et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 5,625 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 27 mars 2030 à un taux annuel correspondant au taux de rendement des titres du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré d'une marge de 2,950 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 5,625 %. Bell Canada peut rembourser les billets de série C, en tout ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du montant en capital total à compter de la première date de rajustement applicable.

Le 18 février 2025, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie des débetures subordonnées américaines datée du 18 février 2025, modifiée de temps à autre (l'acte de fiducie des débetures subordonnées américaines de 2025), des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A (billets de série A), échéant le 15 septembre 2055, dont le solde du capital s'établit à 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA) et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 6,875 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2030 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,390 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 6,875 %. En outre, à la même date, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie des débetures subordonnées américaines de 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B (billets de série B), échéant le 15 septembre 2055, dont le solde du capital s'établit à 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA) et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 7,000 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2035 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,363 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 7,000 %. Bell Canada peut rembourser les billets de série A et B, en tout ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du montant en capital total à compter de la première date de rajustement applicable. Les billets de série A et B ont été couverts contre les fluctuations de change et de taux d'intérêt au moyen de swaps de devises échéant en 2025, de swaps de taux d'intérêt échéant en 2030 et 2035 et de swaps de devises et de taux d'intérêt échéant en 2030 et 2035. Se reporter à la note 15, *Actifs et passifs financiers*, pour obtenir plus de détails.

Les débetures MTN de série M-64, M-65, M-66, M-67 et les billets de série A, B et C sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE.

Facilités de crédit

Le 23 septembre 2025, Bell Canada a conclu une entente de prêts à terme non garantis de 500 millions \$ US (692 millions \$ CA) afin de financer certaines transactions aux États-Unis. Le 26 septembre 2025, un montant de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) avait été prélevé aux termes de cette entente de prêts. Le prêt à terme est remboursable à l'échéance en septembre 2032. L'entente de prêts a été désignée comme couverture de l'investissement net de l'investissement de Bell Canada dans Zply Fiber. Se reporter à la note 15, *Actifs et passifs financiers*, pour obtenir plus de détails.

Le 14 avril 2025, Bell Canada a conclu une entente de prêts à terme non garantis engagés de 700 millions \$ US (972 millions \$ CA) afin de financer certaines obligations d'achat. Un premier prélèvement d'un montant de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) a été effectué le 29 avril 2025. Le 19 août 2025, un deuxième prélèvement d'un montant de 148 millions \$ US (206 millions \$ CA) a été effectué. Après la clôture du trimestre, soit le 4 novembre 2025, un troisième prélèvement d'un montant de 111 millions \$ US (157 millions \$ CA) a été effectué. Les prêts à terme sont remboursables en plusieurs versements périodiques qui seront effectués de juillet 2026 jusqu'à l'échéance de la facilité de crédit en avril 2029. Les prélèvements ont été couverts contre les fluctuations des taux de change.

Le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu une lettre d'engagement (lettre d'engagement) visant une facilité de prêt à terme non garantie (facilité liée à Zply) libellée en dollars américains d'un montant de 3 700 millions \$ (5 048 millions \$ CA) sur laquelle elle pouvait prélever des montants pour financer l'acquisition de Zply Fiber. Au T1 2025, conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a effectué des réductions de 965 millions \$ US (1 387 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement. Le 15 avril 2025, Bell Canada a effectué d'autres réductions de 225 millions \$ US (314 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement. Le 2 juillet 2025, Bell Canada a résilié la facilité liée à Zply et annulé le montant total restant de 2 510 millions \$ US (3 419 millions \$ CA) de la lettre d'engagement en raison de la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans MLSE.

Paiements de capital au titre d'obligations locatives

Le total des paiements de capital effectués sur les obligations locatives inclus au poste *Remboursements sur la dette à long terme* des tableaux consolidés des Flux de trésorerie se sont établis à 297 millions \$ et à 305 millions \$ pour les trimestres clos les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement, et à 879 millions \$ et à 872 millions \$ pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement.

Note 14 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations définies (PD), des régimes de retraite à cotisations définies (CD) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE).

Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2025	2024	2025	2024
Régimes de retraite PD	(32)	(33)	(93)	(99)
Régimes de retraite CD	(31)	(32)	(101)	(106)
Régimes d'AAPE	—	—	(1)	(1)
Moins :				
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	13	15	46	48
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(50)	(50)	(149)	(158)

Composantes des produits financiers au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2025	2024	2025	2024
Régimes de retraite PD	34	25	100	74
Régimes d'AAPE	(8)	(9)	(23)	(25)
Total des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	26	16	77	49

Note 15 Actifs et passifs financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur de certains instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

			30 septembre 2025		31 décembre 2024	
	Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur ⁽¹⁾
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	33 469	33 710	31 247	30 022

(1) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

		Juste valeur			
	Classement	Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
30 septembre 2025					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	928	73	—	855
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(580)	—	(580)	—
Autres	Autres actifs non courants	244	—	244	—
31 décembre 2024					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	877	35	—	842
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(368)	—	(368)	—
Autres	Autres actifs non courants	225	—	225	—

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une variation importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global dans les états consolidés du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Risque de marché

Risque de change

En 2025, nous avons conclu puis réglé des contrats de change à terme conditionnels à la réalisation de la transaction d'un montant notionnel de 905 millions \$ US (1 241 millions \$ CA) et des contrats de change à terme d'un montant notionnel de 1 019 millions \$ US (1 402 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif au coût d'acquisition de Zply Fiber. En 2025, nous avons également désigné des dépôts en trésorerie libellés en dollars américains de 3 545 millions \$ (4 908 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif au coût d'acquisition de Zply Fiber. Un profit net de 7 millions \$ tiré du règlement des contrats de change à terme et des dépôts en trésorerie est reflété dans le coût d'acquisition de Zply Fiber. Se reporter à la note 4, *Acquisitions et cession d'entreprises*, pour obtenir plus de détails.

En 2025, nous avons désigné un prêt à terme non garanti de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) afin de couvrir partiellement le risque de change lié au dollar américain relatif à notre investissement net dans Zply Fiber. Se reporter à la note 13, *Dettes*, pour obtenir plus de détails.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt amortissables d'un montant notionnel de 376 millions \$ US (521 millions \$ CA) afin de couvrir le risque de change lié au dollar américain des autres dettes qui viendront à échéance en 2029. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt amortissables au 30 septembre 2025 correspondait à un actif net de 1 million \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 13, *Dettes*, pour obtenir plus de détails.

En 2025, nous avons dénoué des swaps de devises et de taux d'intérêt échéant en 2025 et en 2026 d'un montant notionnel de 600 millions \$ US (814 millions \$ CA) utilisés pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les prêts venant à échéance en 2025 et en 2026 dans le cadre de notre entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt à la date de dénouement était de 4 millions \$. Se reporter à la note 13, *Dettes*, pour obtenir plus de détails.

En 2025, après le rachat d'une partie de la dette avant son échéance, nous avons dénoué une partie proportionnelle des swaps de devises et de taux d'intérêt correspondants utilisés pour couvrir le risque de change lié au dollar américain associé à cette dette. Plus précisément, nous avons dénoué des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 174 millions \$ US (235 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-2; de 79 millions \$ US (100 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-4; de 183 millions \$ US (230 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-5; de 191 millions \$ US (241 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-6; et de 217 millions \$ US (276 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-7. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt à la date de dénouement correspondait à un passif net de 110 millions \$, ce qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A et B décrits ci-dessous. Se reporter à la note 13, *Dettes*, pour obtenir plus de détails.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 000 millions \$ US (1 398 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série A venant à échéance en 2055. En 2025, nous avons également dénoué une partie de ces swaps de devises d'un montant notionnel de 871 millions \$ US (1 218 millions \$ CA). La juste valeur des swaps de devises aux dates de leur dénouement correspondait à un passif net de 12 millions \$, qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A décrits ci-dessous. La juste valeur de la tranche restante des swaps de devises d'un montant notionnel de 129 millions \$ US (180 millions \$ CA) au 30 septembre 2025 correspondait à un passif net de 1 million \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 250 millions \$ US (1 769 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B venant à échéance en 2055. Les swaps de devises sont venus à échéance en 2025. La juste valeur des swaps de devises à leur échéance était de 13 millions \$. Par la suite, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 828 millions \$ US (1 167 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B. En 2025, nous avons dénoué une partie de ces swaps de devises d'un montant notionnel de 456 millions \$ US (643 millions \$ CA). La juste valeur des swaps de devises aux dates de leur dénouement correspondait à un passif de 24 millions \$, dont une tranche de 14 millions \$ reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série B décrits ci-dessous. La juste valeur de la tranche restante des swaps de devises d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (524 millions \$ CA) au 30 septembre 2025 correspondait à un passif net de 7 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 871 millions \$ US (1 286 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série A venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 septembre 2025 correspondait à un passif net de 63 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Cette juste valeur reflète un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt et un passif initial de 12 millions \$ au dénouement des swaps de devises dénoués également, tous deux mentionnés précédemment, et un actif initial de 5 millions \$ au dénouement des swaps de taux d'intérêt mentionnés plus loin.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 878 millions \$ US (1 288 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 septembre 2025 correspondait à un passif net de 56 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Cette juste valeur reflète un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt mentionnés précédemment et un passif initial de 14 millions \$ lié aux swaps de devises dénoués également mentionnés précédemment.

Le tableau suivant présente des détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 septembre 2025.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 163	\$ CA	1 604	2025	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	1 100	\$ CA	1 515	2025	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	208	\$ CA	271	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	802	\$ CA	19	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	641	\$ CA	852	2026	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	3 299	\$ CA	79	2026	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	320	\$ CA	427	2027	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	96	\$ CA	126	2025	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	350	\$ CA	477	2025	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ CA	341	\$ US	250	2026	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ US	125	\$ CA	170	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	120	\$ CA	158	2026	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	200	\$ CA	273	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	348	\$ US	240	2026	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	150	\$ CA	197	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	150	\$ CA	197	2027	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	120	\$ CA	158	2027	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	360	\$ US	240	2028	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte de 21 millions \$ (perte de 36 millions \$) comptabilisée dans le bénéfice net au 30 septembre 2025 et un profit de 163 millions \$ (perte de 146 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* au 30 septembre 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Risque de taux d'intérêt

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 300 millions \$, venant à échéance en 2033, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-65, venant à échéance en 2033. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 30 septembre 2025 correspondait à un actif de 4 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 300 millions \$, venant à échéance en 2036, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-66, venant à échéance en 2036. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 30 septembre 2025 correspondait à un actif de 4 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 690 millions \$, expirant en 2025 et échéant en 2030 et en 2035, afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos billets de série A et B échéant en 2055 à hauteur de 3 millions \$. En 2025 également, des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 345 millions \$ ont expiré sans avoir été exercées et une swaption de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 172 millions \$ a été réglée à sa juste valeur de néant. La juste valeur de la swaption de taux d'intérêt restante d'un montant notionnel de 173 millions \$ au 30 septembre 2025 correspondait à un passif de 1 million \$ comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des contrats à terme sur obligations d'un montant notionnel de 300 millions \$ échéant en 2025 afin de couvrir économiquement le coût du remboursement d'une partie de nos débetures MTN, série M-55, échéant en 2051. La juste valeur de ces contrats à la date d'échéance correspondait à une perte de 3 millions \$.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série A qui viennent à échéance en 2055. Nous avons dénoué une partie de ces swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 243 millions \$ US (344 millions \$ CA). La juste valeur des swaps de taux d'intérêt à la date de dénouement correspondait à un actif de 5 millions \$, qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A décrits plus haut. La juste valeur de la tranche restante des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 129 millions \$ US (183 millions \$ CA) au 30 septembre 2025 correspondait à un actif de 3 millions \$ comptabilisé au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série B qui viennent à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 30 septembre 2025 correspondait à un actif de 9 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons dénoué des taux plancher garantis échéant en 2029, d'un montant notionnel de 350 millions \$ utilisés pour couvrir économiquement le coût financier de nos débetures MTN, série M-62, échéant en 2029. En 2025, nous avons également dénoué des swaps de taux d'intérêt échéant en 2029, d'un montant notionnel de 105 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-62. La juste valeur des taux plancher garantis et des swaps de taux d'intérêt à la date du dénouement était de néant.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 423 millions \$ échéant en 2055 afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt des futures émissions de titres d'emprunt. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés à l'émission de nos débetures MTN, série M-67, correspondait à un actif de 25 millions \$.

En 2025, nous avons conclu, puis dénoué, des swaps de devises variable-variable différés d'un montant notionnel de 350 millions \$ US (500 millions \$ CA) afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt mentionnés précédemment. La juste valeur de ces swaps de devises variable-variable différés à la date du dénouement correspondait à un passif de 3 millions \$.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 18 millions \$ (profit de 5 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net et un profit (une perte) de 1 million \$ comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Risque lié aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024 correspondait à un passif net de 430 millions \$ et de 429 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit de 31 millions \$ (perte de 11 millions \$) a été comptabilisé(e) pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, respectivement, et un profit de 42 millions \$ (perte de 71 millions \$) a été comptabilisé(e) pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement, en lien avec ces contrats à terme sur actions, au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 17 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 septembre 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Note 16 Capital-actions

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, BCE a racheté et annulé 3 482 011 et 7 844 542 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 86 millions \$ et de 195 millions \$ pour un coût total de 67 millions \$ et de 143 millions \$, respectivement. Les tranches restantes de 19 millions \$ et de 52 millions \$ ont été inscrites dans le surplus d'apport pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, respectivement.

Après la clôture du trimestre, BCE a racheté et annulé 1 078 447 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 27 millions \$ pour un coût total de 21 millions \$. La tranche restante de 6 millions \$ a été inscrite au surplus d'apport.

Le 5 novembre 2025, le conseil d'administration de BCE a autorisé la société à renouveler son offre publique de rachat d'actions (OPRA) dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang en circulation de BCE cotées à la Bourse de Toronto (TSX). L'OPRA dans le cours normal des activités commencera le 11 novembre 2025 et prendra fin le 10 novembre 2026 ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités.

Conversion des actions privilégiées de premier rang

Le 1^{er} février 2025, 8 050 actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux fixe, rachetables, série AF (actions privilégiées de série AF) de BCE ont été converties en actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux variable, rachetables, série AE (actions privilégiées de série AE), à raison de une pour une. Le 1^{er} février 2025 également, 2 479 334 actions privilégiées de série AE de BCE ont été converties en actions privilégiées de série AF, à raison de une pour une.

Régime de réinvestissement de dividendes en actions nouvellement émises à escompte

Le 7 mai 2025, le conseil a déterminé que les actions ordinaires distribuées aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) de BCE ne seront plus nouvellement émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen, mais seront plutôt achetées sur le marché secondaire par l'agent de BCE, Compagnie Trust TSX, au moyen de liquidités fournies par BCE. Ces modifications ont pris effet à compter du dividende payable le 15 juillet 2025 aux porteurs d'actions ordinaires admissibles à la date de clôture des registres tombant le 16 juin 2025, et s'appliqueront par la suite jusqu'à nouvel ordre.

Le 15 avril 2025, 10 701 213 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du RRD, à l'intention des actionnaires inscrits en date du 14 mars 2025 détenant 312 818 741 actions ordinaires, pour un montant de 319 millions \$.

Le 15 janvier 2025, 9 540 786 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du RRD, à l'intention des actionnaires inscrits en date du 16 décembre 2024 détenant 308 654 258 actions ordinaires, pour un montant de 314 millions \$.

Note 17 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2025	2024	2025	2024
Pour les périodes closes les 30 septembre				
Unités d'actions restreintes (UAR) et unités d'actions liées au rendement (UALR)	(9)	(8)	(47)	(43)
Régime d'épargne des employés et unités d'actions différées	(7)	(9)	(22)	(26)
Total des paiements fondés sur des actions	(16)	(17)	(69)	(69)

Les tableaux suivants présentent un résumé de la variation du nombre d'UAR, d'UALR et d'options sur actions en cours pour la période close le 30 septembre 2025.

UAR et UALR

	Nombre d'UAR/UALR
En cours au 1 ^{er} janvier 2025	3 578 900
Attribuées	2 299 738
Dividendes crédités	312 611
Réglées	(1 159 227)
Frappées de déchéance	(124 329)
En cours au 30 septembre 2025	4 907 693

Options sur actions

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2025	6 545 819	61
Frappées de déchéance ou expirées	(1 042 645)	57
En cours et exerçables au 30 septembre 2025	5 503 174	62

Note 18 Engagements et éventualités

Engagements

Après la clôture du trimestre, nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles ont augmenté de 358 millions \$, dont une tranche de 33 millions \$ est à payer en 2026, de 33 millions \$ en 2027, de 33 millions \$ en 2028, de 33 millions \$ en 2029 et de 33 millions \$ en 2030, le solde de 193 millions \$ étant à payer par la suite.

Éventualités

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux fibre jusqu'au nœud (FTTN) ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure de réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Bragg Communications Inc. (Eastlink), Rogers Communications Canada Inc., Shaw Communications Inc. et Vidéotron Ltée) et TELUS Communications Inc., le 27 mai 2021, le CRTC a rendu la décision 2021-181, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au T2 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans nos états du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC. Le plus important revendeur, TekSavvy Solutions Inc. (TekSavvy), a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision du 27 mai 2021 du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel déposé par TekSavvy visant la décision 2021-181 aux termes de laquelle le CRTC avait, en mai 2021, rétabli en grande partie les tarifs pour les services Internet de gros qui étaient en vigueur avant août 2019. Le 30 septembre 2024, TekSavvy a demandé l'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada. Le 27 mars 2025, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande de TekSavvy. La décision a également été contestée dans trois requêtes présentées devant le Cabinet par TekSavvy, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. et le Libertel de la capitale nationale, mais, le 26 mai 2022, le Cabinet a annoncé qu'il ne changerait pas la décision.

Ce document a été déposé par BCE Inc. auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. On peut également le trouver sur le site Web de BCE Inc., à BCE.ca, sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur EDGAR, au www.sec.gov, et se le procurer auprès de :

Relations avec les investisseurs

Édifice A, 8^e étage
1, carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec) H3E 3B3

courriel : relations.investisseurs@bce.ca

tél. : 1 800 339-6353

télééc. : 514 786-3970

BCE.ca

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent document, contactez les Relations avec les investisseurs.

For an English copy of this document, please contact Investor Relations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD) de BCE Inc., le virement automatique des dividendes, l'élimination des envois multiples ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez communiquer avec :

Compagnie Trust TSX

301 – 100 Adelaide St. West

Toronto (Ontario) M5H 4H1

courriel : bce@tmx.com

tél. : 416 682-3861 ou 1 800 561-0934

télééc. : 514 985-8843 ou 1 888 249-6189

